

# Merkur

de letzebuenger

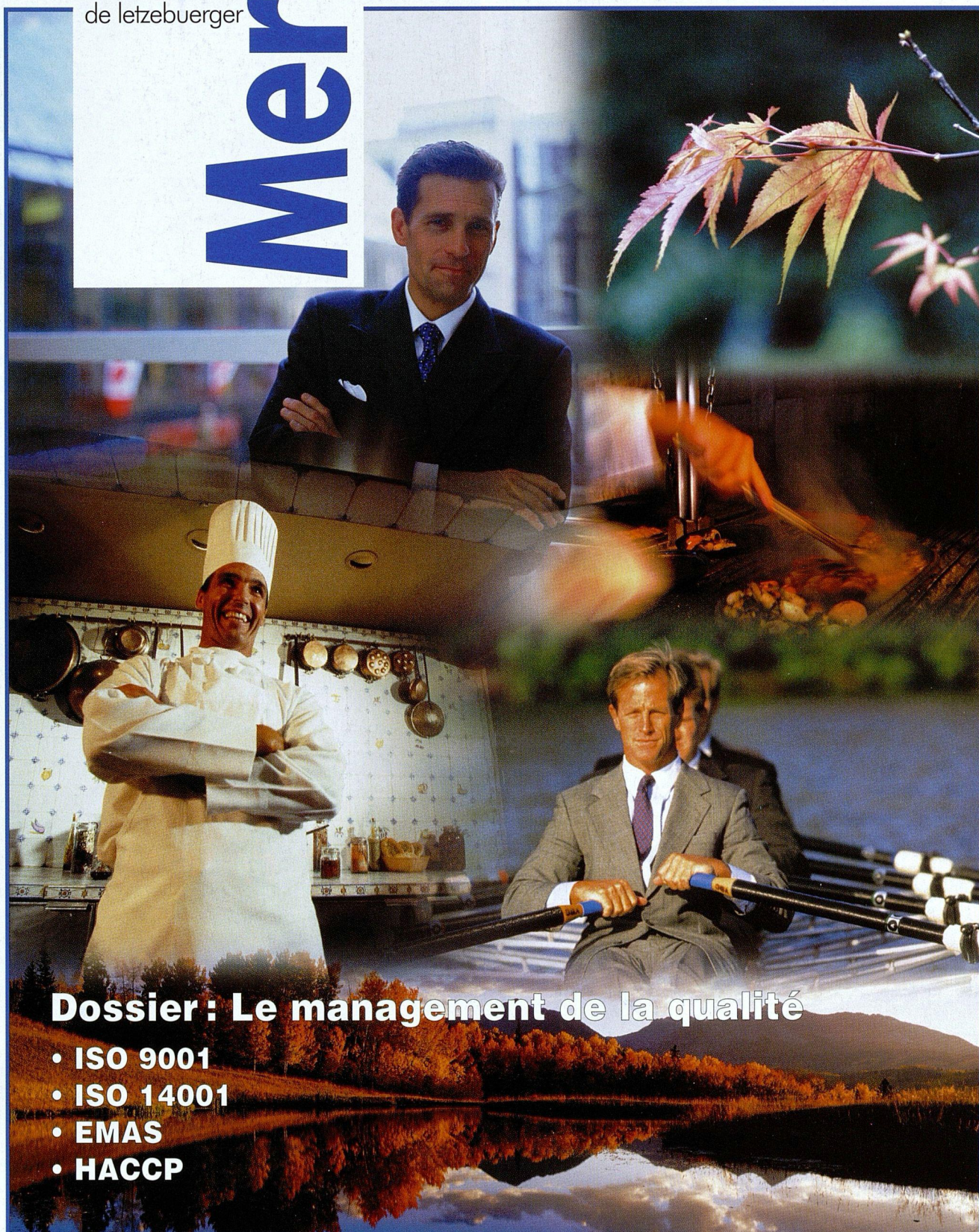
# Merkur

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

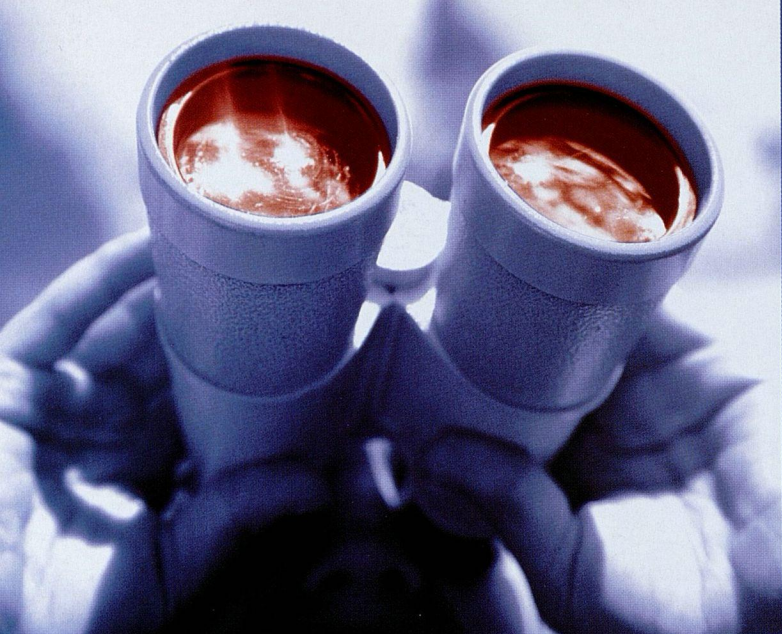
4 • 2002



## Dossier : Le management de la qualité

- ISO 9001
- ISO 14001
- EMAS
- HACCP





*Voir loin ...*

Pour optimiser les contours de votre situation patrimoniale future, la BCEE détecte, parmi les opportunités d'aujourd'hui, les avantages de demain et vous apporte, par ses conseils, une véritable vision à long terme.

*... voir mieux*



**SPUERKEESS**

[www.bcee.lu](http://www.bcee.lu)



## Von Wirtschaftswachstum, Renten- und Nischenpolitik

Zwei Themen beherrschten die diesjährige Erklärung zur Lage der Nation: der 700.000 Einwohner-Staat und die Wohnungsbaupolitik. Der 700.000 Einwohner-Staat erhitzt nun schon seit mehreren Monaten die einheimischen Gemüter und ist Gegenstand zahlreicher, oft demagogisch geführter, Diskussionen. An einer Polemik will sich der Premierminister Jean-Claude Juncker nicht beteiligen. Er zog es vor, der Nation nüchternes Zahlenmaterial und klare Fakten vorzulegen. Aus diesen geht eindeutig hervor, dass der Bevölkerungszuwachs nicht erst von gestern stammt, sondern ein ganz normaler Prozess ist, der sich in den vergangenen Jahren lediglich beschleunigt hat. Diese Beschleunigung ist im wesentlichen auf das anhaltende, starke Luxemburger Wirtschaftswachstum zurückzuführen. Ob der Bevölkerungszuwachs sich künftig im gleichen Tempo wie bisher fortsetzen wird, hängt demnach in erster Linie von der Konjunkturerwicklung der nächsten Jahre ab.

Von allen möglichen Zukunftsszenarien haben die Luxemburger sich vorerst für das wohl schwierigste entschieden, denn mit den am Rententisch beschlossenen – und von Patronatsvertretern nicht mitgetragenen – punktuellen Rentenaufbesserungen hat Luxemburg seine Wirtschaft darauf ausgerichtet, in den kommenden 50 Jahren jährlich um mindestens 4% zu wachsen. Wird dieses Ziel verpasst, so wird das aktuelle Rentensystem in seiner demnächst abgeänderten Form finanziell nicht mehr tragbar sein, es sei denn es kommt zu einer Erhöhung der Beitragszahlungen oder einer Kürzung der Rentenauszahlungen. Wer also 4% Wirtschaftswachstum als Voraussetzung und Bedingung von hohen Rentenleistungen akzeptiert, muss auch die damit verbundenen Begleiterscheinungen akzeptieren: Bevölkerungszuwachs, Wohnungsbau, Ausbau der Strassen-, Schienen- und Flugnetze, Ansteigen des Transportaufkommens, Einrichtung von neuen Handels- und Industriezonen, Bau von Bauschuttdeponien.

Sinnvoll ist allemal der Blick auf die aktuelle Entwicklung der Konjunktur. 2001 betrug das Weltwirtschaftswachstum gerade noch 2,4%. In Europa fiel der Zuwachs gar auf 1,6% zurück und wird sich dieses Jahr

voraussichtlich bei 1,5% einpendeln. Auch wenn Luxemburg in den vergangenen Jahren trotz des schwierigen internationalen Umfeldes mit Rekordwachstumszahlen auftrumpfen konnte, so geben sich Statec, OECD und Europäische Kommission für das laufende Jahr viel vorsichtiger und schätzen Luxemburgs Wirtschaftswachstum für 2002 auf 2,7% bis 2,9% ein.

Es scheint demnach nicht sicher ob die Wirtschaft über Jahre hinweg um 4% und mehr wachsen wird. Premierminister Juncker hat deutlich gemacht, dass er seine Augen nicht vor den wirtschaftlichen Realitäten verschliessen wolle und schliesst so nahtlos an die Ausführungen von Wirtschaftsminister Henri Grethen bei seiner diesjährigen Eröffnungsansprache zur Internationalen Frühjahrsmesse an. Auch Grethen warnte vor allzu euphorischen Wachstumsprognosen und meinte, dass die konsequente Weiterführung einer wirtschaftlichen Diversifizierungspolitik eine absolute Notwendigkeit für Luxemburg bleibe. Jean-Claude Juncker brach deshalb auch eine Lanze für eine intelligent geführte Nischenpolitik. Diese sei für ein kleines Land eine der wenigen Möglichkeiten, sich durch geschickte Vermarktung von Kompetenzen und Qualität auf einem globalisierten Markt zu positionieren.

Begrüssenswert ist ebenfalls die vom Premierminister angekündigte Einrichtung eines «Conseil supérieur du développement durable» unter seinem Vorsitz.

Der wichtige Beitrag der kleinen und mittleren Unternehmen an Luxemburgs Wohlstand wurde nochmals gebührend unterstrichen und die immer zahlreicheren Konkurse sollen effektiver bekämpft werden. Die Handelskammer kann diesen Weg mitbeschreiten. Es sei jedoch daran erinnert, dass ein Konkurs, sofern er nicht betrügerisch ist, viele Ursachen haben kann und nicht zuletzt die Sanktion des Marktes für ein wirtschaftlich nicht überlebensfähiges Unternehmen ist. Man sollte auch wissen dass eine Verdoppelung des Mindestkapitals zur Gründung einer Gesellschaft zukünftige Konkurse nicht verhindern wird und auch im Widerspruch zum so oft propagierten erleichterten Zugang zur wirtschaftlichen Aktivität steht. Die Handelskammer sieht den Weg eher darin den Menschen, die das unternehmerische Risiko auf sich nehmen, möglichst optimal auf die anstehenden Herausforderungen vorzubereiten. Die gemachten Vorschläge dürfen auf jeden Fall keine Alternative zu einer umfassenden Reform des Konkursrechtes sein.

Editeur: Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
31, bd Konrad Adenauer  
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1

Fax: 43 83 26

E-mail: merkur@cc.lu

homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 29.000 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention  
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

## SOMMAIRE

|    |                            |
|----|----------------------------|
| 04 | Dossier                    |
| 11 | Interna                    |
| 13 | Commerce extérieur         |
| 17 | Bourse d'entreprises       |
| 19 | Formation                  |
| 26 | UEL                        |
| 27 | Chiffres économiques       |
| 31 | Ventes spéciales           |
| 33 | Innovation                 |
| 39 | Nouveaux médias            |
| 41 | Environnement              |
| 45 | Foires et Salons           |
| 51 | Affaires Européennes / EIC |
| 59 | Tourisme                   |
| 62 | Info entreprises           |



# LE MANAGEMENT DE LA QUALITE

Les années 90 ont été marquées par la préoccupation de plus en plus croissante des entreprises pour la qualité. Non seulement les entreprises industrielles ont développé des systèmes de maîtrise de la qualité de leurs produits, mais aujourd'hui les secteurs des services, de la santé et les administrations publiques engagent des démarches qualité pour améliorer la satisfaction de leurs clients et usagers. Au Grand-Duché de Luxembourg, de nombreuses initiatives ont vu le jour durant cette décennie pour promouvoir la qualité et pour sensibiliser et informer les entreprises. Les institutions comme le gouvernement, les chambres et fédérations professionnelles, se sont investies dans de nombreuses actions: conférences, formations, aide aux entreprises, représentation au niveau international.

## Petit historique du management de la qualité

En passant en revue, d'un point de vue historique, l'évolution du management de la qualité, on se rend compte que l'industrie a joué un rôle de précurseur dans la gestion de la qualité. En effet, les démarches qualité ont démarré dans les années 50 dans les industries de la mécanique. L'objectif de ces démarches était de réaliser un produit conforme aux exigences du client. Ces exigences portaient essentiellement sur le bon fonctionnement du produit livré et la sécurité des utilisateurs. Ainsi, le secteur industriel fut le précurseur de méthodes comme les cartes de contrôle, la maîtrise statistique des procédés (MSP), l'analyse des risques (AMDEC) ou encore les procédés anti-erreurs.

Mais au-delà de la conformité du produit fourni aux exigences, les entreprises industrielles ont très vite engagé des démarches plus globales pour acquérir et maintenir la confiance de leurs clients. C'est dans ce contexte que sont nés les systèmes d'assurance qualité dont les normes ISO 9000 sont les plus connues. Le concept de certification d'entreprise s'est ensuite développé fin des années 80, début des années 90.

Bien que le Grand-Duché se soit engagé plus tardivement dans la certification, 4 certificats ISO 9000 fin 92 selon les chiffres de l'ISO, la certification s'est bien développée depuis lors. En effet, le Luxembourg a connu, en 2000, une augmentation de 20% des certificats ISO 9000. Le nombre total de certificats s'est élevé à 136 fin 2000. A noter qu'un tiers des certifications ISO 9000 sont issues du secteur industriel ainsi que la totalité des certifications en rapport avec la protection de l'environnement tels ISO 14000 ou EMAS (Environmental Management and Audit Scheme). Le secteur de l'alimentation est plus attentif aux démarches de type HACCP qui visent à réduire les risques de production liés à l'hygiène et la sécurité alimentaire. Enfin, certaines entreprises sont plus engagées dans des démarches de management de la sécurité.

## Pourquoi se faire certifier?

Les démarches qualité dans les différents secteurs d'activité économique sont donc très diverses. Il n'existe pas de démarche qualité universelle. Chaque entreprise doit définir la démarche la plus pertinente pour son secteur, voire son entreprise. Les démarches qualité sont très diverses, mais l'objectif de base est toujours le même: assurer le développement durable de l'entreprise par des démarches visant à mieux satisfaire le client et à améliorer la performance de l'entreprise.

Il importe dès lors de ne pas considérer la démarche qualité comme une obligation à laquelle l'entreprise doit se soumettre ou pire encore comme un autre phénomène à la mode. Au contraire, la démarche qualité est le moyen le plus efficace de pérenniser l'entreprise dans un environnement économique en mutation rapide.

En effet, les nouvelles normes ISO 9000 montrent clairement que la gestion de la qualité ne signifie pas seulement la conformité d'un produit ou d'un service, mais elle traduit la nécessité pour l'entreprise de s'engager, à tous les niveaux, vers l'amélioration de ses performances: pour mieux satisfaire son client, pour mieux se positionner face à ses concurrents, pour assurer sa pérennité. L'expérience montre que ce sont les entreprises qui se sont engagées résolument dans la voie de la gestion de la qualité qui présentent les meilleures performances sur le plan technique et financier. Il convient par conséquent de souligner l'importance d'un engagement sans équivoque de la part du chef d'entreprise à toute démarche qualité et la nécessité d'impliquer l'ensemble du personnel à quelque niveau hiérarchique que ce soit.

## Les différentes normes de qualité

### La norme ISO 9001 (Version 2000)

En 1987, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a publié les premières normes internationales de systèmes de management de la qualité (SMQ) – la série ISO 9000. Depuis lors, cette série est devenue l'un des produits les plus remarqués et les plus reconnus dans le monde. Près d'un demi-million de sites et organisations du monde ont fait enregistrer leur SMQ selon l'une des normes ISO 9000.

Comme toutes les autres, les normes de la série ISO 9000 sont régulièrement revues et révisées. La dernière révision s'est terminée le 15 décembre 2000 par la publication de la nouvelle version des trois normes importantes de la série :

- ISO 9000:2000, *Systèmes de management de la qualité – Principes essentiels et vocabulaire*
- ISO 9001:2000, *Systèmes de management de la qualité – Exigences*
- ISO 9004:2000, *Systèmes de management de la qualité – Lignes directrices pour l'amélioration des performances*



L'ISO et l'International Accreditation Forum (IAF), organisme cherchant à favoriser partout dans le monde la reconnaissance des enregistrements ISO 9000, ont annoncé que les utilisateurs désireux de faire enregistrer un SMQ nouveau ou existant auraient jusqu'à décembre 2003 pour rendre leur système conforme aux nouvelles normes.

Bon nombre de modifications ont été apportées aux normes ISO:

- Dans les versions précédentes de la famille ISO 9000, trois normes décrivaient les exigences relatives à l'enregistrement d'un SMQ. Les organismes devaient alors choisir la norme à appliquer en fonction des opérations visées par leur SMQ. Ces exigences figurent toutes à présent dans un seul document, la norme ISO 9001, *Systèmes de management de la qualité – Exigences*. Pour faciliter le recours à un SMQ dans les travaux destinés à améliorer productivité et performance, on a apporté des modifications majeures à ISO 9004 *Systèmes de management de la qualité – Lignes directrices pour l'amélioration des performances*.
- Etant donné la grande diversité des organisations utilisant les normes, on a, dans ISO 9001: 2000, inséré des lignes directrices détaillées sur le genre d'activités qui peuvent être exclues du champ d'application d'un SMQ. Ces exigences tiennent compte de facteurs tels que la nature des produits et services de l'organisation, les besoins de sa clientèle et les exigences réglementaires applicables.
- La nouvelle version met l'accent sur le concept d'«amélioration continue». Fondée sur des critères mesurables, l'évaluation des progrès réalisés à ce chapitre fait maintenant partie intégrante du processus d'évaluation de l'efficacité d'un SMQ.
- La structure des normes étant axée sur les processus, les exigences et lignes directrices y sont donc présentées dans un ordre plus logique.
- La satisfaction de la clientèle figure à présent parmi les critères d'évaluation de la performance des organismes.
- Les normes révisées accordent plus d'importance au rôle de la direction dans les activités d'élaboration, de mise en œuvre et de tenue à jour d'un SMQ.
- La nouvelle série a été conçue de façon à mieux répondre aux besoins des entreprises et être plus facile à utiliser que les versions précédentes.

Les normes ISO 9000:2000 sont fondées sur huit principes de management de la qualité que peut appliquer la direction pour guider les efforts déployés par l'organisme pour améliorer sa performance. Voici ces principes, tels que définis par l'ISO.

1. Orientation client: les organismes dépendent de leurs clients, il convient donc qu'ils en comprennent les besoins présents et futurs, qu'ils satisfassent leurs exigences et qu'ils s'efforcent d'aller au-devant de leurs attentes.
2. Leadership: les dirigeants établissent la finalité et les orientations de l'organisme. Il convient qu'ils créent et maintiennent un environnement interne dans lequel

les personnes peuvent pleinement s'impliquer dans la réalisation des objectifs de l'organisme.

3. Implication du personnel: les personnes à tous niveaux sont l'essence même d'un organisme et une totale implication de leur part permet d'utiliser leurs aptitudes au profit de l'organisme.
4. Approche processus: un résultat escompté est atteint de façon plus efficiente lorsque les ressources et activités afférentes sont gérées comme un processus.
5. Management par approche système: identifier, comprendre et gérer des processus corrélés comme un système contribue à l'efficacité et l'efficience de l'organisme à atteindre ses objectifs.
6. Amélioration continue: il convient que l'amélioration continue de la performance globale d'un organisme soit un objectif permanent de l'organisme.
7. Approche factuelle pour la prise de décision: les décisions efficaces se fondent sur l'analyse de données et d'informations.
8. Relations mutuellement bénéfiques avec les fournisseurs: un organisme et ses fournisseurs sont interdépendants et des relations mutuellement bénéfiques augmentent les capacités des deux organismes à créer de la valeur.

#### **Les systèmes de management environnemental (ISO 14001 et EMAS)**

Depuis les années 1993 les systèmes de management environnemental (ISO 14000 et EMAS) se sont développés comme suite logique des activités d'assurance qualité suite à la prise de conscience de plus en plus prononcée des problèmes environnementaux par les industriels. Un système de management environnemental est une composante du système de management global d'une organisation qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale. Par organisation l'on entend dans ce contexte toute compagnie, société, firme, entreprise, autorité ou institution, ou partie ou combinaison de celle-ci qui a sa propre structure fonctionnelle et administrative.

Historiquement le management environnemental a été conçu selon deux approches parallèles. L'approche de certification et de normalisation le standard britannique BS 7750 qui a évolué vers la norme ISO 14001 – a été menée au sein de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO). La Commission Européenne (DG Environnement) a développé en parallèle le Règlement (CEE) n°1836/93 du Conseil, du 29 juin 1993, permettant la participation volontaire des entreprises du secteur industriel à un système communautaire de management environnemental et d'audit, l'EMAS (Environmental Management and Audit Scheme). Dans une optique d'harmonisation et de transparence envers les acteurs, la Commission est actuellement en train de faire évoluer l'EMAS afin de l'ouvrir pour les sociétés de services (Règlement (CE) n° 761/2001 du Parlement Européen et du Conseil du 19 mars 2001 permettant la participation volontaire des



organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)). Les deux systèmes de management environnemental ont une couverture géographique différente (ISO: niveau mondial, EMAS: niveau Union Européenne). En ce qui concerne le contenu, l'approche EMAS est plus transparente vers l'extérieur de l'organisation (publication d'un rapport des performances environnementales et de la politique environnementale de l'organisation).

Les avantages d'un système de management environnemental et de l'optimisation de la protection de l'environnement dans l'entreprise consistent en la réduction des risques environnementaux, l'identification de points forts et de points faibles au niveau de la protection de l'environnement (besoin en énergie calorifique, frigorifique et électrique), matières premières, consommation en eau, émissions, déchets), la détermination de potentiels de réduction des coûts, l'information pour décisions d'investissements futurs, l'amélioration de l'image d'une entreprise auprès des consommateurs.

#### **La méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points)**

HACCP est une méthode recommandée dans le cadre de la Directive Européenne 93/43/CEE sur l'hygiène des denrées alimentaires. Elle a été retenue au niveau international comme la base de toute discussion sur la sécurité des aliments, à travers le Codex alimentarius.

L'HACCP est une méthode née aux Etats-Unis en 1971. Elle a été créée par une société qui accepta de fabriquer des aliments pour les astronautes et qui voulut s'entourer du maximum de précautions en partant du principe que tout facteur biologique (micro-organismes, toxines...), chimique (lubrifiant, additif, conservateur...) ou physique (corps étranger, insecte, cheveu...) peut entraîner un risque inacceptable pour la santé et la sécurité du consommateur ou la qualité du produit.

La méthode HACCP permet:

- d'identifier et d'analyser les dangers associés aux différents stades de processus de production d'une denrée alimentaire.
- de définir les moyens de maîtriser ces dangers.
- de s'assurer que ces moyens sont mis en oeuvre de façon effective et efficace.

La méthode HACCP ne permet pas d'éliminer tous les dangers mais de maîtriser les points critiques, c'est-à-dire les phases déterminantes pour la qualité sanitaire d'un produit.

#### **La qualité dans les services**

Il y a quelques années encore, la certification qualité était cantonnée à l'industrie manufacturière. Or, le développement du secteur tertiaire a rapidement posé la question de l'assurance qualité dans le secteur des services.

Parler de qualité dans les services est une tâche délicate. Aujourd'hui la qualité est devenue à la mode, un mot sur lequel on ironise ou pour lequel on s'in-

quiète. Bien qu'issus du secteur industriel les concepts fondamentaux de la qualité s'appliquent parfaitement au secteur des services. Total Quality Management, modèle d'Excellence, management par la qualité, tous ces termes prennent leurs sources dans les travaux sur la qualité réalisés par Deming, Juran ou Shewart à partir des années 50. Leur adaptation et utilisation dans les services sont plus récentes (année 90) et ont conduit au développement de démarches très innovantes (Cf. encadré «Le Cycle Qualité (CYQ), un modèle adapté aux services»).

Malgré le mouvement de fond pour la qualité, certaines entreprises de services refusent de s'engager dans une démarche qualité et refusent d'utiliser les outils et méthodes associés, avec l'argument suivant: «une entreprise de services est différente d'une entreprise de production, ainsi les concepts qualité ne sont pas faits pour mon organisation!».

Pourtant des similitudes existent: la nécessité de satisfaire ses clients, l'importance des ressources humaines comme acteurs de la qualité, des ressources matérielles à maîtriser, des flux d'informations à gérer. La différence majeure porte sur le produit des activités; le service est un produit immatériel qui dépend fortement des ressources qui le réalisent et de l'implication du client. Ces deux derniers points sont particulièrement critiques pour les activités d'entreprises de conseil et de bureaux d'étude, où le client en définissant son besoin, est l'acteur de l'information entrante et de ce fait devient acteur de la qualité finale.

L'une des difficultés majeures dans la qualité de service est le caractère très subjectif de son évaluation. Il ne faut pas uniquement se focaliser sur le niveau de qualité de service réalisé, mais aussi sur le niveau de qualité de service perçu par le client. A la différence d'un service, un produit est complètement défini lors de son acquisition. Un service se définit jusqu'au moment de sa complète réalisation en intégrant les attentes non formulées du client. Les éléments finaux de délivrance du service vont permettre au client de juger la qualité de la prestation fournie. Ainsi une mauvaise présentation de l'interlocuteur, l'inadéquation du lieu de délivrance du service, un manque de courtoisie, un code vestimentaire inadapté, le manque de personnalisation sont des petits détails qui peuvent faire que le service soit mal perçu par le client.

L'autre difficulté est la différence de regard que porte les clients sur le service: ce que considère un client comme un service de bonne qualité peut être rejeté par un autre. Ainsi la standardisation du service n'est pas une réponse complète pour la qualité de service. Alors qu'un client accepte l'existence de produits plus ou moins standard repris dans des catalogues, il attendra d'une entreprise de services un service personnalisé.

La qualité de service dépend très fortement de peu de choses. Mais la qualité dans les entreprises de service se résume t-elle à la présence ou à l'absence de file d'attente? Non!



Voici quelques réflexions sur la qualité de service qui permettront d'ouvrir l'horizon.

- «La qualité dans une entreprise de services se mesure à la capacité de l'ensemble de ses processus (ou organisation) à satisfaire tous ses clients qu'ils soient financeurs, qu'ils soient consommateurs, qu'ils soient citoyens.»
- «La qualité c'est avant tout de savoir quels sont ses processus et ses services, et de réfléchir sur leur adéquation pour la satisfaction du client.»
- «La qualité peut se définir comme la capacité de l'organisme à satisfaire chacun des besoins réels de ses clients.»

La qualité dans les services est en perpétuelle évolution, elle s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et son management doit intégrer les principes du «cycle vertueux de la qualité» (Plan – Do – Check – Act).

Un des piliers de la qualité dans le secteur des services est l'écoute client. Cette écoute doit conduire à une meilleure connaissance des besoins et attentes des clients actuels et futurs. Les besoins du client sont analysés et intégrés dans le service. Ces attentes doivent être communiquées à l'ensemble des acteurs des processus de l'entreprise de la prise de commande jusqu'à la fourniture du service, et en impliquant aussi les services supports. L'écoute doit être permanente, l'entreprise doit éviter de se renfermer sur les besoins de ses clients identifiés hier, et doit intégrer leurs besoins à venir. L'écoute client passe aussi par la prise en compte de ses réclamations. Celles-ci sont trop rarement tracées dans les entreprises de services, ce qui est dû à la forme orale qu'elles prennent. On a souvent tendance à classer les clients qui réclament comme de mauvais clients. Or un client qui réclame donne la chance à son fournisseur de s'améliorer alors qu'il pourrait facilement changer de prestataire.

Comme le montrent ces diverses réflexions, le problème de la qualité de service n'est pas simple et il n'y a pas réponse miracle. La certification ISO 9001 et l'évaluation par un modèle d'Excellence (EFQM) n'apportent pas plus de réponses, mais elles offrent souvent de se poser les bonnes questions (ce qui est dit-on la moitié du chemin vers la solution). Hormis le côté «commercial» de ces labels, ils permettent à tout organisme de mettre en œuvre des démarches contribuant à la qualité de ses services. Ils ne garantissent pas la qualité du service à tous les coups, mais ils assurent au client que son fournisseur a mis en place des méthodes qui contribuent à la satisfaction de ses besoins. Les entreprises qui utilisent correctement ces systèmes de management de la qualité les déploient dans leur organisation comme outils de progrès. Les labels qualité ne sont pas nécessaires pour mettre en œuvre une démarche qualité ni pour s'améliorer mais ils y concourent fortement. Leur obtention ne doit pas être une fin en soi mais doit être considérée comme une preuve de la prise en compte du client au sein de l'entreprise et de l'importance de sa satisfaction.

## Comment se faire certifier?

(Plan d'action à l'exemple de la norme ISO 9001: 2000)

Publiée officiellement en décembre 2000, la norme ISO 9001 version 2000 ne sera obligatoire qu'à partir de novembre 2003. Ainsi l'entreprise dispose d'une période de transition pendant laquelle il lui est possible d'être certifié selon la version 1994 ou la version 2000. Afin de garantir le succès du projet de certification ISO 9001, il est souhaitable de gérer ce processus comme un véritable projet d'entreprise et de respecter les phases suivantes:

### Phase 1 – L'initiation

- Nommer un chef de projet

Compétences et disponibilité sont les éléments-clés dans le choix du chef de projet.

- Analyser la situation

Un audit qualité interne ou un diagnostic seront des outils puissants d'analyse de situation.

- Définir les objectifs et les échéances

S'agit-il de mettre en conformité son système afin d'obtenir le certificat version 2000 ou d'améliorer l'efficacité de son système, et ceci dans quels délais?

- Retenir une approche et une stratégie

Une approche «normative» est d'analyser chaque exigence de la nouvelle norme et d'y répondre. Bien qu'exhaustive et simple, cette approche ne correspond pas à la philosophie de la norme.

Une approche plus efficace est de

1. revoir sa politique qualité en fonction de sa stratégie, de l'évolution du marché, de ses clients actuels et futurs, ...
2. élaborer sa cartographie des processus (processus managériaux, processus de réalisation, processus de soutien),
3. amender son système qualité (structure et système documentaire),
4. analyser processus par processus, les nouvelles exigences à mettre en place,
5. établir son plan d'action par processus.

En fonction de l'approche que vous adopterez, sachez qu'une certification par étape est proposée par certains certificateurs comme l'AFAQ.

- Définir l'organisation

Afin d'impliquer l'ensemble du personnel, il est souhaitable de constituer un groupe de travail par processus en charge de sa mise en conformité.

- Evaluer les enjeux

Valoriser les charges et estimer les coûts (directs et indirects) du projet afin d'apprécier l'investissement global nécessaire. Identifier les bénéfices attendus.



## Phase 2 – La préparation

- Structurer et décomposer le projet

Une approche étant retenue, il vous sera facile de structurer et décomposer le projet en phase et étape.

- Affecter les responsabilités

Il est bien évident que le responsable qualité ne doit pas être responsable de toutes les actions. Répartissez les différentes tâches et missions en interne et éventuellement en externe.

- Elaborer le planning de référence

Votre plan d'action sera constitué du planning de référence et des responsabilités affectées.

- Analyser et maîtriser les risques

Avant même le démarrage du projet, vous connaissez probablement les freins possibles et les risques qui peuvent mettre en péril le projet; pour les risques majeurs, décidez dès à présent des parades à mettre en œuvre.

- Construire le budget

Les ressources financières étant toujours limitées, élaborez le budget nécessaire à la réalisation du projet.

- Bâtir le plan de communication

L'intérêt d'une communication sur le projet, sa mise en place, son suivi est très largement sous-estimé. Prévoyez affichage et réunion d'information (concis, maîtrisé) tout au long du projet pour vous assurer de l'implication et de la motivation du personnel. Une façon de prouver que la sensibilisation du personnel à la qualité est une réalité au sein de votre entreprise!

## Phase 3 – La réalisation

Si les deux premières phases (initiation et préparation) ont été faites avec soin, les étapes de la phase réalisation se dérouleront sans problème particulier:

- réaliser les actions
- déployer le plan de communication
- suivre l'avancement du projet
- gérer les modifications éventuelles

## Phase 4 – La vérification

- Réaliser une/des revues de direction

La fréquence des revues de direction n'est pas fixée par la norme ISO 9001; néanmoins, il semble raisonnable de ne pas se limiter à une revue de direction annuelle si votre système qualité est en pleine évolution. Profitez de cet organe pour suivre cette évolution et l'efficacité de votre système.

- Réaliser un audit qualité interne

Avant votre audit de certification ISO 9001 version 2000, un audit qualité interne devra être réalisé et vous permettra de préparer votre personnel à l'audit de certification.

## Phase 5 – La clôture

- Mettre en œuvre les actions correctives/préventives
- Revoir le planning d'audit et la fréquence des revues de direction

Si vous aviez utilisé les audits qualité internes et les revues de direction pour suivre l'évolution de votre système qualité (mise en conformité avec la version 2000), après l'audit de certification, leur fréquence peut être à nouveau modifiée.

- Dresser un bilan de projet

Ceci vous permettra de capitaliser l'expérience acquise.

- Dissoudre l'équipe projet

Il s'agit de prononcer la dissolution officielle de l'équipe projet, marquer l'événement et (faire) reconnaître les performances collectives et individuelles accomplies.

L'évolution des normes ISO 9000 est l'occasion de mettre à jour votre système qualité (s'il en est besoin!) et d'en améliorer son efficacité. Toutefois la recopier intégralement. En effet, toute norme a une durée de vie limitée: une application intelligente de cette norme vous permettra d'intégrer plus facilement toute nouvelle version ou de répondre à tout autre référentiel de la qualité.

## OLAS: l'office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance

La création de l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance (OLAS) est basée sur deux lois différentes, celle du 22 mars 2000 relative à la création d'un Registre national d'accréditation qui règle le domaine classique (laboratoires et organismes) de l'accréditation et celle du 14 août 2000 relative au commerce électronique qui fixe les conditions d'accréditation et de surveillance du domaine de la signature électronique.

### L'accréditation du domaine classique

Encore fin de l'année 2001, le Luxembourg était le seul pays de l'Union Européenne à ne pas avoir mis en place un système d'accréditation destiné aux laboratoires d'essais et d'étalonnage, ainsi qu'aux organismes d'inspection et de certification. De ce fait les entreprises étaient forcées à se faire accréditer par une autorité d'accréditation d'un pays voisin.

L'accréditation n'est pas uniquement basée sur des normes européennes ou internationales, mais doit également prendre en considération la législation nationale, laquelle est pourtant très souvent ignorée des auditeurs agissant pour une autorité d'accréditation d'un autre pays. D'après la Commission européenne l'accréditation est une activité volontaire, sans but lucratif et non soumise à des motivations d'ordre commercial. En réalité le principe du volontariat ne correspond plus tout à fait à la réalité, on peut citer comme exemple les directives ou les projets de directives qui exigent des laboratoires la conformité à la norme EN 45001 (ISO 17025 dans un futur proche). Le seul moyen de pouvoir démontrer cette conformité est de recourir à l'accréditation.

La création d'une autorité nationale d'accréditation était également devenue indispensable pour les autorités nationales de notification, en grande majorité des ministères, qui doivent considérer l'accréditation comme instrument important et précieux pour évaluer



les compétences, l'impartialité et l'intégrité des organismes à notifier. Les organismes notifiés jouent un rôle important dans l'application des procédures d'évaluation de la conformité au sens des directives «nouvelle approche», applicables lorsqu'une tierce partie est requise. Les exigences prévues dans les directives «nouvelle approche» traitent en particulier de la protection de la santé et de la sécurité, des utilisateurs (généralement les consommateurs et les travailleurs) et couvrent parfois d'autres exigences fondamentales comme par exemple la protection des biens et de l'environnement.

Actuellement les agréments dans le domaine de l'inspection, au niveau national, se font uniquement sur base d'une accréditation. Il est très probable que d'autres autorités vont suivre cet exemple et exiger une accréditation de tout candidat à un agrément.

Le Gouvernement a créé, par règlement grand-ducal du 28 décembre 2001, l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance, afin d'offrir tous les services d'accréditation nécessaires au bon fonctionnement de l'économie.

L'OLAS est un service offert par le Ministère de l'Economie et a comme missions:

- l'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnage,
- l'accréditation des organismes d'inspection et de certification,
- l'accréditation des prestataires de service de certification émettant des certificats liés à une signature électronique,
- la surveillance des PSC émettant des certificats qualifiés liés à une signature électronique,
- de gérer le «Registre National d'Accréditation»
- de gérer le «Recueil national des auditeurs qualité et techniques»,
- d'organiser des essais inter-laboratoires,
- d'assurer la collecte, la circulation et la publication d'informations relatives aux activités dans ce domaine,
- de stimuler et de coordonner tous les efforts menant à des accords de coopération ou de reconnaissance bi- ou multilatéraux entre organismes d'accréditation sur le plan européen et international,
- de défendre les intérêts luxembourgeois dans les instances et organismes européens et internationaux traitant de l'accréditation.

Le règlement grand-ducal du 28 décembre 2001 prévoit également la création d'un Comité d'accréditation regroupant des spécialistes hautement qualifiés du secteur privé et du secteur public, afin de garantir l'évaluation objective et transparente des rapports d'accréditation émis par les auditeurs qualité et techniques.

Le Comité a comme tâches principales:

- de faire des propositions sur les orientations générales en matière d'accréditation;
- de donner son avis sur chaque octroi, extension, maintien, prolongation et retrait partiel ou total, temporaire ou définitif d'une accréditation;

- de faire des propositions sur le fonctionnement de l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance.

Le système qualité de l'OLAS est en évolution constante dans le cadre des exigences de la norme EN 45003 et de la norme ISO/CEI TR 17010. Afin de garantir une transparence complète, le système qualité est géré directement sur le site Internet de l'OLAS ([www.etat.lu/olas](http://www.etat.lu/olas)) et donc accessible à tous.

L'OLAS a prévu, dans le cas de besoin, la création de comités sectoriels pour discuter les problèmes spécifiques des différents secteurs, préciser les différentes exigences de la norme, rédiger des guides d'accréditation ou encore de soutenir la création de «clusters thématiques».

L'objectif de l'OLAS est donc de contribuer par ses prestations à la libre circulation des produits et services en Europe, comme dans le monde entier, et ainsi de renforcer la compétitivité des entreprises accréditées.

### **L'accréditation du domaine de la signature électronique**

La loi du 14 août 2000 sur le commerce électronique crée une autorité nationale d'accréditation et de surveillance auprès du Ministère de l'Economie, qui a comme mission:

- d'accréditer les prestataires de service de certification (PSC) délivrant des certificats liés à une signature électronique,
- de surveiller des PSC délivrant des certificats qualifiés liés à une signature électronique.

D'après le principe de l'accréditation unique, cette tâche a été confiée à l'OLAS, qui actuellement définit les critères d'accréditation et de surveillance en collaboration avec le secteur public et le secteur privé.

L'OLAS est donc garant du bon fonctionnement des PSC au Luxembourg et de ce fait augmente la confiance des consommateurs dans la signature électronique, indispensable au développement du commerce électronique.

### **MLQ: le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité**

Sur demande des acteurs de l'économie luxembourgeoise, la Chambre de Commerce, en collaboration avec la FEDIL, la Chambre des Métiers, le Centre de Recherche Public Henri Tudor, l'Entente des Hôpitaux Luxembourgeois et Luxinnovation, a créé le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité (MLQ). Ce mouvement est activement soutenu par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement et le Ministère de l'Economie.

Le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité a une triple vocation: promouvoir, orienter et représenter. Le mouvement s'engage, d'une part, à promouvoir les initiatives pour la qualité, tant privées que publiques, et à en informer les entreprises et organismes luxembourgeois. Ces initiatives peuvent concerner le management de la qualité, mais aussi l'ensemble des domaines qui touchent au développement durable des entreprises: le management global de la qualité, le management en-



vironnemental, la sécurité, les démarches d'amélioration,... D'autre part le mouvement sera à l'écoute des entreprises pour les orienter et mettre à leur disposition les outils de la qualité. Enfin il représente, au niveau européen et international, les initiatives menées au Grand-Duché de Luxembourg.

Les activités mises en place par le MLQ touchent la création d'un réseau de professionnels, la publication d'informations, la remise du Prix Luxembourgeois de la Qualité, l'organisation d'événements et la mise à disposition de services pour les adhérents. Le mouvement est fait pour les entreprises par les entreprises. Il doit s'appuyer sur les compétences de tous pour les mettre au service de chaque adhérent. Dans cette optique, le mouvement a développé des espaces d'échanges réels (rencontres, groupes de travail, visites d'entreprises) et virtuels (forum de discussion, foire aux questions, ...) afin de créer un réseau de professionnels de la qualité.

Le transfert d'information est un des rôles majeurs du MLQ. Pour ce faire il a mis en place deux plates-formes de communication et d'information: des rencontres thématiques et le site Internet du MLQ. Le site Internet [www.mlq.lu](http://www.mlq.lu) regroupe des dossiers thématiques, une revue de presse, l'annuaire des professionnels de la qualité, le catalogue des formations concernant la qualité, le répertoire des entreprises certifiées.

Le Prix Luxembourgeois de la Qualité a pour objectif de reconnaître les efforts accomplis par les entreprises privées et les organismes publics pour la qualité et la satisfaction de leurs clients. Il permet d'observer l'application des principes de la qualité totale. Le MLQ a pour ambition que le Prix Luxembourgeois soit reconnu au niveau international comme prix d'Excellence. La première édition du Prix aura lieu en 2003, le mouvement se donnant 2 ans pour définir le référentiel et les modalités d'évaluation.

Le financement du MLQ doit être assuré en grande partie par les cotisations des membres. L'adhésion au MLQ garantit un accès privilégié aux informations et des réductions des droits d'inscription pour les activités payantes. Certaines actions sont réservées exclusivement aux membres.

Les frais de cotisation varient entre 200 et 620 EUR pour les entreprises de plus de 250 salariés. Les frais sont plus importants pour les sociétés de conseil dans le domaine de la qualité. Plus de 65 entreprises sont d'ores et déjà membre du MLQ. La liste peut être consultée sur le site Internet du MLQ.

#### Les services du MLQ

- Quality Hotline

Le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité a réuni un réseau de spécialistes pour vous apporter une réponse pertinente à toutes vos questions concernant la qualité. Il suffit de contacter le MLQ par téléphone au 545 580 580 ou d'envoyer votre question par mail à [info@mlq.lu](mailto:info@mlq.lu). Le mouvement s'engage à vous apporter une réponse dans les 48 heures.

- Bibliothèque qualité
- MLQ Newsletter
- Objectif compétences qualité

S'appuyant sur les formations délivrées au Grand-Duché de Luxembourg, le MLQ aide ses adhérents à définir le programme de formations qui assurera la création ou la mise à jour des compétences de leurs collaborateurs dans le domaine de la qualité.

- Veille Normative
- Guides méthodologiques
- Etudes partagées

## Contact et informations

### Chambre de Commerce

M. Tom Theves  
L-2981 Luxembourg  
Tél.: (+352) 42 39 39 – 353  
Fax: (+352) 43 83 26  
E-mail: [tom.theves@cc.lu](mailto:tom.theves@cc.lu)  
Site web: [www.cc.lu](http://www.cc.lu)

### Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité (MLQ)

M. Yves Collet  
66, rue de Luxembourg  
L-4221 Esch-sur-Alzette  
Tél.: (+352) 545 580 580  
Fax: (+352) 545 580 501  
E-mail: [info@mlq.lu](mailto:info@mlq.lu)  
Site web: [www.mlq.lu](http://www.mlq.lu)

### Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRTE)

Technoport Schlassgoart du CRP Henri Tudor  
B.P. 144 – L-4002 Esch-sur-Alzette  
Tél.: (+352) 54 55 80 – 1  
Fax: (+352) 54 55 80 – 4915  
E-mail: [crte@crpht.lu](mailto:crte@crpht.lu)  
Site web: [www.crte.lu](http://www.crte.lu)

### Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance (OLAS)

Ministère de l'Économie  
19-21, boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Tél.: (352) 478-4191  
Fax: (352) 22 26 60  
[olas@eco.etat.lu](mailto:olas@eco.etat.lu)  
Site web : [www.etat.lu/OLAS/](http://www.etat.lu/OLAS/)

## Pour en savoir plus:

### Normes ISO 9000, 14001 e.a.:

[www.iso.ch](http://www.iso.ch)  
[www.tc176.org](http://www.tc176.org)  
[www.isoconseil.com](http://www.isoconseil.com)  
[www.isogroup.simplenet.com](http://www.isogroup.simplenet.com)

### Management de la qualité:

[www.mlq.lu](http://www.mlq.lu)                      [www.quality.nist.gov](http://www.quality.nist.gov)  
[www.efqm.org](http://www.efqm.org)                      [www.luxcontrol.com](http://www.luxcontrol.com)  
[www.escem.com](http://www.escem.com)                      [www.asq.org](http://www.asq.org)  
[www.bvqi.com](http://www.bvqi.com)

### Lexique qualité:

[www.ccqi.net/qualite](http://www.ccqi.net/qualite)



## Visite du Premier Ministre de la République de Moldavie

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a eu l'honneur d'accueillir en date du mercredi 17 avril 2002 S.E. Monsieur Vasile TARLEV, Premier Ministre de la République de Moldavie.

Dans son allocution de bienvenue Monsieur Paul MEYERS, Vice-Président de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a remercié le Premier Ministre Vasile TARLEV de faire, dans le cadre de sa visite officielle auprès du Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, une visite auprès de la Chambre de Commerce.

Monsieur MEYERS a présenté la mission de la Chambre de Commerce et a souligné qu'il existe, quant aux relations commerciales entre les deux pays, encore un très grand potentiel à développer. Les échanges commerciaux se trouvent actuellement à un niveau plutôt insignifiant. Dans ce contexte il a salué la présence de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la République de Moldavie et a relevé que les deux chambres doivent être la locomotive pour développer les contacts et les affaires.



S.E. Monsieur Vasile TARLEV, Premier Ministre de la République de Moldavie (à droite) et Monsieur Paul Meyers, Vice-Président de la Chambre de Commerce

Après une courte présentation de l'économie luxembourgeoise faite par Madame Edith Stein, Attachée économique auprès de la Chambre de Commerce, le Premier Ministre de la République de Moldavie a exprimé, dans son allocution, l'espoir que ce premier contact officiel et la rencontre entre la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la République de Moldavie et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg devrait engager un processus pouvant aboutir, si possible, à une mission de promotion économique en Moldavie.

Il a en outre décrit les efforts entrepris par son gouvernement pour développer l'économie moldave notamment par des investissements dans des entreprises de production pour développer les capacités de réexportation du pays.

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la République de Moldavie, Monsieur Gheorge CUCU, a exprimé le souhait que ce premier contact officiel avec la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg puisse déboucher sur une coopération plus renforcée. Un premier objectif à suivre serait l'organisation éventuelle d'un séminaire d'information sur les opportunités d'affaires en Moldavie.

A la visite du 17 avril ont participé également S.E. Monsieur Ion CAPATINA, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire au Grand-Duché de Luxembourg résidant à Bruxelles, S.E. Monsieur Nicole DUDAU, Ministre des Affaires étrangères, ainsi que Monsieur Marian LUPU, Ministre ad-interim de l'Economie.

Cette rencontre a aussi permis aux représentants de l'Asbl Défi de présenter leur projet qui consiste à apporter de l'aide aux enfants vivant dans l'orphelinat de la ville de Hincesti. La délégation moldave les a assurés de son plein appui pour la réalisation de ce projet ambitieux.

## Séminaire sur les opportunités commerciales en Hongrie

En date du mercredi 17 avril, 2002, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, sur initiative et en collaboration avec le Consul Honoraire et Président du Club des Investisseurs Luxembourgeois en Hongrie, Monsieur Jean Ries, avait organisé un séminaire sur les opportunités commerciales en Hongrie.

Dans son allocution de bienvenue Monsieur Paul Emering, Directeur adjoint de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a souligné l'importance des relations existantes entre le Luxembourg et la Hongrie.

Le séminaire, auquel ont participé près de 50 représentants d'entreprises luxembourgeoises s'est inscrit dans une série de rencontres bilatérales parmi lesquelles on peut citer la visite en Hongrie de Monsieur Jacques F. Poos en janvier 1990, la mission de promotion économique organisée en juin 1993, la visite de Monsieur Jean-Claude Juncker en novembre 1995 et pour terminer la visite de Madame Lydie Polfer qui a eu lieu en octobre 2000.



La Chambre de Commerce a eu le grand honneur d'accueillir le Président de la République de Hongrie, SE Monsieur Arpad Göncz, dans le cadre de sa visite d'Etat au Grand-Duché a assisté à un séminaire organisé à la Chambre de Commerce en septembre 1996 et en janvier 1999, le Ministre Hongrois des Affaires Etrangères, SE Monsieur Janos Martonyi a présidé un séminaire sur les possibilités d'investissements et de coopération économique et le commerce extérieur de la Hongrie dans la perspective de l'adhésion à l'Union Européenne.

Monsieur Jean Ries, Consul Honoraire, a présenté en détail les liens étroits existant entre les deux pays et a évoqué les expériences d'investisseurs luxembourgeois en Hongrie.

Monsieur Istvan Mohacsi, Directeur Général auprès du Ministère des Affaires Etrangères de Hongrie, a donné un aperçu du récent développement économique et des mesures prises par le Gouvernement afin de préparer l'adhésion à l'Union Européenne.

Monsieur Sandor Hidas, Directeur Général auprès du Ministère des Affaires économiques de Hongrie a parlé des conditions d'investissements favorables.

Madame Sandor Bolyai, Directeur du Bureau de Bruxelles de l'Agence Hongroise pour le Développement des Investissements et du Commerce (ITDH), a présenté les opportunités d'investissements en Hongrie en mettant l'accès aussi sur des projets concrets du secteur touristique.

Monsieur Kalman Meszardos, Directeur auprès de la Land Credit and Mortgage Bank Ltd, a présenté l'environnement financier de la Hongrie et notamment les différentes initiatives prises pour créer un encadrement légal moderne.

Le séminaire a été clôturé par une réception donant aux participants la possibilité d'avoir un échange direct avec les différents intervenants.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur les sites Internet de l'ITDH: [www.itd.hu](http://www.itd.hu) et [www.business2hungary.com](http://www.business2hungary.com).

## Nouvel immeuble de la Chambre de Commerce

Le gros-œuvre est terminé à 95 % avec la construction de tous les bâtiments. Restent à finaliser:

- bétonnage des deux dernières dalles du bâtiment D2 vers mi-mai,
- la passerelle entre les bâtiments D1 et D2,
- la fermeture des trous grues et la finalisation de l'aire de livraison et de l'entrée du parking.



L'étanchéité verticale le long du Centre Albert Wagner va être terminée fin mai 2002.

Le montage des façades du bâtiment C (rue Alcide de Gasperi) est terminé. Il en va de même pour les puits de lumière sous ce bâtiment C et donnant sur les salles de conférence. Le montage des façades du bâtiment D4 est terminé à 90 %. Pour l'ancien bâtiment la façade est montée à l'exception des pignons.

Au Centre de formation le montage des façades est réalisé au patio 3 et dans la cours anglaise. Les techniques ont débuté mi-mars et une première zone en dessous du bâtiment D4 est terminée pour les conduites du sanitaire, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation.





## Commerce Extérieur

### Calendrier des manifestations

#### Mai

- 6.5. Business Day Saar-Lor-Lux à Saarbrücken
- 14.5. Visite de Madame la Présidente de la Chambre de Commerce de la Basse-Autriche et d'une délégation
- 21.5. Audiences Pays-Bas
- 31.5-1.6. EU-Malaysia Partenariat, Kuala Lumpur

#### Juin

- 3-6.6. China Interprise Macau 2002
- 3-6.6. Mission de promotion économique en Russie
- 4-5.6. Journée de contact à Namur
- 7.6. Audiences Russie
- 10.6. Audiences Afrique du Sud
- 12.6. Visite du Premier Ministre de Malaisie
- 13.6. Audiences Argentine
- 14.6. Audiences Chine  
Audiences Taiwan
- 17.6. Séminaire Ouzbékistan
- 17.6. Audiences Philippines  
Audiences Corée du Sud  
Audiences Inde
- 28.6. Audiences Allemagne

#### 4-5 juin 2002

### Journée de contact à Namur

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, le Bureau Economique et Commercial de la Région Wallonne à Luxembourg et le Bureau Economique de la Province de Namur organisent une journée de contact les 4 et 5 juin 2002. Cette action est organisée à la demande de Monsieur le Gouverneur A. DALEM en suivi d'actions qui ont été conduites au Luxembourg ces dernières années. 3 secteurs ont été proposés: agro-alimentaire, environnement et NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication).

L'objet de cette action est principalement commercial, c'est-à-dire trouver des partenaires dans

la Grande Région. Les entreprises intéressées par cette journée de contact sont priées de s'adresser à Monsieur Edouard VOLLMAR, tél.: 42 39 39-313, edouard.vollmar@cc.lu.

#### 12 juin 2002

### Visite du Premier Ministre de Malaisie

Le Premier Ministre de Malaisie accompagné par une délégation d'hommes d'affaires effectuera une visite au Grand-Duché de Luxembourg le 12 juin 2002. A l'occasion de cette visite une réunion d'information sera organisée à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Les entreprises intéressées à participer à cette manifestation sont priées de contacter Madame Viviane HOOR, tél.: 42 39 39-315, fax: 43 83 26, e-mail: viviane.hoor@cc.lu.

#### 17 juin 2002

### Séminaire d'information sur l'Ouzbékistan

Une délégation ouzbek se rendra en visite au Grand-Duché de Luxembourg. A cette occasion un séminaire d'information exposant les opportunités d'affaires en Ouzbékistan sera organisé le lundi, 17 juin 2002 à 16h00 à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. Au cas où vous souhaiteriez participer à cette manifestation, nous vous prions de bien vouloir contacter Madame Viviane HOOR, tél.: 42 39 39-315, e-mail: viviane.hoor@cc.lu.

#### Market Access Database

### Accès à tous les documents douaniers

La base de données «Market Access Database» de la Commission européenne vient de se voir adjoindre une nouvelle fonctionnalité. L'utilisateur y trouvera dorénavant, sous la section «Exporter's Guide to import formalities», un aperçu de tous les documents requis pour le dédouanement de groupes de produits spécifiques en cas d'exportation vers des pays tiers. Au menu également: une description détaillée des procédures à suivre. La documentation disponible actuellement couvre une cinquantaine de pays. D'ici



la fin de l'année, vingt nouveaux pays devraient y être ajoutés.

Cette base de données de la Commission contient des informations relatives aux conditions applicables à l'exportation ainsi qu'aux investissements dans une série de pays tiers. Outre l' «Exporter's Guide», on y trouve également:

- des rapports consacrés aux obstacles commerciaux dans les pays tiers;
- les tarifs des droits d'entrée applicables dans les pays tiers;
- les formalités d'importation applicables dans certains pays hors UE;
- des informations relatives au commerce de services.

Ces informations peuvent être consultées à titre gratuit à l'adresse <http://mkacddb.cec.eu.int>.

Via ce site, l'utilisateur peut en outre témoigner lui-même de certaines mesures restrictives aux échanges qu'il aurait rencontrées. La Commission européenne a fait une présentation de ce site lors du Business Day Saar-Lor-Lux le 6 mai à Sarrebruck.

## Récupération de la TVA espagnole

Les entreprises belges et luxembourgeoises souhaitant récupérer la TVA en Espagne peuvent

s'adresser à la Chambre de Commerce de Belgique et du Luxembourg en Espagne qui interviendra en leur nom et représentation auprès du Ministère des Finances espagnol après avoir été désignée comme représentant légal de l'entreprise.

La demande de remboursement de la TVA sera introduite en espagnol auprès de l'Administration, après examen des pièces qui seront transmises. La Chambre représentera les intérêts des firmes qui font appel à ses services, en réalisant les démarches nécessaires pour l'obtention et l'encaissement des sommes sollicitées et interviendra à tout moment, selon les besoins ou les problèmes qui se présentent. Les demandes pour l'année 2001 doivent être introduites avant le 30 juin 2002, mais il est recommandable de les introduire le plus tôt possible pour que la récupération soit plus rapide.

Un dossier complet avec toutes les instructions et formalités à suivre peut être obtenu gratuitement pour les membres de cette Chambre de Commerce ou pour les non-membres, après un versement préalable de 30 € sur le compte n° 210-0321561-58 de la Fortis Banque à Bruxelles.

Les intéressés souhaitant recevoir des renseignements complémentaires peuvent s'adresser à la Chambre de Commerce de Belgique et du Luxembourg en Espagne, Claudio Coello 99, 1° dcha, E-28006 Madrid, tél.: +34 91 435 48 99, fax: +34 91 578 05 27, e-mail: [ccble@retemail.es](mailto:ccble@retemail.es).

## Appels d'offre

| Pays                 | Dénomination                                                                                                                                                          | Code                    | Date limite |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------|
| Burkina Faso / Niger | Travaux de réhabilitation de la route Niamey-Torodi Frontière du Burkina Faso au Niger                                                                                | EuropAid/113057/D/W/NE  | 11/05/2002  |
| Bora Bora            | Assainissement collectif des eaux usées des zones de Faanui et Anau, commune de Bora Bora, Polynésie française                                                        | EuropeAid/113498/D/W/PF | 30/05/2002  |
| Cameroun / Gabon     | Construction de deux ponts sur le Ntem à Eboro (Frontière Cameroun-Gabon) et à Ngoazik (Cameroun) et aménagement de la bretelle Biyi Eba Meyo Kye (Woleu-Ntem, Gabon) | EuropeAid/113259/D/W/GA | 05/06/2002  |
| Nouvelle-Calédonie   | Achèvement de la construction de la route Hienghène-Pouébo, section Ouaième-Diahoué                                                                                   | EuropeAid/113242/D/W/NC | 2002        |
| Nouvelle-Calédonie   | Construction du Nouvel Aquarium de Nouméa                                                                                                                             | EuropeAid/113567/D/S/NC |             |
| Mali                 | Construction de la route Bamako-Kourémalé                                                                                                                             | 8 ACP ROC.019           | 08/07/2002  |



La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises intéressées des appels d'offres de l'OTAN, du BWVA, des programmes européens FED, TACIS et PHARE, pour consultation. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Madame Claudine SCHLESSER, tél.: 42 39 39-341, e-mail: claudine.schlessen@cc.lu.

## Propositions d'affaires

- Deutsche Firma, tätig im Bereich der Druckveredlung (Polyesterlaminierung und PVC Einsieglung) sucht Vertriebspartner in Luxemburg.
- Deutsche Firma sucht zum Ausbau ihres internationalen Geschäftes Handelsvertreter / innen aus dem Bereich Elektrokleingeräte zum Vertrieb von Staubsaugerbeutel an Fachhändler, OEM's, Einzelhandelsketten mit Haushaltsartikeln in Luxemburg.
- Deutsche Firma, tätig im Vertrieb von Bohrern, sucht nach geeigneten Handelsvertretern in Luxemburg.

## Protêts

### Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes des faillites
- + a) listes de protêts **mensuelles**
- + b) listes des ordonnances de référé-provision **mensuelles**

**Abonnements: Agence AVUS**

**Fax 46 65 50 = 24 heures**

**Tél. 22 68 22 = 8 - 14 heures**

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération pour consultation. Pour tout renseignement veuillez contacter Madame Claudine SCHLESSER, tél.: 42 39 39-341, e-mail: claudine.schlessen@cc.lu.

## La Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce

Les personnes intéressées à participer à la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce trouveront des fiches d'inscriptions électroniques sur le site Internet de la Chambre de Commerce ([www.cc.lu](http://www.cc.lu)). Les personnes qui ne disposent pas d'un accès Internet peuvent demander un formulaire d'inscription auprès de la:

### Bourse d'Entreprises

Tél.: +352 42 39 39 331 a. m. de M. Yves Karier,

Fax +352 43 83 26

E-mail: [yves.karier@cc.lu](mailto:yves.karier@cc.lu)

Adresse postale: L-2981 Luxembourg.

La Chambre de Commerce garantit que toutes les données personnelles recueillies dans la Bourse d'Entreprises bénéficient de la plus stricte confidentialité. Les offres et les demandes enregistrées à la Bourse d'Entreprises seront publiées sous forme d'annonces à chiffre dans le «MERKUR» et sur le site Internet de la Chambre de Commerce. Par ailleurs, la base de données des annonces dont le texte ne contient que des informations dont l'annonceur a préalablement autorisé la publication, peut à tout moment être consultée à la Chambre de Commerce par les personnes intéressées.

Lorsqu'une convergence suffisante entre une offre et une demande est constatée par le responsable de la Bourse d'Entreprises (secteur d'activité, qualification, prix, p. ex.) le contact entre les deux parties est établi. Il est évident que l'accord explicite de chaque partie intéressée sera pris au préalable avant que l'identité ne soit dévoilée à l'autre partie. La Chambre de Commerce met ses locaux à disposition et offre la collaboration de ses conseillers économiques et juridiques pour une première rencontre. Au-delà de cette première prise de contact et à la demande des deux parties, les conseillers de la Chambre de Commerce peuvent utilement accompagner les pourparlers et les négociations. Les inscriptions à la Bourse d'Entreprises se font sans frais.

### Groupe 1 - A Céder:

#### Réf. C106

Hôtel-restaurant-café à vendre, 12 chambres tout confort, région touristique au nord du pays.

#### Réf. C119

Cède participation Site Internet opérationnel multilingue, [www.monitor.lu](http://www.monitor.lu) - paiement électronique.

#### Réf. C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électro-ménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

#### Réf. C130

Vends entreprise de distribution de boissons, clientèle Luxbg-Ville et alentours

#### Réf. C131

Vends fonds de commerce Auberge-Café-Restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

#### Réf. C140

Cherche partenaire majoritaire pour nouvelle startup fabrication de produits de luxe; très grand potentiel de développement; succès important rencontré aux US; pour continuer sa croissance internationale, l'entreprise a besoin de moyens financiers nouveaux et/ou être intégrée dans un groupe plus puissant.

#### Réf. C159

Vends restaurant avec logement dans village au sud de Luxembourg-Ville, salle de banquets 100 couverts, bâtiment 550 m<sup>2</sup>

#### Réf. C161

Vends fonds de commerce, avec ou sans murs, hôtel avec 30 chambres, restaurant, bar, garages privés, logement privé; Luxembourg-Ville.



*Et si vous aviez une société de  
leasing qui comprend que le  
leasing à court terme est parfois  
la meilleure vision à long terme?*

Des carrières de plus en plus flexibles: telle est l'évolution du marché du travail. Les contrats de leasing opérationnel ING Car Lease évoluent dans le même sens. Le shortlease est la formule permettant de ne pas devoir se lier à un véhicule plus de 24 mois. Changer de voiture tous les 2 ans comporte pas mal d'avantages: vous roulez toujours avec une voiture récente, vous bénéficiez des derniers progrès techniques et les risques d'immobilisation en sont fortement réduits. Pour plus d'informations ou pour une offre convaincante, formez le +352 25 00 09-1 ou surfez sur [www.ingcarlease.lu](http://www.ingcarlease.lu)  
ING CAR LEASE drives your business.

**ING**   
**CAR LEASE**





**Réf. C163**

Vends fonds de commerce restaurant-pizzeria-dancing à Luxembourg, proche zone d'activités en expansion, 130 couverts, terrasse 50 couverts, parking.

**Réf. C165**

Vends fonds de commerce avec stock, boutique pour enfants, au sud-est du pays, situation privilégiée, surface 125 m², nouvel agencement en 1998, loyer modéré

**Réf. C169**

Vends pension de famille, 13 chambres meublées, maison privée

**Réf. C174**

Vends parts de société de transports internationaux par route, parc de véhicules neufs, 6 tracteurs, 7 remorques

**Réf. C179**

Vends friture/restaurant forain de notoriété; emplacement assuré 2 x Esch/Alzette et 3 x Luxembourg-Ville; excellente rentabilité

**Réf. C180**

Vends fonds de commerce restaurant / brasserie gastronomique, avec terrasse, dans cadre médiéval touristique

**Réf. C188**

Vends fonds de commerce épicerie (100 m²) au centre du pays, location du local de commerce

**Réf. C196**

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant avec terrasse et location de 8 chambres meublées, situation à Diekirch

**Réf. C197**

Vends fonds de commerce dans la branche jeux d'amusement pour bars/café, matériels pour l'hôtellerie

**Réf. C198**

Vends fonds de commerce café/auberge/restaurant, 5 chambres meublées, jeux de quilles, grande terrasse, salle de fêtes, logement privé disponible - tél. 021 166445

**Réf. C200**

Entreprise commerciale, représentations industrielles de premier ordre à céder dans un proche avenir; reprise complète ou partielle; possibilité d'intégration dans une holding néerlandaise; capital nécessaire

**Réf. C203**

Vends fonds de commerce d'une société commerciale dans la branche des articles paramédicaux, établie dans la région Diekirch / Ettelbruck. Reprise de la société existante possible.

**Réf. C204**

Vends pour cause de retraite entreprise renommée dans la confection d'articles pour le secteur HORECA, située au centre du pays.

**Réf. C206**

Cherche participation pour société d'exploitation import et vente détail de meubles. Situation: Centre commercial, Région Luxembourg-Ville.

**Réf. C208**

A céder en location pour cause de retraite: Bijouterie-Horlogerie dans l'est du pays. Installation de rangement complète; Double chambre forte; Vitrines anti-balles.

**Réf. C209**

A céder: Société informatique (service et vente de matériel) avec clientèle privée et professionnelle.

**Réf. C210**

Cherche partenaire d'une société commerciale afin d'assister une société de consulting spécialisée dans la gestion et le déploiement international de projets informatiques de pointe dans sa structure commerciale.

**Réf. C211**

Cherche partenaire ou repreneur pour société de facility management. Mise à disposition de l'engineering.

**Réf. C212**

Cherche participant financier dans firme d'automatisation industrielle (aciérie, laminoirs, produits finis).

**Réf. C213**

Vends fonds de commerce 2 boutiques, bon emplacement à Luxembourg-Ville, cadeaux et décoration intérieure

**Réf. C214**

Vends restaurant bien coté dans un cadre unique. Terrasse avec vue imprenable. Clientèle fidèle.

**Réf. C215**

A céder: fonds de commerce d'un magasin d'optique, centre-ville de Luxembourg.

**Réf. C216**

A céder: participation en master franchise immobilier de première renommée pour l'exploitation et le développement du réseau.

**Réf. C217**

Vends fonds de commerce; bar + restaurant 45 couverts avec terrasse à Luxembourg (Vieille ville) en zone piétonne; décor unique

**Réf. C218**

Vends fonds de commerce pour vente en gros de jeux vidéo (playstation, Nintendo etc.)

**Réf. C219**

Vends fonds de commerce de plantes semi-naturelles de très haute qualité

**Réf. C220**

Vends société de transports internationaux de marchandises par la route. 8 tracteurs semi-remorque.

**Réf. C221**

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité

**Réf. C222**

Société informatique spécialisée en développement de projets forfaitaires, avec groupe de programmation en Europe de l'Est, cherche partenaire ou intégration dans un groupe plus important.

**Réf. C223**

Vends fonds de commerce d'un restaurant situé au centre de Mersch avec 70 couverts.

**Réf. C224**

A céder: Bureau comptable bien établi pour cause de retraite.

**Réf. C225**

Vends fonds de commerce d'une brasserie-pub; centre Esch/Alzette; +/- 175 m2 (extensible à +/- 350 m2); billard; emplacement pour concerts.

**Groupe 2 – Cherche à reprendre:****Réf. R107**

Recherche dans le cadre de son développement le rachat d'une activité complémentaire à des produits électromécaniques, électromagnétiques, bobinage, maintenance, vente et négoce de produits industriels. Possède déjà un potentiel de clients au Luxembourg.

**Réf. R129**

Cherche participation active dans petite entreprise, tél. 021 38 82 61

**Réf. R146**

Cherche à reprendre ou prendre participation dans société active dans le domaine de l'électricité

**Réf. R147**

Cherche à reprendre ou prendre participation dans société active dans le domaine de la bureautique



**Réf. R149**

Ingénieur en génie chimique, actif dans le commerce de produits réfractaires pour la sidérurgie, cherche à reprendre une activité de commerce de produits techniques, voire une petite unité de production

**Réf. R150**

Cherche à reprendre bar-brasserie-pub à Luxembourg vieille ville, tél 021 180301

**Réf. R154**

Cherche participation active en vue d'une reprise totale dans les secteurs du commerce, du bâtiment, des médias ou des prestations de service

**Réf. R156**

Cherche à reprendre une petite unité de production dans les domaines de la mécanique générale, mécanique de précision, sous-traitance de l'industrie automobile, sous-traitance de la métallurgie en général

**Réf. R157**

Société d'expertise comptable cherche à reprendre fiduciaire

**Réf. R160**

Cherche partenaire(s) financier(s) pour création d'un karting indoor

**Réf. R163**

Cherche à reprendre clientèle ou petit bureau comptable. Comptable fiscaliste confirmé, Partenariat, sous-traitance ou toute autre opportunité bienvenues.

**Réf. R164**

Cherche prise de participation (51 à 100%) dans une entreprise de transformation alimentaire ayant des opportunités de développement dans l'industrie alimentaire biologique.

**Réf. R165**

Cherche à investir dans des entreprises industrielles ou sous-traitantes de l'industrie. Participations minoritaire, majoritaire ou reprise globale possibles.

**Réf. R166**

Cherche à louer hôtel à Luxembourg-Ville. Minimum 30 chambres.

**Réf. R168**

Cherche participation active dans une société du secteur informatique (prestation de services, vente de machines...)

**Réf. R169**

Cherche à reprendre restaurant-pizzeria; pizzaiolo 18 ans d'expérience.

**Réf. R170**

Cherche société dans les domaines de services ou informatique

**Réf. R171**

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous traitance.

**Réf. R172**

Société allemande recherche participation ou reprise dans une entreprise de nettoyage. Tél: (+49) 68 05 61 222

**Réf. R173**

Cherche à reprendre ou prendre participation dans une société active dans le domaine de l'organisation d'événements et de la relation publique

**Réf. R174**

Cherche à reprendre entreprise dans les secteurs industrie, consulting, construction ou commerce; ingénieur de formation avec MBA; expérience professionnelle dans le marketing, la vente et l'administration générale.

**Réf. R175**

Entreprise de transports luxembourgeoise cherche à reprendre une entreprise de transports et messagerie située dans le sud du pays et installée dans une Z.I.

**Réf. R176**

Cherche auberge-hôtel à reprendre, en location ou en vente.

## Que faire après la 6<sup>ème</sup> année primaire?

### Enseignement secondaire technique

7<sup>e</sup> secondaire technique - 7<sup>e</sup> d'adaptation

8<sup>e</sup> théorique - 8<sup>e</sup> polyvalente

9<sup>e</sup> théorique - 9<sup>e</sup> polyvalente



## Que faire après la 9<sup>ème</sup> TE/PO?

### Formation CATP (certificat d'aptitude technique et professionnelle)

- mécanicien industriel et de maintenance (Industrie- und Wartungsmechaniker)
  - mécanicien d'usinage (Zerspanungsmechaniker)
- serrurier de construction (Konstruktions Schlosser)
  - électronicien en énergie (Energieelektroniker)
- menuisier-ébéniste (Bau- und Möbelschreiner)

### AML (aircraft maintenance licence)

### Formation de technicien (diplôme de technicien)

- division électrotechnique
- division mécanique

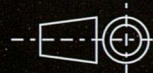
**PORTE OUVERTE:**  
samedi 1<sup>er</sup> juin 2002  
de 09.00 à 17.00 heures

Les inscriptions sont reçues du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le jour de la porte ouverte ainsi que les samedis et pendant les vacances scolaires sur rendez-vous.

bgp

**Lycée Technique Privé  
Émile Metz**

50, rue de Beggen L-1220  
LUXEMBOURG-DOMMELDANGE  
Tél.: 43 90 61-1





# Berufsausbildung 2002/2003

## (Lehrlingsausbildung)

### Was ist Berufsausbildung?

Unter Berufsausbildung (Lehre) versteht man die Erlernung eines bestimmten Berufes. Diese Lehre umfaßt eine 3 bzw. 2 oder einjährige praktische Ausbildung in Industrie-, Handels-, Dienstleistungs- und Gaststättenbetrieben, begleitet von theoretischen Kursen in den technischen Sekundarschulen (Lycées techniques). Sie schließt mit einem Befähigungsnachweis ab (**CATP – Certificat d'aptitude technique et professionnelle**).

Daneben wird im Handel und im Gaststättengewerbe eine Lehre angeboten, die sich als Ziel setzt, lernschwierige Jugendliche einerseits in zwei Etappen zu einer beruflichen Qualifikation zu führen, oder andererseits ihnen den Eintritt ins Berufsleben zu erleichtern. In dieser Lehre von 2 Jahren wird den Kandidaten eine Basisausbildung vermittelt, welche mit einem Einführungszeugnis abschließt (**CITP – Certificat d'initiation technique et professionnelle**). Dieses Zeugnis ermöglicht ihnen, entweder in einer zweiten Etappe in das normale erste oder zweite Lehrjahr einzusteigen oder ins Berufsleben einzutreten (diesbezüglich nimmt der Klassenrat eine verbindliche Entscheidung).

Die Lehre erfolgt nach Abschluß eines Lehrvertrags zwischen dem Ausbildungsbetrieb und dem Lehrling. Der Lehrvertrag läuft bei bestandener Lehrabschlußprüfung (theoretischer und praktischer Teil), also bei erfolgreich abgeschlossener Lehre automatisch aus.

### Welches sind die schulischen Bildungsvoraussetzungen, die ein Jugendlicher erfüllen muß, um eine Lehre anzutreten?

Je nachdem welche Berufsausbildung bzw. Lehre ein Jugendlicher nun antreten will, muß er folgenden Schulabschluß vorzeigen:

#### Technische Industrieberufe:

wie z.B. Mechaniker, Elektroniker, Bauzeichner: im allgemeinen Abschluß einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts. Die Handelskammer empfiehlt den Betrieben jedoch, den Abschluß einer 9<sup>e</sup> polyvalente bzw. einer 9<sup>e</sup> théorique zu verlangen. Die Kandidaten, welche eine Lehre als Bauzeichner angehen möchten, müssen vor Vertragsabschluss eine unverbindliche Befähigungsprüfung absolvieren, welche von der Handelskammer in Zusammenarbeit mit der Examenskommission organisiert wird.

Seit Schulbeginn 2001/2002 besteht die Möglichkeit, den neu eingeführten Beruf des Fachinformati-

kers zu erlernen. Diese Berufsausbildung richtet sich in erster Linie an Schüler, welche eine 9<sup>e</sup> théorique oder eine gleichwertige Klasse abgeschlossen haben.

#### Handelsberufe:

- Fachverkäufer, Lagerverwalter, Schaufensterdekorateur und Werbegestalter (Ausbildungsziel CATP): Abschluß einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts.
- Verkaufsgehilfe mit Ausbildungsziel CITP: Ermächtigungsschreiben der Aufnahmekommission.
- Reisebüroexpedient: im allgemeinen Abschluß einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts. Die Handelskammer empfiehlt den Reisebüros jedoch, den Abschluß einer 9<sup>e</sup> polyvalente bzw. einer 9<sup>e</sup> théorique zu verlangen.
- Büroangestellter: im allgemeinen 11 abgeschlossene Schuljahre (11. Klasse Fachrichtung Verwaltung und Handel)

#### Koch, Kellnerpersonal im Gaststättengewerbe:

- Koch und Kellner (Ausbildungsziel CATP): Abschluß einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts.

Koch und Kellnergehilfe mit Ausbildungsziel CITP: Ermächtigungsschreiben der Aufnahmekommission.

Zu bemerken sei, daß je nach der schulischen Vorbildung die Möglichkeit besteht, eine verkürzte Lehre durchführen zu können. So kann z.B. der Lehrbetrieb, nach Anfrage bei der Handelskammer, einem Kandidaten, der eine 10. oder eine 11. Klasse der vollzeitigen Schulausbildung in der entsprechenden Berufssparte besucht hat, die Lehrzeit dementsprechend verkürzen.

### Welche Bedingungen muß ein Industrie-, Handels-, Dienstleistungs- oder Gaststättenbetrieb erfüllen, um einen Jugendlichen in die Lehre aufzunehmen?

Die Bedingungen sehen vor, daß der Betrieb so geführt und eingerichtet sein muß, daß dem Lehrling die nötigen Fertigkeiten und Kenntnisse des betreffenden Ausbildungsberufes vermittelt werden können. Diese Fertigkeiten und Kenntnisse sind in den praktischen Ausbildungsprogrammen hinreichend beschrieben.

### Wie wird ein Lehrvertrag abgeschlossen?

1. Bevor der Lehrling seinen Beruf wählt, muß er bei der Arbeitsmarktverwaltung vorsprechen, welche ihn dann an einen Lehrbetrieb vermittelt. Die Handelskammer kann einen Lehrvertrag erst dann eintragen, wenn sie eine Bescheinigung erhalten hat, daß der Lehrling die Arbeitsmarktverwaltung aufgesucht hat (Administration de l'Emploi – Service de l'Orientation professionnelle). Zusätzlich muß der Lehrling sich sofort für die theoretischen Begleitkurse in einem Lycée Technique einschreiben lassen.



2. Der Ausbildungsbetrieb muß die offenen Lehrstellen bei der Arbeitsmarktverwaltung melden und darf keinen Lehrling ohne Benachrichtigung der Arbeitsmarktverwaltung einstellen.
3. Die Lehrverträge werden automatisch von der Arbeitsmarktverwaltung an die vorsprechenden Lehrlinge weitergegeben oder können bei der Handelskammer schriftlich oder telefonisch vom Lehrherrn angefragt werden (Service de la formation professionnelle, Tel.: 42 39 39 - 210, Fax: 43 83 26, e-mail: formprof@cc.lu).
4. Diese Lehrverträge müssen sofort zu Beginn des Lehrverhältnisses (bei der Einstellung des Jugendlichen) in vierfacher Ausfertigung ausgefüllt werden und von Lehrherrn, Lehrling und von dessen gesetzlichem Vertreter unterschrieben werden.
5. Wichtig sind die Eintragungen der Lehrlingsentschädigungen, welche pro Lehrjahr gestaffelt sein müssen, ebenfalls die Bestimmung, daß die Kosten für Kost und Logis (rémunération en nature) anzulasten sind.
6. Schließlich werden zwei Exemplare der Lehrverträge vom Lehrherrn an die Handelskammer gesandt, die beiden übrigen Exemplare des Lehrvertrages behalten jeweils der Lehrherr und der Lehrling zur Aufbewahrung zurück.
7. Des Weiteren muß sich der angehende Lehrling einer arbeitsmedizinischen Untersuchung unterwerfen. Die Adressen der zuständigen Arbeitsgesundheitsdienste werden auf Anfrage von der Handelskammer mitgeteilt.

### Wer betreut die Berufsausbildung?

In Zusammenarbeit mit der Handelskammer, den Ausbildungsbetrieben, der Privatbeamten-, respektiv Arbeiterkammer, den Lehrlingen und ihren Eltern, dem Unterrichtsministerium und den Schulen ist der Ausbildungsberater (conseiller à l'apprentissage) zuständig, um in allen Fragen der Ausbildung zu informieren und zu beraten.

In allen Fragen und Problemen in Bezug auf die Berufsausbildung können sich die Ausbildungsbetriebe sowie die Lehrlinge und ihre Eltern an die jeweiligen Ausbildungsberater (conseillers à l'apprentissage) bei der Handelskammer wenden.

Zuständig für Industrie-, Gaststätten- und Handelsgewerbe sowie für die Berufslehrgänge mit Ausbildungsziel CITP: François Waldbillig (Tel.: 021 227 158, Fax: 43 83 26, e-mail: francois.waldbillig@cc.lu);

Zuständig für die Ausbildung in den Berufszweigen Büroangestellte, Schaufensterdekorateure und Werbegestalter, Reisebüroexpedienten, Fachinformatiker und Bauzeichner: Wagener Johnny (Tel.: 42 39 39-214, Fax: 43 83 26, e-mail: johnny.wagener@cc.lu).

### Welche Maßnahmen hat der Staat ergriffen, um die Berufsausbildung zu fördern?

Der Staat gewährt den Ausbildungsbetrieben und den Lehrlingen folgende Hilfen und Zuschüsse:

#### • zugunsten des Arbeitgebers:

- a. Erstattung der sozialen Lasten des Arbeitgebers, betreffend die an jeden Lehrling zu verrichtende Lehrlingsentschädigung.
- b. Erstattung eines Zuschusses, der sich auf 23% der an den Lehrling ausgezahlten Lehrlingsentschädigung beläuft. Dieser Prozentsatz beträgt 27% für die vom Arbeitsminister bestimmten Lehrberufe handwerklicher Art.

#### • zugunsten des Lehrlings (vorausgesetzt, daß der Lehrling sein Lehrjahr erfolgreich abgeschlossen hat):

Bewilligung eines Betrags von 4.700.- Franken pro Ausbildungsmonat unter Lehrvertrag.

Diese Maßnahmen gelten weder für Büroangestelltenlehrlinge (apprentis-employés administratifs et commerciaux) noch für deren Arbeitgeber.

### Wie ist die Berufsausbildung organisiert?

#### Technische Industrieberufe

- 3 Jahre Lehrvertrag, in der Regel
- 24 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung
- 16 Wochenstunden theoretische Begleitkurse

#### Handelsberufe

- Fachverkäufer und Lagerverwalter (Ausbildungsziel CATP)  
32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung  
8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.  
Im zweiten Lehrjahr besuchen die Lehrlinge zusätzlich während des zweiten Semesters 9 halbtägige Kurse in Warenkunde.  
Diese besonderen Kurse werden für das dritte Lehrjahr während des ersten Semesters abgehalten.
- Schaufensterdekorateur und Werbegestalter (Ausbildungsziel CATP)  
32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung  
8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.  
Zusätzlich zu diesen 8 Wochenstunden besuchen die Auszubildenden ein Mal pro Monat einen Spezialkurs in Berufszeichnen (dessin professionnel).
- Reisebüroexpedient (Ausbildungsziel CATP)  
Während den ersten beiden Lehrjahren :  
32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung  
8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.



Während des dritten Lehrjahres :

28 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung.  
12 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.

- Verkaufsgehilfe mit Ausbildungsziel CITP  
2 Jahre Lehrvertrag, in der Regel  
32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung  
8 Wochenstunden schulischer Begleitunterricht.
- Büroangestellte (Fachrichtungen Secrétariat, Services Généraux)  
1 Jahr Lehrvertrag  
32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung  
8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.

#### **Koch, Kellnerpersonal im Gaststättengewerbe:**

- Koch (Ausbildungsziel CATP):  
3 Jahre Lehrvertrag in der Regel
- Kellner(in) (Ausbildungsziel CATP):  
2 Jahre Lehrvertrag in der Regel
- Koch- und Kellnergehilfe (Ausbildungsziel CITP):  
2 Jahre Lehrvertrag in der Regel

Die praktische Betriebsausbildung wird von theoretischen Kursen ergänzt, welche jährlich in 3 Perioden zu je 3 Wochen vollzeitigem Schulbesuch zusammengefaßt sind.

Sowohl für den schulischen Begleitunterricht wie auch für die praktische Betriebsausbildung bestehen Programme, die auf nationaler Ebene durchgeführt werden.

Die Programme der praktischen Betriebsausbildung wurden geschaffen, um den Betriebsauszubildenden ihre Aufgabe etwas zu erleichtern. Sie stellen einen Leitfaden dar, der in der Praxis der Eigenart und den besonderen Verhältnissen des Lehrbetriebes und der Aufnahmefähigkeit des Lehrlings angepaßt werden kann.

Die praktische Betriebsausbildung wird vom Betriebsausbilder überwacht und bewertet. Diese Beurteilung – unter der Form der sogenannten „note pratique“ – wird auf dem Schulzeugnis des Lehrlings festgehalten und wird des Weiteren bei der Versetzung des Lehrlings berücksichtigt (Diese Bewertung erfolgt in der Regel ab dem zweiten Semester des ersten Lehrjahres und während des ganzen zweiten Lehrjahres). Während des zweiten Lehrjahres werden die praktischen Kenntnisse in einem Zwischentest geprüft.

Das Berichtsheft (carnet d'apprentissage), das jeder Lehrling in Lehrberufen des Handelsgewerbes führen muß, ist eine wichtige Hilfe bei der betrieblichen Ausbildung. Es soll den allmählichen Fortschritt in der Berufsausbildung, die Beherrschung der vorgeschriebenen Fachgebiete und die Entwicklung der Ausdrucksweise erkennen lassen.

Das Berichtsheft soll:

- den Lehrling zur Ordnung und Gewissenhaftigkeit erziehen, indem es ihn verpflichtet, seinen Ausbildungsgang regelmäßig und sorgfältig einzutragen;
- darüber Auskunft geben, ob der Lehrling die einzelnen Betriebsvorgänge erfaßt und verstanden hat;
- dem Lehrling helfen, durch die Aufzeichnung des Erlernten seine Kenntnisse zu vertiefen und zu erweitern, sowie sein Denkvermögen, seine Urteilskraft und seine Ausdrucksweise zu verbessern;
- dem Lehrbetrieb Hinweise geben, wie der Lehrling seine Ausbildung auffasst und welches Interesse er an seiner Ausbildung hat.

Regelmäßig sind Berichte über das Erlernte zu schreiben! Ebenfalls wird den Lehrlingen empfohlen, Dokumente und Formulare ins Berichtsheft einzuordnen und Berichte über deren Zweck und Handhabung zu schreiben.

Um eine einwandfreie Übersicht des Fortschritts in der praktischen Betriebsausbildung zu erlauben, kreuzt der Lehrling die erlernten Fertigkeiten im Ausbildungsprogramm an. Dieser Ausbildungsnachweis sowie die Berichte müssen monatlich vom Lehrherrn und periodisch vom Ausbildungsberater – bei seinem Besuch im Betrieb – nachgesehen und abgezeichnet werden. Es wird sowohl den Ausbildern als auch den Lehrlingen wärmstens empfohlen, das Berichtsheft mit größter Sorgfalt zu führen, da es sowohl bei der Aufstellung der Ergebnisse der praktischen Betriebsausbildung als auch bei der Lehrabschlussprüfung (CATP, partie pratique) bewertet wird.

#### **Wann fallen die theoretischen Begleitkurse wegen der Schulferien (2002/2003) aus?**

Der Unterrichtsminister hat für das Schuljahr 2002/2003 folgende Schulferienordnung festgelegt:

Das Schuljahr 2002/2003 beginnt am Montag, 16. September 2002 und endet am Dienstag, 15. Juli 2003.

1. Die Allerheiligenferien beginnen am Samstag, 26. Oktober 2002 und enden am Sonntag, 3. November 2002.
2. Die Weihnachtsferien beginnen am Samstag, 21. Dezember 2002 und enden am Sonntag, 5. Januar 2003.
3. Die Fastnachtsferien beginnen am Samstag, 15. Februar 2003 und enden am Sonntag, 23. Februar 2003.
4. Schulfreier Tag am Fastnachtsmontag ist am 3. März 2003.
5. Die Osterferien beginnen am Samstag, 5. April 2003 und enden am Montag, den 21. April 2003.
6. Gesetzlicher Feiertag am Donnerstag, 1. Mai 2003.



7. Die Pfingstferien beginnen am Samstag, 24. Mai 2003 und enden am Sonntag, 1. Juni 2002.

8. Schulfreie Tage am Pfingstmontag, 9. Juni 2003 und Pfingstdienstag, 10. Juni 2003

9. Schulfreier Tag am Nationalfeiertag, Montag, 23. Juni 2003

10. Die Sommerferien beginnen am Mittwoch, 16. Juli 2003 und enden am Sonntag, 14. September 2003.

Anmerkung: Bei Ausfallen der theoretischen Begleitkurse, sei es wegen den Schulferien oder anderen Ursachen, sind die Lehrlinge verpflichtet, diese Zeit der praktischen Betriebsausbildung zu widmen.

### Wie werden die Lehrlinge entschädigt? (Index 590,84) (règlements ministériels du 10 mars 2000)

| Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) |                                                                                                   |                    |                 |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|
| Für                                          | Fachverkäufer,<br>Lagerverwalter,<br>Schaufensterdekorateur<br>und Werbegestalter,<br>Bauzeichner | Reisebüroexpedient | Büroangestellte |
| 1. Lehrjahr                                  | 381,10 €                                                                                          | 452,43 €           |                 |
| 2. Lehrjahr                                  | 485,24 €                                                                                          | 562,57 €           |                 |
| 3. Lehrjahr                                  | 705,96 €                                                                                          | 799,55 €           | 799,85 €        |

Die Lehrlinge der Berufssparten Fachverkäufer, Lagerverwalter, Schaufensterdekorateur und Werbegestalter, Bauzeichner, Reisebüroexpedient und Büroangestellte haben am Ende eines jeden Ausbildungsjahres Anrecht auf eine Erfolgsprämie in Höhe von 10% der jährlichen Lehrlingsentschädigung unter der Vorausgabe, daß:

- der Lehrling sein Lehrjahr erfolgreich abgeschlossen hat;
- die vom Lehrherrn im Berichtsheft verzeichneten Resultate genügend sind;

- der Lehrling während der jährlichen Referenzperiode nicht mehr als 30 Tage Abwesenheit im Betrieb aufweist.

Diese Erfolgsprämie wird auf den Gesamtbetrag der Entschädigungen, die dem Lehrling während der Referenzperiode vom 1. Oktober bis zum 30. September bewilligt wurden, berechnet. Sie geht zu Lasten des Arbeitgebers und ist spätestens bis zum 31. Dezember auszuzahlen.

| Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) für Auszubildende<br>zum Verkaufsgehilfen mit Ausbildungsziel CITP |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 1. Lehrjahr                                                                                                     | 343,02 € |
| 2. Lehrjahr                                                                                                     | 381,10 € |

| Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) einschließlich der Vergütung in Naturalien |          |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Für                                                                                     | Köche    | Kellner  |
| 1. Lehrjahr                                                                             | 554,37 € | 511,02 € |
| 2. Lehrjahr                                                                             | 697,32 € | 658,36 € |
| 3. Lehrjahr                                                                             | 796,77 € |          |

| Für         | Koch- und Kellnergehilfen (Ausbildungsziel CITP) |
|-------------|--------------------------------------------------|
| 1. Lehrjahr | 459,90 €                                         |
| 2. Lehrjahr | 511,02 €                                         |



### Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) für Auszubildende in technischen Industrieberufen

|             |          |
|-------------|----------|
| 1. Lehrjahr | 429,29 € |
| 2. Lehrjahr | 563,75 € |
| 3. Lehrjahr | 736,87 € |

Anmerkung: Vertragsverlängerung einer Lehre mit Ausbildungsziel CATP

- Bei bestandener praktischer, aber nicht bestandener theoretischer Abschlussprüfung haben die Lehrlinge Anrecht auf eine Entschädigung von 1071,39 (Brutto/Monat).
- Bei nicht bestandener praktischer Abschlussprüfung haben die Lehrlinge Anrecht auf die Entschädigung des 3. Lehrjahres, ob sie die theoretische Prüfung bestanden haben oder nicht.

### Wann ist die Lehre beendet?

Am Ende der Lehrzeit legt der Lehrling die Lehrabschlußprüfung (examen de fin d'apprentissage) ab. Sie stellt den Abschluß der ordnungsgemäßen Lehre dar. Zu den Lehrabschlußprüfungen werden nur diejenigen Lehrlinge zugelassen, die ihre Lehre beendet haben und den Nachweis erbringen, daß sie die Schule regelmäßig besucht haben.

Die Lehrabschlußprüfung besteht aus einem theoretischen und einem praktischen Teil, welche nicht unbedingt zum gleichen Zeitpunkt stattfinden.

Für jeden Beruf, beziehungsweise Geschäftszweig wird eine Prüfungskommission einberufen, die aus Vertretern der Arbeitgeber- und Arbeitnehmerschaft besteht. Diese werden vom Unterrichtsminister auf Vorschlag der zuständigen Berufskammern ernannt.

Mit dem Erfolg in der Lehrabschlußprüfung erlischt automatisch der Lehrvertrag. Im Falle eines Misserfolges in der ersten Prüfung verlängert sich der Lehrvertrag automatisch um zirka 6 Monate bis zur darauffolgenden Prüfung. Nach dieser zweiten Prüfung wird der Lehrvertrag in jedem Fall nicht mehr verlängert.

Kandidaten, die das Abschlussexamen mit Erfolg bestanden haben und deren Lehrvertrag beendet ist, haben nunmehr Anrecht auf den Mindestlohn für qualifizierte Mitarbeiter = gesetzlicher Mindestlohn + 20%.

# NANCY

22 - 25 OCTOBRE 2002 • PARC DES EXPOSITIONS

# PROCEED

9<sup>ème</sup> édition

**Salon Centre Européen de la Sous-Traitance, de la Fourniture et des Services Industriels**



**RENDEZ-VOUS AVEC L'EUROPE INDUSTRIELLE**

**PROCEED c'est :**

- Un regroupement de compétences et d'échanges industriels unique entre la France, la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne.
- Un marché potentiel de 400 000 entreprises dans un rayon de 300 km.



TRANSFORMATION DES MÉTAUX

PLASTURGIE, ÉLECTRONIQUE

MANTENANCE INDUSTRIELLE

LOGISTIQUE

FOURNITURE

INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

DESIGN INDUSTRIEL

SERVICES...

**PROCEED**

BP 3456 - F-54015 Nancy Cedex

Tél. (00 33) 03 83 37 13 26 - (00 33) 03 83 35 27 25

Fax (00 33) 03 83 32 56 18

Web : <http://www.proceedexpo.com>

e-mail : [info@proceedexpo.com](mailto:info@proceedexpo.com)





## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

| TYPE                                                                                                                    | INTERVENANT(S)                     | DUREE      | DATES                                 | HORAIRE                   | PRIX   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------|---------------------------------------|---------------------------|--------|
| <b>COURS DU SOIR</b>                                                                                                    |                                    |            |                                       |                           |        |
| Techniques des études de marché                                                                                         | WAGNER Pol                         | 3 semaines | Mardi et jeudi à partir du 28/05/2002 | 18.30 - 21.00             | 125.00 |
| <b>COURS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL</b>                                                                          |                                    |            |                                       |                           |        |
| Cours de perfectionnement pour conducteurs de véhicules effectuant des transports de marchandises dangereuses par route | Multi-intervenants                 | 36 heures  | Samedi à partir du 25/05/2002         | 8.00-12.00 et 13.30-17.30 | Néant  |
| <b>CYCLES DE FORMATION</b>                                                                                              |                                    |            |                                       |                           |        |
| La fonction logistique en entreprise                                                                                    |                                    |            |                                       |                           |        |
| Module A: Introduction à la logistique globale                                                                          | LE DENN Yves                       | 1 jour     | 20/09/2002                            | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 125.00 |
| Module B: Logistique des flux internes                                                                                  | GUIMARAES Renato                   | 2 jours    | 10,11/10/2002                         | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 225.00 |
| Module C: Logistique globale et distribution                                                                            | CARRIER Pascal                     | 2 jours    | 24,25/10/2002                         | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 225.00 |
| Module D: Organisation de l'entrepôt et des manutentions                                                                | CARRIER Pascal                     | 2 jours    | 07,08/11/2002                         | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 225.00 |
| Module E: Logistique et échanges internationaux                                                                         | MACADRE Joëlle                     | 2 jours    | 28,29/11/2002                         | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 225.00 |
| Module F: Logistique et système d'information                                                                           | LE DENN Yves                       | 1 jour     | 12/12/2002                            | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 125.00 |
| Module G: Audit de la performance logistique                                                                            | LE DENN Yves                       | 1 jour     | 13/12/2002                            | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 125.00 |
| <b>SEMINAIRES</b>                                                                                                       |                                    |            |                                       |                           |        |
| Sécurité des systèmes d'information et de communication                                                                 | FELTUS Christophe                  | 1 jour     | 14/05/2002                            | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 50.00  |
| Comment accroître la valeur de votre entreprise?                                                                        | LAPLUME Paul                       | 5 jours    | 15/05/2002                            | 8.30 - 14.00              | 100.00 |
| Management-Training: Vom Mitarbeiter zum erfolgreichen Manager                                                          | GEIS Carsten / HARLANDER Norbert   | 4 jours    | 15,16/05/2002 et 06,07/06/2002        | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 425.00 |
| Prendre la parole en public                                                                                             | GUTHMANN Brigitte                  | 2 jours    | 16,17/05/2002                         | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 225.00 |
| Kunden für das Unternehmen begeistern                                                                                   | GEIS Carsten                       | 2 jours    | 27,28/05/2002                         | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 225.00 |
| Persönliche Arbeitstechniken und Zeitmanagement                                                                         | WOLF Edmund                        | 2 jours    | 27,28/05/2002                         | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 225.00 |
| Rhetorik: Frei und überzeugend sprechen                                                                                 | VOGT Gustav                        | 2 jours    | 27/28/05/2002                         | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 225.00 |
| Aspects pratiques de la loi-cadre du 22 juin 1999<br>sur la Formation Professionnelle Continue                          | JUNCK Jean                         | 2 heures   | 29/05/2002                            | 18.30-20.30               | /      |
| Trésorerie et gestion des flux financiers en entreprise                                                                 | MASQUELIER François                | 2 jours    | 30,31/05/2002                         | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 225.00 |
| E-Commerce: Strategien und Trends                                                                                       | MÜLLER Christian / KOLRUSCH Jürgen | 2 jours    | 03,04/06/2002                         | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 100.00 |
| Analyse fonctionnelle                                                                                                   | LEPAROUX Jean                      | 3 jours    | 03,04,14/06/2002                      | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 325.00 |
| La qualité aux achats et aux approvisionnements                                                                         | GOY Jean-Pierre                    | 3 jours    | 04,05,06/06/2002                      | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 375.00 |
| Audit et contrôle de gestion                                                                                            | HILGER Romain / TRIVAUDEY Luc      | 1 jour     | 7/06/2002                             | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 125.00 |
| La déclaration de TVA du commerçant                                                                                     | BONTEMPS Romain                    | 1 jour     | 13/06/2002                            | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 125.00 |
| Mit Menschenkenntnis erfolgreicher verhandeln                                                                           | HARLANDER Norbert                  | 2 jours    | 13,14/06/2002                         | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 225.00 |
| Konfliktmanagement – Vom Konflikt zur Übereinstimmung                                                                   | KARGES Rolf                        | 2 jours    | 24,25/06/2002                         | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 225.00 |
| Recherche d'informations sur Internet                                                                                   | WEISS Frédéric                     | 3 jours    | 02,08,11/07/2002                      | 8.30-12.30 et 14.00-17.30 | 100.00 |

**Renseignements et inscriptions SERVICE FORMATION CONTINUE**  
Tél.: 42 39 39-225 • Fax: 43 83 26 • E-mail: formcont@cc.lu

**Demandez la brochure FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 2002**  
gratuitement au tél.: 42 39 39-225



## Succès pour le premier «Forum de rencontre: femmes et entreprises»

Le Forum «Femmes et Entreprises» organisé par l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) sous le patronage des Ministères de la Promotion Féminine, du Travail et de l'Emploi, de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports en collaboration avec l'Administration de l'Emploi, un échantillon représentatif d'entreprises de l'économie nationale ainsi que des organisations et associations œuvrant dans l'intérêt des femmes s'est déroulé les 16 et 17 avril 2002 à la Chambre des Métiers.



Environ 150 à 180 femmes ont profité du Forum pour prendre contact avec une trentaine d'exposants. A cette occasion, les femmes ont pu poser les questions les intéressant sur les multiples offres de formation, les profils recherchés, les postes actuellement vacants ou simplement pour se renseigner sur les démarches à entreprendre pour réintégrer le marché de l'emploi.

Parallèlement à ces stands, cinq ateliers thématiques ont été proposés à des intervalles réguliers pour permettre aux femmes de s'informer plus précisément sur les thèmes de la création d'entreprise, sur le statut des conjointes aidantes, les itinéraires vers l'emploi, les expériences vécues au sein d'une entreprise ayant embauché des femmes «rentrantes» et sur l'offre de l'ADEM.



Cette manifestation a été jugée très positive tant par les participants que par les femmes désireuses de (ré)intégrer le marché de l'emploi. Le Forum a en effet permis au public cible de prendre contact avec les entreprises ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et organismes publics, de s'informer quant aux profils recherchés par les entreprises et de nouer des contacts utiles et motivants pour la suite. Chaque participante a également reçu un kit d'information avec des dépliants et fiches descriptives sur chaque exposant.

Afin de prendre connaissance et de mieux pouvoir canaliser les nombreuses demandes et les besoins variés des femmes, les instances officielles ont distribué un questionnaire détaillé à chaque participante du Forum auquel ont répondu bon nombre de femmes. Un comité de suivi composé des membres de l'UEL et des organismes publics procédera à l'analyse des résultats afin de

proposer des mesures appropriées répondant aux besoins exprimés.

Il résulte de l'appréciation de tous les intervenants que le Forum de rencontre «Femmes et entreprises» a été une expérience concluante. Il échet partant de constater qu'il existe une demande réelle pour plus d'information et d'aide à l'orientation professionnelle. Du côté patronal ce forum a révélé que ces femmes constituent un réel «réservoir» de main-d'œuvre qui mérite d'être davantage sollicité. Organismes et participants ont, de part et d'autre,

formulé leur intention de continuer leurs efforts de sensibilisation envers les femmes et envers les entreprises.



## Prix à la consommation

### Petite progression de +0.39% au 1<sup>er</sup> avril 2002

Après la très faible progression du mois précédent, l'indice des prix à la consommation <sup>1)</sup>, établi

par le STATEC, marque au 1<sup>er</sup> avril 2002 une hausse prononcée de +0.39%. L'indice atteint 111.39 points au 1.4.2002 (base 100 en 1996).

Le taux d'inflation sur 12 mois, qui était tombé à 2.07% en mars, remonte à 2.15% au 1<sup>er</sup> avril, un niveau qui reste inférieur cependant à celui observé aux mois de janvier et février. L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 637.46 points. La moyenne semestrielle atteint 633.16 points au 1.4.2002.

#### a) Taux de variation des indices de groupe

|                                                   | avril 2002 /<br>avril 2001 | avril 2002 /<br>mars 2002 |
|---------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Produits alimentaires et boissons non alcoolisées | + 4.31 %                   | + 0.28 %                  |
| Boissons alcoolisées et tabac                     | + 3.20 %                   | + 0.41 %                  |
| Articles d'habillement et chaussures              | + 1.83 %                   | + 0.43 %                  |
| Logement, eau, électricité et combustibles        | + 0.36 %                   | + 1.17 %                  |
| Ameublement, équipement de ménage et entretien    | + 2.19 %                   | + 0.16 %                  |
| Santé                                             | - 6.49 %                   | - 0.62 %                  |
| Transport                                         | + 1.39 %                   | + 0.64 %                  |
| Communications                                    | - 5.63 %                   | - 0.15 %                  |
| Loisirs, spectacles et culture                    | + 3.59 %                   | + 0.11 %                  |
| Enseignement                                      | + 8.06 %                   | —                         |
| Hôtels, cafés, restaurants                        | + 4.20 %                   | + 0.35 %                  |
| Biens et services divers                          | + 2.17 %                   | + 0.03 %                  |
| Indice général                                    | + 2.15 %                   | + 0.39 %                  |

#### b) Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires – base 100 en 1996 – par rapport au mois précédent):

| en hausse                                    |          | en baisse                                       |          |
|----------------------------------------------|----------|-------------------------------------------------|----------|
| Combustibles liquides<br>(pondération 7.1 ‰) | +0.14 p. | Fleurs<br>(pondération 3.6 ‰)                   | -0.04 p. |
| Essence.<br>(pondération 13.4 ‰)             | +0.11 p. | Gaz naturel<br>(pondération 6.5 ‰)              | -0.02 p. |
| Electricité<br>(pondération 12.1 ‰)          | +0.03 p. | Produits médicaux divers<br>(pondération 4.3 ‰) | -0.02 p. |

L'évolution de l'indice général au 1<sup>er</sup> avril 2002 (+0.43 point) résulte avant tout d'impacts à la hausse des divisions «Logement, eau, électricité et combustibles» (+0.16 point) et «Transports» (+0.12 point), qui se ressentent du renchérissement des produits pétroliers. Des incidences à la hausse plus modé-

rées ont été dues aux divisions «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0.05 point), «Articles d'habillement et chaussures», «Hôtels, cafés, restaurants» (+0.03 point chacune), «Ameublement, équipement de ménage et entretien» et «Boissons alcoolisées et tabac» (+0.02 point chacune). La seule



incidence à la baisse notable a été due à la division «Santé» (-0.02 point). L'apport des quatre autres divisions à l'évolution de l'indice général a été de l'ordre de 0.01 point ou moins.

Les biens et services avec les plus fortes incidences à la hausse sur l'indice général ont connu des renchérissements respectifs de +12.7% (combustibles liquides), +5.2% (essence) et +1.8% (électricité). Des hausses d'une certaine importance ont encore été relevées pour les pommes de terre (+5.3%), les logiciels d'ordinateur (+5.1%), le gas-oil routier (+4.3%) et les produits de presse (+4.2%). Les plus fortes baisses constatées ont concerné les fleurs (-7.8%) et les combustibles solides (-4.7%); le recul de prix des produits médicaux divers (participation de l'assuré) a été de -2.6%.

Les produits pétroliers ont été l'élément inflationniste déterminant, leurs prix marquant une hausse moyenne de +5.3% du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> avril. Avec +0.17%, la progression des prix de l'ensemble des autres biens et services a été plutôt modérée. L'indice au 1<sup>er</sup> mai sera publié le 6 juin, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice.

La publication (Indicateurs rapides – Série A1 No 4/2002) est disponible gratuitement au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax 46 42 89, e-mail: [info@statec.etat.lu](mailto:info@statec.etat.lu), et peut être téléchargé à l'adresse <http://www.statec.lu>. Pour en savoir plus: Statec, Section «Indice des prix à la consommation», M. Ernest Robert, tél: 478 – 4266, e-mail: [ernest.robert@statec.etat.lu](mailto:ernest.robert@statec.etat.lu).

## **Balance courante en 2001**

### **Net recul de l'excédent structurel**

Le Statec vient de publier dans la série N des indicateurs rapides, les résultats du quatrième trimestre et de l'année 2001 de la balance courante du Luxembourg. Par rapport à l'année 2000 – une année exceptionnelle tant pour le taux de croissance du PIB que pour l'excédent courant – le solde de la balance courante est en net recul, pour s'élever à moins de EUR 1 milliard, contre 1,7 milliard.

L'évolution des balances partielles est néanmoins relativement contrastée. Alors que les postes à excédent structurel se sont encore appréciés (revenu des investissements) ou se sont stabilisés à un haut niveau (services), tous les postes à déficit structurel ont vu leur résultat se détériorer. Ces évolutions semblent s'expliquer par deux types de raisons – respectivement structurelles et conjoncturelles.

Parmi les facteurs structurels il faut mentionner entre autres la croissance continue du nombre des frontaliers (donnant lieu à des paiements de salaires à des non-résidents), les efforts d'investissements

(engendrant une nouvelle progression des importations de biens d'équipements), l'appréciation du niveau de vie (entraînant une augmentation des importations de biens de consommation), ainsi que le nombre sans cesse croissant des transactions intra-groupes (notamment sous forme de prestations de services, par l'étranger). Globalement ces facteurs structurels se traduisent par un accroissement des importations de biens, de services et de revenus.

Les facteurs plus conjoncturels affectent surtout les exportations. C'est essentiellement le ralentissement de la conjoncture internationale qui a entraîné une réduction de la demande internationale. Du coup les exportations de biens et de services ont été affectées, notamment au second semestre. Par ailleurs, la chute des valeurs boursières a également freiné l'envolée des recettes de l'étranger au titre de prestations de services financiers.

### **Nouvelle détérioration du déficit commercial**

En dépit de l'évolution très défavorable de la conjoncture mondiale, notamment au second semestre de 2001, le solde de la balance commerciale n'a été que marginalement affecté. Pour l'ensemble de l'année, il n'est que légèrement en retrait par rapport au niveau de l'année précédente (-2,66 milliards d'euro, contre - 2,56). Globalement les exportations de marchandises ont progressé de 5 % en valeur. Etant donné la faible hausse des prix (+ 1%), la progression en volume est proche de 4 %, ce qui est considérable compte tenu du relâchement substantiel de la demande mondiale. Le rythme de croissance des importations s'est également atténué par rapport à l'année précédente (5 %, contre 13 %). Ce ralentissement relatif s'explique notamment par la baisse des prix pétroliers et par le recul des approvisionnements de biens de consommation intermédiaires pour les secteurs industriels plus affectés par la faible conjoncture (notamment la sidérurgie).

### **Léger recul de l'excédent de la balance des services**

Au cours des deux années précédentes, les exportations de services avaient progressé de près de 30 % en moyenne par année, essentiellement sous l'impulsion des prestations de services financiers. Cette explosion était directement liée au développement extraordinaire de la gestion de fortune (tout particulièrement le secteur des OPC) – à la suite notamment de l'évolution très favorable des cours boursiers. L'appréciation nominale des titres contribuait aux recettes des prestataires de services financiers, étant donné que leurs commissions sont en majeure partie déterminées sur base de la valeur des actifs. La chute subéquente des cours boursiers a contribué au ralentissement de la croissance des commissions de gestion.

Pour les autres échanges extérieurs de services, il est à noter que dans le domaine des transports et des communications, les excédents ont été renforcés, alors que le secteur des assurances – ayant connu une



année difficile – a terminé l'année avec un excédent extérieur légèrement en retrait par rapport à 2000.

### **Balance des revenus**

Globalement le solde de la balance des revenus est négatif (de EUR 1,6 milliard), en dépit de la progression du revenu net des investissements (passant de EUR 1.08 milliard à 1.23 milliard), générée par une évolution favorable de la marge sur intérêts du secteur bancaire.

Sous l'effet de la progression continue du nombre des frontaliers – quelque 100.000 personnes fin 2001, soit 38 % de l'emploi salarié intérieur – le solde négatif de la rémunération des salariés s'élève à près de EUR 2.9 milliards, contre 2,3 l'année précédente. Rappelons toutefois que la contribution globale des frontaliers à la balance courante – et, a fortiori, à l'économie – est positive. Ainsi, une part de la production, et partant des exportations (de marchandises et de services) est assurée grâce à leur force de travail. Par ailleurs, les frontaliers réalisent toute une série d'achats sur place qui sont enregistrés dans la rubrique «voyages» (crédit).

La publication (Indicateurs rapides – Série N) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement du site Internet du Statec à l'adresse <http://www.statec.lu>. Pour en savoir plus: Statec, Section «Relations économiques extérieures», M. Guy Schuller, tél: 478 – 4271, e-mail: guy.schuller@statec.etat.lu.

## **Mouvement de la population 2001 Naissances et mariages en baisse**

Comme le laissaient présager les résultats provisoires du 1<sup>er</sup> semestre, le nombre de naissances et de mariages est en net recul par rapport à 2000. Le passage au nouveau millénaire expliquerait-il le niveau relativement élevé enregistré durant cette année 2000 pour ces deux événements démographiques et corrélativement la régression de 2001?

Par rapport à 2000, le nombre annuel de naissances passe de 5.723 à 5.424, soit une chute de -4.7%. Cette diminution est particulièrement forte chez les nationaux (-6.6%), et pour la première fois, le nombre de naissances étrangères (2 734) devient supérieur à celui des naissances autochtones (2 720).

Le mouvement à la baisse du nombre de décès se poursuit. Il décroît encore de -1.0% en 2001 et il n'est plus que de 3 715. Si le nombre absolu de décès de moins d'un an régresse très légèrement d'une unité, passant de 29 à 28, des estimations provisoires laissent à penser que le taux de mortalité infantile correspondant s'est maintenu à son niveau de 2000: 5.1 pour 1000 naissances.

Le taux de diminution du nombre de mariages atteint -7,7%. On ne compte plus que 1.983 mariages (y compris les remariages) contre 2.148 un an plus tôt. La chute du nombre de naissances entraîne une baisse de l'excédent des naissances sur les décès (1.969 en 2000, 1.739 en 2001). Les chiffres respectifs pour les nationaux et les étrangers sont, en 2001, de (-466) et (+2.205).

Concernant les flux migratoires internationaux, les chiffres extraits du Répertoire général des personnes physiques font état d'un solde migratoire de 3.311 personnes (12.135 arrivées et 8.824 départs). En 2001, la population totale se serait donc accrue de (1.739+3.311) 5.050 personnes. Compte tenu de la légère révision à la baisse des chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2001, suite aux résultats du recensement général de la population au 15 février, la population de résidence au 1<sup>er</sup> janvier 2002 doit se situer entre 444.000 et 445.000 personnes.

La publication (Indicateurs rapides série L) est disponible gratuitement au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu, et peut être téléchargée à l'adresse <http://www.statec.lu>. Pour en savoir plus: Statec, Section «Statistiques démographiques et sociales», M. Jean Langers, tél: 478 – 4250, e-mail: jean.langers@statec.etat.lu.

## **World Competitiveness Yearbook**

## **3<sup>e</sup> place pour le Luxembourg dans le classement de la compétitivité internationale**

Selon le rapport 2002 sur la compétitivité mondiale, le Luxembourg a gagné une place dans le classement international par rapport à 2001 et occupe désormais la 3<sup>e</sup> place, derrière la Finlande et les Etats-Unis.

Ce rapport, intitulé «World Competitiveness Yearbook», est publié chaque année par l'International Institute for Management Development (IMD) de Lausanne. Il mesure la compétitivité de 49 pays selon 314 critères différents et se base aussi bien sur des données statistiques issues des grandes institutions internationales que sur les sondages d'opinion auprès de dirigeants économiques du monde entier. Le rapport considère les quatre indicateurs économiques suivants: les performances économiques, l'efficacité du gouvernement et de la politique économique du pays, l'efficacité des affaires et l'efficacité des infrastructures. Au Grand-Duché de Luxembourg, la Chambre de Commerce est le coordinateur national de l'enquête et le partenaire de l'IMD.



## Les principales forces de l'économie luxembourgeoise

Selon le rapport, les principales forces de l'économie luxembourgeoise sont les suivantes:

En ce qui concerne les performances économiques, il s'agit notamment des exportations de services en pourcentage du PIB, des performances du marché de l'emploi, de la grande ouverture sur l'extérieur et du bas taux de chômage.

L'efficacité de la politique économique est reflétée par le niveau de la taxation des personnes physiques qui incite à augmenter l'offre de travail, par la santé des finances publiques (en pourcentage du PIB), par la confidentialité des transactions financières et par la cohésion sociale.

L'efficacité des affaires est assurée par les actifs du secteur bancaire (en pourcentage du PIB), par la productivité du travail (par personne employée et par heure travaillée) et par l'expérience internationale des hommes d'affaires.

Quant aux infrastructures, le Luxembourg occupe la première place au niveau du nombre de brevets en utilisation (par 100.000 habitants), du nombre de lignes téléphoniques fixes (par 1.000 habitants), du nombre d'abonnés de téléphones mobiles (par 1.000 habitants), et, de manière générale, par la qualité de vie élevée du pays.

## Les principales faiblesses de l'économie luxembourgeoise

Dans le classement 2002, le Luxembourg se place en queue de peloton notamment dans les domaines suivants:

En ce qui concerne les performances économiques, le pays a enregistré au cours de l'année 2000 et au début de 2001 une inflation importante. Même si le taux d'inflation a diminué par la suite, grâce notamment à la baisse des prix pétroliers, l'inflation sous-jacente est restée élevée.

L'efficacité du gouvernement est affectée négativement par une formation universitaire et un système d'éducation qui ne répondent pas suffisamment aux besoins d'une économie compétitive et par l'absence d'ingénieurs et de managers qualifiés.

Les aspects négatifs de l'indicateur de l'efficacité des affaires sont notamment le manque de travailleurs qualifiés, la faible croissance de la productivité (alors que la valeur absolue de la productivité est élevée), le faible pourcentage de l'emploi féminin, l'absence d'esprit d'entreprise, le niveau trop élevé du coût unitaire de travail dans le secteur manufacturier et le nombre relativement bas d'heures travaillées par année dans l'économie. L'enquête auprès des entreprises a relevé entre autres que le risque de délocalisation d'entités économiques à l'étranger est élevé.

L'indicateur des infrastructures souffre notamment par la disponibilité insuffisante de qualifications et de compétences au niveau des technologies d'information, par les coûts relativement élevés de l'électricité

des clients industriels, par le niveau élevé des dépenses totales consacrées à la santé, par l'absence d'intérêt des jeunes quant aux sciences et à la technologie et par l'inadéquation de l'apprentissage des sciences dans le système d'éducation du pays.

## Conclusion et recommandations

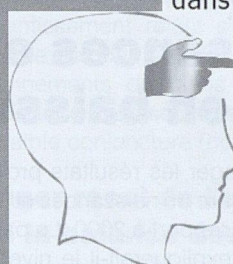
En conclusion, la Chambre de Commerce constate que l'économie luxembourgeoise a su défendre, voire améliorer sa position favorable dans le classement de la compétitivité, et ceci dans un environnement international particulièrement difficile et dangereux pour un petit pays largement ouvert sur l'extérieur. Cependant, le rapport 2002 de l'IMD a mis en exergue des faiblesses structurelles de notre économie, qui, en l'absence de mesures politiques incisives et courageuses, ne vont pas manquer à faire perdre au pays rapidement et durablement sa place dans le peloton de tête des économies les plus compétitives.

Aux yeux de la Chambre de Commerce, les priorités sont incontestablement à accorder à

- l'amélioration du système d'éducation et de formation, afin de doter l'économie et le pays des compétences et capacités nécessaires pour relever les défis du futur;
- une modernisation continue et une extension réfléchie des infrastructures, qui sont indispensables en tant que support à une croissance économique soutenue à long terme.

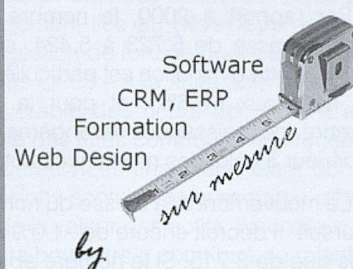
# INVESTISSEZ

dans le



# BON SENS !

# SERVICES INFORMATIQUES



Software  
CRM, ERP  
Formation  
Web Design

by

# Tau Technology

39, rue des Etats-Unis  
L-1477 Luxembourg  
Tél.: 400140



URL: [www.tau.lu](http://www.tau.lu)



## Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant p. ex. la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure.

Situation au 15/04/2002:

### ALL SEASONS

32, rue Beaumont  
L-1219 LUXEMBOURG  
c9480/2001  
05/01/2002 - 04/01/2003  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'habillement, jeux et jouets, articles d'art de la table et de décoration

### AMEUBLEMENT R. NELL

35, route de Longwy  
L-8080 BERTRANGE  
c9496/2002  
08/04/2002 - 07/07/2002  
déménagement: 59, rue de Bascharage, L-4995 Schouweiler  
articles d'ameublement, tapis, rideaux, articles de ménage et articles électroménagers

### ANDRE KELTESCH S.à r.l.

6, place Joseph Bech  
L-9211 DIEKIRCH  
c9448/2001  
01/10/2001 - 30/09/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection, articles de chemiserie et de bonneterie

### AU BON MARCHÉ

76, rue de l'Alzette  
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9484/02  
05/02/2002 - 04/02/2003  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles, articles de confection, articles de bonneterie et articles de lingerie, articles de toilette et de jouets

### BIJOUTERIE DI MARCO S.à r.l.

1, rue de Bonnevoie  
L-1260 LUXEMBOURG  
c9432/2001  
17/07/2001 - 16/07/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de bijouterie et d'argenterie

### BIJOUTERIE ECRIN D'OR

85, Grand-Rue  
L-9051 ETTTELBRUCK  
c9424/2001  
30/06/2001 - 29/06/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de bijouterie-horlogerie-joaillerie, d'orfèvrerie, de fausse-bijouterie, de cadeaux-souvenirs

### BIJOUTERIE-GALERIE ANDRE SCHROELL- LAURES

141, route de Trèves  
L-6940 NIEDERANVEN  
c9417/2001  
17/07/2001 - 16/07/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'horlogerie-bijouterie

### BOUTIQUE FASCINATION

5, rue Glesener  
L-1631 LUXEMBOURG  
c9463/2001  
27/10/2001 - 26/10/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection et accessoires, articles de fausse-bijouterie

### BOUTIQUE PATRICK GERARD

68, Grand-Rue  
L-1660 LUXEMBOURG  
c9465/2001  
22/10/2001 - 21/10/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection, articles de bonneterie, articles textiles et accessoires y relatifs

### BOUTIQUE RENAISSANCE

49, route d'Arlon  
L-7415 BROUCH  
c9438/2001  
01/09/2001 - 31/08/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles électroménagers, articles de sport et de loisirs, produits alimentaires et articles de ménage, articles d'habillement.

### CHAUSSURES NUSSBAUM S.à r.l.

49-51, rue de l'Alzette  
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9406/2001  
26/05/2001 - 25/05/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
chaussures

### CITYMAN S.à r.l.

15, rue de Trèves  
L-6793 GREVENMACHER  
c9355/2000  
05/01/2002 - 04/01/2003  
transformation  
articles textiles et articles de mercerie bonneterie

### CITY-PRESSE I S.à r.l.

1, rue des Romains  
L-4777 PETANGE  
c9422/2001  
31/07/2001 - 30/07/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de papeterie

### COUP DE CŒUR / TILERIW S.à r.l.

16, rue des Bains  
L-1212 LUXEMBOURG  
c9443/2001  
01/10/2001 - 30/09/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'habillement en textile, de linge de maison et d'accessoires de mode en textile, articles de chemiserie et de chaussettes

### DE KLENGEN TAUCHERBUTTEK

55, Belle-Vue  
L-7516 ROLLINGEN/MERSCH  
c9455/2001  
26/09/2001 - 25/09/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
matériel de plongée

### DETIEGE Alain

5, rue des Ecoles  
L-3461 DUDELANGE  
c9415/2001  
30/06/2001 - 29/06/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de bijouterie-horlogerie, d'orfèvrerie et de bimbeloterie

### DI NARDO MORENO

46, rue Xavier Brasseur  
L-4518 DIFFERDANGE  
c9471/2001  
06/11/2001 - 05/11/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de quincaillerie, articles en verre, en porcelaine, en céramique et en cristal, ustensiles de ménage, articles pour Noël

### DIANA HEINEN

16, route de Luxembourg  
L-6450 ECHTERNACH  
c9403/2001  
16/05/2001 - 15/05/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'habillement

### DOHM SYLVIE

34, Hauptstrooss  
L-9806 HOSINGEN  
c9467/2001  
02/11/2001 - 01/11/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de ménage, articles scolaires, journaux et périodiques

### EXPO-MEUBLES MERSCH S.à r.l.

8, route de Luxembourg  
L-5752 FRISANGE  
c9481A/2001  
05/01/2002 - 04/01/2003  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'ameublement

### EXPO-MEUBLES MERSCH S.à r.l.

582, route de Thionville  
L-5888 ALZINGEN  
c9481/2001  
05/01/2002 - 04/01/2003  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'ameublement

### FB CHAUSSURES S.à r.l.

25, rue de Strasbourg  
L-2501 LUXEMBOURG  
c9430/2001  
04/07/2001 - 03/07/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de chaussures et de maroquinerie

### FERRARI-SPORTS

18, rue Dr Herr  
L-9048 ETTTELBRUCK  
c9414/2001  
30/06/2001 - 29/06/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de sports et de loisirs



**FRANCESCA S.à r.l.**

2, Grand-Rue  
L-1660 LUXEMBOURG  
c9418/2001  
30/06/2001 - 29/06/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'habillement

**HEINEN JOSEE**

26, avenue de la Gare  
L-6440 ECHTERNACH  
c9413/2001  
28/05/2001 - 27/05/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'habillement

**HEYNEEN Josée**

48, rue Principale  
L-8383 KOERICH  
c9423/2001  
30/06/2001 - 29/06/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'épicerie et accessoires, articles de mercerie

**KIEFFER ALICE**

8, rue Dicks  
L-5616 MONDORF-LES-BAINS  
c9419/2001  
01/09/2001 - 31/08/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
chaussures

**KREMER Rosa**

37, rue de la Gare  
L-9707 CLERVAUX  
c9377/2001  
30/05/2001 - 29/05/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
chaussures et accessoires, articles de maroquinerie et parapluies

**LIBRAIRIE DU PARC**

7, boulevard Pierre Dupong  
L-1413 LUXEMBOURG  
c9482/2001  
05/01/2002 - 04/01/2003  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de papeterie

**LINGERIE SILHOUETTE**

38, avenue G.-D. Charlotte  
L-3440 DUDELANGE  
c9458/2001  
03/10/2001 - 02/10/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de lingerie

**MAGASIN BENETTON**

58, Grand-Rue  
L-1660 LUXEMBOURG  
c9466/2001  
05/11/2001 - 04/11/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection, articles de bonneterie, articles textiles et accessoires de mode

**MAISON ALIDOR S.à r.l.**

7A, rue du Moulin  
L-7621 LAROCLETTE  
c9489/2002  
01/03/2002 - 28/02/2003  
cessation complète de l'activité commerciale  
article de mercerie-bonneterie et laines

**MAISON PROOST**

74, Grand-Rue  
L-9051 ETTTELBRUCK  
c9491/2002  
12/03/2002 - 11/03/2003  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de quincaillerie, articles de ménage, articles de verrerie, articles en porcelaine, souvenirs et jouets

**MERX Aurora**

21, Fielerstroos  
L-7640 CHRISTNACH  
c9433/2001  
01/09/2001 - 31/08/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de librairie-papeterie

**MOUSEL MARIE**

53, avenue G.-D. Charlotte  
L-3441 DUDELANGE  
c9445/2001  
19/09/2001 - 18/09/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
chaussettes, articles d'habillement, articles de lingerie et accessoires de mode y relatifs

**NEIE BICHERECK S.à r.l.**

24, Grand-Rue  
L-9710 CLERVAUX  
c9429/2001  
23/07/2001 - 22/07/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de papeterie

**NUMBER ONE GMBH**

141, route de Trèves  
L-6940 NIEDERANVEN  
c9382/2001  
26/11/2001 - 15/11/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles

**ORIENT-GALERIE S.à r.l.**

10, impasse Abbé Muller  
L-9065 ETTTELBRUCK  
c9488/2002  
08/03/2002 - 07/06/2002  
déménagement: Shopping Center City Concorde à Bertrange tapis

**PARFUMERIE BEAUTE-SELECTIVE S.à r.l.**

106, avenue de Luxembourg  
L-4940 BASCHARAGE  
c9412/2001  
25/05/2001 - 24/05/2002  
cessation complète de l'activité

commerciale  
articles d'hygiène et de santé

**PEINTURE DANSART**

40, avenue J.F. Kennedy  
L-9177 ETTTELBRUCK  
c9460/2001  
07/11/2001 - 06/11/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles pour peintres, tableaux et encadrements

**PRETTY WOMAN S.à r.l.**

19A, avenue de la Porte Neuve  
L-2227 LUXEMBOURG  
c9504/2002  
20/04/2002 - 19/07/2002  
transformation  
vêtements et accessoires de mode y assortis, articles de lingerie, bas et collants

**ROSSI ALBA**

46, rue des Artisans  
L-3712 RUMELANGE  
c9454/2001  
18/10/2001 - 17/10/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'épicerie et d'accessoires, comestibles et articles de toilette

**ROULLING MARIE-THERESE**

9, rue Enz  
L-5532 REMICH  
c9399/2001  
12/05/2001 - 11/05/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles, articles de lingerie, articles de chemiserie et articles de mercerie

**STAND BOUTIQUE**

36-38, Grand-Rue  
L-1660 LUXEMBOURG  
c9493/2002  
17/04/2002 - 16/07/2002  
déménagement: 14, rue des Capucins, L-1661 Luxembourg  
articles de confection et accessoires de mode y assortis

**TISSUS THEISEN S.à r.l.**

82, rue de l'Alzette  
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9497/2002  
28/03/2002 - 27/03/2003  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles

**WELTER MARIE**

8, rue de la Gare  
L-6440 ECHTERNACH  
c9468/2001  
26/10/2001 - 25/10/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de bimbeloterie et articles pour fumeurs

**REGLER**

DIE BÜROMACHER

DIE NR. 1 IM WIRTSCHAFTSRAUM  
SAAR-LOR-LUX-TRIER-WESTPFALZ

**BÜROBEDARF**

Papier, Büro- und Zeichenbedarf, Schreibwaren,  
Ink-Jet-, Laser- und EDV-Zubehör

**BÜROMÖBEL**

Beratung – Planung – Einrichtung

**BÜROTECHNIK**

Kopiersysteme (digital, analog, Farbe, Großformat)  
Plotter, Drucker, Telefaxgeräte,  
Diktiergeräte, Aktenvernichter,  
Konferenz- und Präsentationstechnik,  
Techn. Kundendienst

Büro-Centrum • Hausbacher Straße  
66663 Merzig-Brotdorf  
Tel. (00496861) 920-0 • Fax (00496861) 920-920  
<http://www.regler.de> • [post@regler.de](mailto:post@regler.de)

**Einkaufen im REGLER WEB-SHOP**

[www.regler.de](http://www.regler.de)

zu besten Preisen.

**Sparen Sie bei uns!**



**3 juillet 2002**

## «Innovation through Communication»: Conférence et présentations de technologies innovantes

Le 3 juillet prochain, les entreprises de la Grande-Région actives dans le domaine des TIC (Technologies de l'information et de la communication) ont rendez-vous au Château de Betzdorf, pour la présentation de technologies innovantes en la matière.

Cet événement est organisé par Luxinnovation GIE, Agence Nationale pour la Promotion de l'Innovation et de la Recherche, en collaboration avec SES ASTRA, l'opérateur du système de satellites ASTRA, vecteur de contenus audiovisuels et multimédias.

«Innovation through Communication» vise à promouvoir une plus grande coopération inter-régionale entre les acteurs et à favoriser l'échange et l'application de technologies innovantes, dans des domaines tels que les communications bi-directionnelles à large bande, les applications multimédias et les méthodes de mesure.

Au cours de cette journée, les participants auront l'occasion d'assister à des conférences, notamment sur les satellites, la télévision digitale terrestre et la place des technologies de la communication au Luxembourg. Ils pourront également assister à des présentations de technologies, tandis que des stands leur donneront l'occasion de rencontrer des entreprises innovantes dans le domaine des TIC, d'initier des collaborations et de contribuer ainsi au développement de l'activité transnationale en matière de technologies de la communication.

Des entreprises et centres de recherche tels que Alcatel Bell Space, Babel Technologies, Centre de Recherche Public Henri Tudor, Hitec, HP, ND SatCom, P&T, BCE, Siemens ou TDF-C2R, ainsi que plusieurs start-ups et des représentants de l'European Space Agency (ESA) et du réseau des Innovation Relay Centres (IRC) seront présents.

«Innovation through Communication» est ouvert aux entreprises et centres de recherche de la Grande-Région, actifs dans les TIC ou désireux de développer de telles activités.

- Innovation through Communication, mercredi 3 juillet 2002  
9 heures – 18 heures  
Château de Betzdorf – Société Européenne des Satellites  
Luxembourg

- Entrée gratuite sur inscription
- Langue de travail: anglais
- Pour connaître le programme détaillé de la journée, vous inscrire, ou pour tout renseignement complémentaire, contactez Mme Caroline LELEU, Luxinnovation, tel: au 43 62 63 33, caroline.le-leu@luxinnovation.lu

## Sixième Programme Cadre de Recherche et Développement (2002 – 2006)

### La Commission européenne sollicite les futurs participants

La Commission européenne, dans le cadre de la préparation du Sixième Programme Cadre de Recherche et Développement (6<sup>ème</sup> PCRD), dont les premiers appels à propositions devraient être publiés début 2003, invite les acteurs (publics et privés) du monde de la recherche à soumettre des «expressions d'intérêt». Ces «expressions d'intérêt» ont pour objectif d'orienter la Commission, dans la définition des actions qui feront l'objet de co-financements lors du 6<sup>ème</sup> PCRD.

Sont concernées par ledit appel:

- Les sept priorités thématiques de la proposition de programme spécifique «Intégrer et renforcer l'Espace européen de la recherche (EER)»
  1. Génomique et biotechnologie pour la santé
  2. Technologies pour la société de l'information
  3. Nanotechnologies et nonosciences, matériaux multifonctionnels fondés sur la connaissance
  4. Aéronautique et espace
  5. Qualité et sûreté alimentaires
  6. Développement durable, changement planétaire et écosystèmes
  7. Citoyens et gouvernance dans une société fondée sur la connaissance
- Les deux priorités thématiques (2.2 «Gestion des déchets radioactifs» – 2.3 «Protection contre les radiations») du programme Energie Nucléaire.

Les entreprises et les centres de recherche projetant de soumettre une proposition sont invités à le faire avant le 17 juin 2002, 17 heures. Le texte complet de l'appel et tous les documents y afférant peuvent être consultés à l'adresse suivante:

<http://www.cordis.lu/fp6/eoi-instruments/home.html>



---

EXPORTER  
+  
ASSURER  
=  
DUCROIRE



OFFICE DU  
DUCROIRE  
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

---

POURQUOI NE PAS ALLIER  
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:  
ASSURANCE-CRÉDIT

---



N'hésitez pas à faire parvenir une copie de votre proposition à Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, qui se tient à votre disposition pour toute question relative à la recherche européenne.

Contact:

Jean Michel LUDWIG, Luxinnovation, tél: (+352) 43 62 63 1, e-mail: jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu



**Agence Spatiale  
Européenne**

## Quelles opportunités économiques pour le Luxembourg?

L'European Space Agency (ESA, Agence Spatiale Européenne) contribue depuis sa création à définir, coordonner et concrétiser la politique spatiale de l'Europe. Les programmes élaborés par l'Agence ouvrent de nouvelles voies dans l'exploration de l'espace; elles stimulent le développement des technologies avancées et contribuent à la construction d'une industrie européenne compétitive capable de s'imposer au niveau mondial.

### Historique de l'ESA

En fusionnant en 1975, l'European Space Research Organisation (ESRO) et l'European Launcher Development Organisation (ELDO) ont donné naissance à l'ESA qui devient alors la première organisation spatiale européenne, pacifique et indépendante. Après plus de 25 ans d'activité, l'ESA est aujourd'hui composée de 15 Etats européens membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse); le Luxembourg, comme le Canada, participe à certains programmes de l'ESA dans le cadre d'accords de coopération. L'Agence emploie directement près de 1.850 personnes à travers l'Europe.

### Mission et stratégie de l'ESA

La principale mission de l'ESA est d'assurer et de développer la coopération entre les Etats européens dans les domaines de la recherche, de la technologie



et des applications spatiales. L'Agence définit et met en œuvre une politique à long terme pour permettre à l'Europe de devenir et de rester compétitive

dans tous les secteurs technologiques liés à l'espace. C'est en rassemblant les ressources et en coordonnant les actions de chacun de ses Etats membres que l'ESA élabore une stratégie spatiale commune compétitive. Celle-ci s'articule actuellement autour de quatre grands axes principaux: 1) le développement des connaissances scientifiques, 2) l'amélioration de la qualité de vie sur la Terre, 3) le succès de la coopération européenne, 4) la promotion de l'industrie européenne. La construction de lanceurs fiables et de satellites est menée en parallèle depuis 1973; l'Europe s'est ainsi dotée avec la famille de lanceurs Ariane, d'un accès indépendant à l'orbite qui lui permet de développer un programme spatial toujours innovant.

### Financement et fonctionnement de l'ESA

Les quinze Etats membres de l'ESA contribuent tous au financement des programmes obligatoires de l'Agence, sur la base de leur revenu national. Ces programmes regroupent les activités de base de l'Agence: sciences spatiales, recherche technologique, investissements techniques communs, systèmes informatiques et programmes de formation. D'autres programmes facultatifs sont proposés aux Etats membres: observation de la Terre, télécommunications, navigation, développement de lanceurs, de vols spatiaux habités et recherche en microgravité. Chaque Etat fixe alors librement sa contribution financière, en fonction de son degré d'intérêt pour les programmes facultatifs.

### Activités de l'ESA et retombées industrielles pour le marché européen

Pour la réalisation de tous ses programmes, l'ESA se voit dotée d'une mission industrielle en gérant d'importants contrats de recherche et de développement. L'Agence consacre l'essentiel de son budget – 2,8 milliards d'euros en 2002 – à des contrats passés directement avec l'industrie des Etats membres, tout en respectant les lois de la concurrence par le biais d'appels d'offre publics. Sa politique permet d'assurer à chacun de ses membres un retour financier équivalent en contrepartie de ses investissements, ainsi qu'une participation équitable aux retombées technologiques qui découlent de ses activités. Les travaux de recherche et de développement menés par l'ESA induisent également des retombées économiques, directes et indirectes, pour les entreprises européennes (conception de produits dérivés, amélioration de procédés de fabrication, etc.).

### Chiffres de l'industrie spatiale européenne

L'industrie spatiale européenne emploie 250.000 personnes dans le cadre de la sous-traitance; le développement des activités spatiales est l'une des principales perspectives commerciales des 20 prochaines années. Les développements industriels issus des activités de l'ESA sont des produits opérationnels (lanceurs de la famille d'Ariane ou satellites de télécommunications et météorologiques comme



ECS, Marecs et Météosat) gérés par des sociétés commerciales telles qu'Arianespace, Eutelsat, Inmarsat et Eumetsat. La société internationale Arianespace illustre le succès des projets ambitieux menés par l'ESA: créée pour commercialiser le lanceur Ariane, elle a engendré en un peu plus de 20 ans une véritable industrie et infrastructure spécialisées. Arianespace représente aujourd'hui plus de 50 % du marché mondial des lancements de satellites commerciaux de communication en orbite géostationnaire.

### ARTES 3: un exemple de coopération des entreprises luxembourgeoises avec l'ESA



Dans le cadre de sa stratégie télécommunications, l'ESA a lancé le programme ARTES (Advanced Research in Telecommunications Systems). Depuis l'an 2000, le Grand-Duché de Luxembourg participe plus particulièrement à ARTES 3, lui-même composé de 3 lignes d'applications différentes.

L'objectif de ce programme est de préparer l'industrie européenne à la concurrence sur le marché des produits et services multimédias issus de l'exploitation des satellites de communication grâce à l'identification et au développement de propositions commerciales attrayantes.

La finalité d'ARTES 3 pour le Grand-Duché de Luxembourg est donc de rassembler un maximum d'entreprises luxembourgeoises – telles que SES ASTRA ou des petites et moyennes entreprises – afin de participer aux défis lancés par le monde du multimédia aux côtés de l'ESA. Pour plus d'informations, consultez:

<http://telecom.esa.int/artes/artes3/index.cfm>.

### Projets européens de grande envergure spatiale, commerciale et humaine

Les premières images de la planète envoyées par ENVISAT (ENVironment SATellite) étaient déjà disponibles 28 jours après son lancement, le 1<sup>er</sup> mars 2002. Leurs analyses – réalisées par la communauté scientifique internationale, les compagnies privées et les autorités publiques – permettront d'élaborer à terme une nouvelle génération de produits et services innovants opérationnels dans les domaines de l'environnement et de la sécurité; ces applications prendront place dans la vie pratique de tout un chacun, comme l'ont fait les télévisions par satellites et les prévisions météorologiques.

Déjà, les répercussions positives de ce succès sur deux projets prioritaires du Programme-Cadre Européen de Recherche et de Développement sont constatées: la plate-forme Global Monitoring for Environment and Security (GMES) et le projet GALILEO, système eu-

ropéen de positionnement et de navigation par satellite. L'ESA, en collaboration avec la Commission Européenne, a décidé de développer ce dernier projet dont les applications quotidiennes permettront l'utilisation de la radio-navigation ou encore une meilleure sécurité dans les transports. Une fois de plus, les effets sur des activités commerciales – télécoms, services, industries, géologie, travaux publics, énergie, environnement, etc. – laissent entrevoir l'ampleur des possibilités offertes à toutes les entreprises, notamment les PME, désireuses de collaborer avec l'ESA.

### Nouvelles perspectives commerciales pour la technologie et l'industrie spatiales

Dans le cadre de la préparation des futurs programmes spatiaux et de l'amélioration de la compétitivité de l'industrie européenne, la réorganisation des responsabilités, du fonctionnement et de l'exploitation de la Station Spatiale Internationale entraîne le transfert d'une partie des activités de l'ESA à des consortia industriels.

L'Agence a également lancé une nouvelle initiative visant à ouvrir de nouvelles perspectives à des sociétés intéressées par la recherche, le développement et la technologie; des aides particulières ont ainsi été créées, notamment pour les PME, afin de stimuler leur participation à ces contrats. Des activités de promotion et de sponsoring ont par ailleurs été lancées pour attirer des sociétés qui ne pensaient pas à développer des applications spatiales.

### Conclusion

Une grande partie des satellites scientifiques, météorologiques, de communication ou d'observation de la Terre aujourd'hui en orbite autour du globe ont vu le jour en Europe grâce aux efforts menés par l'ESA. Leurs services et leurs données scientifiques sont très demandés à travers le monde. La technologie spatiale est devenue un élément fondamental pour la circulation des biens et des personnes dans des conditions de sécurité optimale: seules la participation et la coopération actives des entreprises européennes innovantes couronneront de succès des projets spatiaux avant-gardistes menés en collaboration avec l'ESA.

C'est pour évoquer la participation des entrepreneurs luxembourgeois aux projets de l'ESA que Luxinnovation GIE, l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Innovation et de la Recherche, vous invite le **lundi 3 juin 2002 à participer à la journée nationale de présentation «Mieux connaître L'ESA»**, organisée en coopération avec l'Agence Spatiale Européenne et placée sous le Haut Patronage de Madame la Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter: mme Marie Souciet, Luxinnovation, tél.: 43 62 63-32, e-mail: [marie.souciet@luxinnovation.lu](mailto:marie.souciet@luxinnovation.lu)





et  
en coopération avec



vous invitent à

# Mieux connaître l'ESA

L'Agence Spatiale Européenne vient à la rencontre  
des entrepreneurs luxembourgeois

**lundi 3 juin 2002**

de 10h00 à 18h00

**Chambre de Commerce,  
Luxembourg-Kirchberg**



En présence de Madame Erna Hennicot-Schoepges,  
Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**Pour vous inscrire ou pour obtenir tout renseignement supplémentaire, contactez:**

Luxinnovation GIE

31, boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg-Kirchberg

Tél: 43 62 63-1 / Fax: 43 81 20 / E-mail: [luxinnovation@luxinnovation.lu](mailto:luxinnovation@luxinnovation.lu)



## Vivre demain au Luxembourg

### Nouveau programme de recherche du Fonds National de la Recherche

Madame la Ministre Erna Hennicot-Schoepges et Monsieur Romain Henrion, Président du Fonds National de la Recherche, ont présenté le nouveau programme de recherche pluriannuel «Vivre demain au Luxembourg (VIVRE)». Le programme mis en oeuvre par le Fonds National de la Recherche définit en sciences sociales, économiques et humaines les axes prioritaires de recherche aux fins de mieux appréhender les défis auxquels notre pays et notre société auront à faire face:

- l'évolution de la population au Luxembourg,
- le développement du capital humain,
- l'ère de l'information et de la communication et ses conséquences pour la société,
- la place d'un pays de petite dimension dans la Grande Région, dans l'Union Européenne et dans un monde globalisé,

- l'organisation de l'espace et l'aménagement du territoire.

L'objectif du programme «VIVRE» sera d'analyser les spécificités luxembourgeoises de ces différentes thématiques et l'accent sera mis sur la recherche d'options et de stratégies pour le futur.

Le Fonds National de la Recherche invite les responsables des organismes, services et établissements publics autorisés à entreprendre, dans les domaines qui les concernent, des activités de recherche ainsi que de développement et de transfert technologiques à lui soumettre des propositions de projets avant le 15 juillet 2002.

Les projets de recherche auront essentiellement un caractère interdisciplinaire qui tiendra compte aussi des dimensions transversales suivantes: la dimension transnationale, la dimension du genre, la dimension éthique, la dimension culturelle, la dimension spatiale et la dimension temporelle. Des mesures d'accompagnement sont prévues pour permettre l'organisation de conférences et pour améliorer l'accès aux informations et aux données.

Un dossier d'information avec le formulaire pour la soumission d'une proposition de projet de recherche peut être obtenu au Fonds National de la Recherche, Tél. 26 19 25 1, e-mail: fnr@fnr.lu, respectivement au site [www.fnr.lu](http://www.fnr.lu).

## Vous avez des idées pour innover Nous avons des idées pour soutenir vos projets

L'innovation, la recherche et le transfert de technologies constituent de formidables moteurs de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à:

- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- créer ou améliorer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel à l'étranger
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS

LUXINNOVATION G.I.E. - 31, Bd Konrad Adenauer  
L-1115 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1  
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: [luxinnovation@luxinnovation.lu](mailto:luxinnovation@luxinnovation.lu)

**LUXINNOVATION**  
Agence Nationale pour la Promotion  
de l'Innovation et de la Recherche

Luxinnovation est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Economie . Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche . FEDIL . Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg . Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg



**www.amcham.lu**

## Nouveau site pour la Chambre de Commerce américaine au Luxembourg

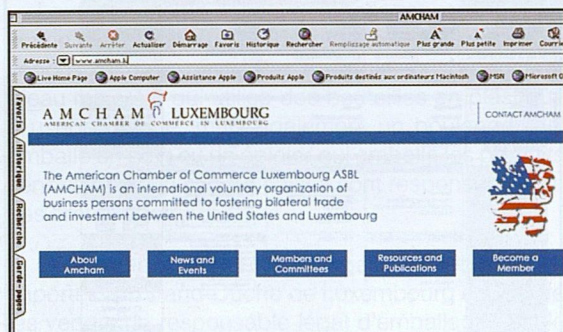
La Chambre de Commerce américaine au Luxembourg (AMCHAM) vient de lancer une nouvelle version entièrement réaménagée de son site Web (<http://www.amcham.lu/>)

Le nouveau site comprend une importante section «Publications et ressources», qui présente les publications de l'AMCHAM: «Working in Luxembourg», «Playing her part: Perle Mesta in Luxembourg» de Paul Lesch, ainsi que le magazine de l'AMCHAM. Outre une page de liens vers des sites intéressant les compagnies basées au Luxembourg, cette section inclut une liste de ressources éducatives et le Guide AMCHAM de la sécurité professionnelle et personnelle.

Le site comporte également des pages dynamiques concernant les membres, générées à la volée à partir de la base de données en ligne de l'AMCHAM. Désormais, les pages de membres ne réclament plus une maintenance coûteuse: les modifications de la base de données, les ajouts de nouveaux membres par exemple, seront automatiquement transmises sur le site.

Le site a été conçu et réalisé par GAX S.A. (<http://www.gax.com/>), compagnie luxembourgeoise spécialisée dans la création de sites Web, le développement d'applications Web et les systèmes de gestion de contenu. GAX assure également la maintenance et l'hébergement de [www.amcham.lu](http://www.amcham.lu).

Le prochain développement du site de l'AMCHAM verra la création d'un «Business Directory», regroupant l'ensemble des compagnies situées au Luxembourg et plus généralement dans la région Sarre-Lorraine-Luxembourg. Le Business Directory, entièrement en anglais, associera à chaque compagnie une page contenant les informations-clé sur ses produits et les services qu'elle offre.



## Télécommunication

### Cegecom lance son offre ADSL

Cegecom vient de lancer sa gamme de services téléphoniques et Internet aux clients résidentiels. Ainsi, les particuliers pourront désormais profiter d'un nouveau produit de qualité, Cegecom promettant des communications téléphoniques nationales et internationales plus faciles et plus agréables pour les usagers privés.



Dans les quartiers Gare et Belair de Luxembourg, Cegecom propose un accès direct Voice avec un abonnement mensuel, pour ligne analogique ou ISDN. Pour accéder à ce service, il suffit de s'abonner chez Cegecom et de résilier l'abonnement chez l'opérateur historique. Tous les appels seront alors gérés par Cegecom. Pour le reste du pays, Cegecom offre un service de présélection, qui permet sans composer de préfixe, de dévier tous les appels vers le réseau Cegecom pour profiter de tarifs avantageux.

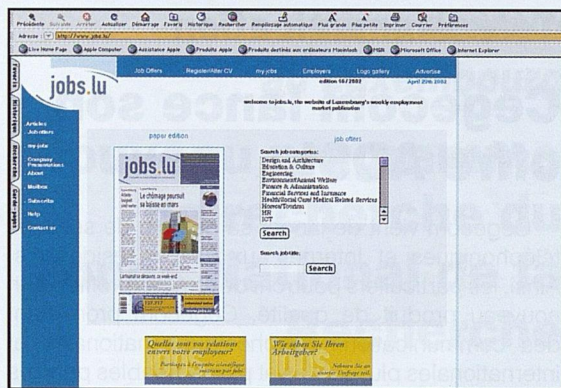
Pour accéder à Internet à haut débit, Cegecom propose un service ADSL avec différents abonnements: Standard, Advanced et Pro. Le client ne paie pas de frais d'accès Internet à la minute, mais uniquement les frais d'initialisation et d'abonnement mensuel. Le modem et le splitter sont compris dans le kit d'initialisation. Différentes formules sont disponibles. Pour plus d'informations: [www.cegecom.lu](http://www.cegecom.lu).

## Ressources humaines

### jobs.lu et StepStone Luxembourg lancent un joint-venture

jobs.lu, le premier hebdomadaire de l'actualité du marché de l'emploi au Grand-Duché de Luxembourg, et StepStone Luxembourg viennent de lancer un joint venture portant sur leurs services on-line. L'objectif de cette collaboration est d'offrir le meilleur service





d'offres d'emploi et de recrutement par voie d'Internet au Grand-Duché, en combinant la connaissance du marché local de jobs.lu à l'avancée technologique du portail de carrières international StepStone. Dès maintenant, les offres d'emploi recevront donc une visibilité maximale étant donné que celles-ci pourront être consultées sur [www.jobs.lu](http://www.jobs.lu), sur [www.stepstone.lu](http://www.stepstone.lu) ainsi qu'à partir d'autres sites de taille, comme par exemple: [www.rtl.lu](http://www.rtl.lu), [www.luxweb.lu](http://www.luxweb.lu), [www.lesfrontaliers.lu](http://www.lesfrontaliers.lu), [www.hrgardens.com](http://www.hrgardens.com), et bien d'autres.

Un gestionnaire de CVs permet désormais aux candidats d'afficher leurs compétences en ligne et d'être visibles pour tout employeur potentiel. En un clin d'oeil, le candidat aura mis à jour son CV au fur et à mesure du développement de sa carrière. Le site devenant plus convivial, plus précis, plus détaillé, le candidat aura l'opportunité de mieux orienter sa recherche de postes, tandis qu'il continuera à profiter du service «facteur» automatique qui lui communique immédiatement toutes les nouvelles opportunités correspondant à son profil. Enfin, l'utilisateur retrouve sur [www.jobs.lu](http://www.jobs.lu) toutes les informations nécessaires sur le marché de l'emploi au Grand-Duché, des conseils pratiques concernant sa vie au travail ainsi que le démarrage et la poursuite de sa carrière au Luxembourg.

La nouvelle version du site propose également un large éventail de services à l'attention des employeurs. Ces derniers pourront avoir accès à un gestionnaire personnalisé de leurs campagnes de recrutement leur permettant par exemple de recevoir quotidiennement les profils des candidats correspondant à leurs critères et de les sauvegarder dans un CV Management Box. Les recruteurs pourront par ailleurs effectuer des recherches ciblées dans la base de données des CV.

**[www.atHome.lu](http://www.atHome.lu)**

## Nouvelle présentation pour le premier anniversaire

L'idée de départ des créateurs de [www.atHome.lu](http://www.atHome.lu) – le portail de l'habitat au Luxembourg – était simple :

mettre en ligne un site ayant réponse à toute question de celui qui cherche à se lancer dans un projet immobilier et l'accompagner tout au long de ce projet. Un an après son lancement, [atHome.lu](http://atHome.lu) comptabilise quelque 8.500 visites et 35.000 pages vues par mois. Le temps de visite moyen des internautes est une dizaine de minutes, ce qui s'explique probablement par la richesse informative du site.

La recherche d'un bien constitue le plus souvent le point de départ de tout projet immobilier. C'est pour cette raison que la première année l'accent a été mis sur le développement de la bourse immobilière du portail. Ainsi plus de 3.000 objets ont été publiés en un an. Mise à jour quotidiennement par une cinquantaine d'agences immobilières partenaires du portail, la bourse contient à ce jour plus de 1.200 biens. Un millier de chercheurs se sont inscrits pour être notifiés par e-mail ou par SMS des nouvelles annonces publiées. La qualité des services proposés a retenu l'attention de la Chambre Immobilière qui n'a pas hésité à mettre en avant le portail auprès des professionnels de l'immobilier.

Une fois le projet lancé, le contenu du portail [atHome.lu](http://atHome.lu) est de la plus grande utilité grâce aux services uniques proposés comme par exemple:

Demande d'une offre de crédit en ligne à plusieurs banques!

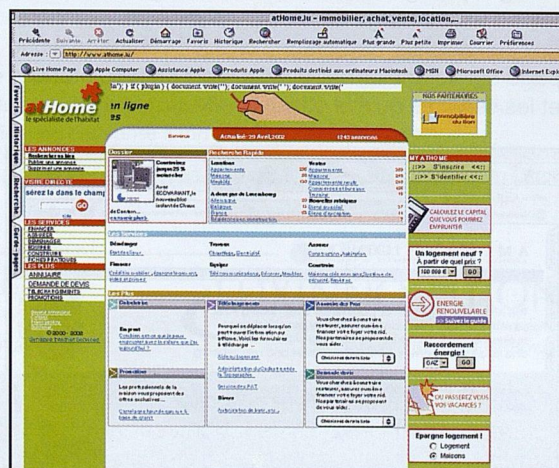
Téléchargement des formulaires de demande de primes et d'aides

Description des démarches à suivre pour les raccordements du téléphone, de l'électricité ou du gaz et téléchargement des formulaires requis.

Informations sur comment sécuriser son chez-soi : systèmes d'alarme, fenêtres ...

Organisation du déménageur et de l'assureur pour la nouvelle demeure!

Dans les mois à venir, l'équipe [atHome.lu](http://atHome.lu) va compléter les rubriques couvrant les métiers de la construction. En attendant, le portail de l'habitat profite de son premier anniversaire pour faire peau neuve et réorganise son contenu comme vous pourrez le découvrir en visitant [www.atHome.lu](http://www.atHome.lu).





## Emballages et déchets d'emballages

### Quelles obligations pour les entreprises luxembourgeoises?

L'emballage fait partie de notre vie. Il permet un transport efficace, préserve la qualité et garantit la durée de conservation des produits. Pourtant, la pression de l'opinion public sur la politique de traitement des déchets augmente et l'image des emballages souffre des problèmes liés à leur élimination. En effet, les décharges se saturent et de nouveaux emplacements pour décharges et installations d'incinération sont difficiles à trouver.

C'est dans ce contexte, que le Ministère de l'Environnement a transcrit la directive européenne 94/62 CE en règlement grand-ducal le 31 octobre 1998. Ce texte traite de l'ensemble des emballages des produits vendus au Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Ce texte a comme première priorité de favoriser la prévention des emballages. C'est à dire:

- d'éviter les emballages superflus;
- de limiter la prolifération des emballages au strict nécessaire;
- d'encourager l'utilisation des emballages réutilisables là où l'écobilan leur est favorable;
- d'encourager l'utilisation d'emballages faciles à collecter, à trier et à recycler.

#### Qui est responsable?

Le responsable légal d'emballages est la personne qui emballe un produit au Luxembourg pour le vendre dans le pays. Par exemple, un producteur d'eau minérale qui utilise des bouteilles en plastique à usage unique, mais également un boulanger qui emballe un pain ou un épicier qui emballe les produits vendus dans un sac de caisse sont responsables de ces emballages.

Quand les produits sont emballés à l'étranger et importés au Grand-Duché de Luxembourg en vue de les vendre, le responsable légal d'emballages est le

premier importateur de ces produits. Il s'agit par exemple du supermarché qui vend une boîte de macédoine de fruits.

Si vous vendez des produits au Luxembourg et que vos fournisseurs sont tous luxembourgeois, vous n'êtes pas responsable des emballages des produits que vous vendez car vos fournisseurs en sont responsables avant vous.

#### Quels sont les emballages concernés?

Le texte du règlement grand-ducal s'applique aux emballages qui sont au contact des produits vendus ainsi qu'aux emballages de groupage et de transport, même s'ils sont collectés sur le point de vente.

Il faut toutefois faire la distinction entre les emballages ménagers et non-ménagers. Les emballages ménagers sont les emballages des produits qui sont majoritairement consommés dans l'activité normale des ménages. Il s'agit, par exemple, de l'ensemble des emballages des produits qu'on trouve dans la grande distribution,

des boîtes de chaussures, des flacons de parfum, des emballages des médicaments, des emballages des appareils de télévision ou des meubles, ... Les emballages non-ménagers sont les emballages des produits utilisés le plus souvent par des professionnels tels que des sacs de ciment, des sacs de 25 kg de farine, ...

#### Quelles sont les obligations imposées aux responsables d'emballages ?

Tout responsable d'emballages est tenu de recycler / valoriser un minimum de 45% / 55% en poids des emballages des produits qu'il a vendus au Luxembourg avec un minimum de 15% par matériau d'emballage. De plus, il doit informer sa clientèle des systèmes qu'il a mis en place en vue d'assurer le recyclage des emballages des produits qu'il a vendus. Enfin, il doit déclarer à l'Administration de l'environnement le poids des différents matériaux d'emballages des produits qu'il a vendus ainsi que le poids des différents matériaux d'emballages qu'il a recyclés.

En ce qui concerne les emballages non-ménagers, un accord volontaire est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2002 qui permet une approche statistique des mises sur le marché (voir Merkur n°3/2002).





## Quelles sont les solutions proposées ?

Il est de prime abord difficile, voire même impossible aux responsables d'emballages de mettre sur pied eux-mêmes un système de collecte et de recyclage. Les autorités ont donc prévu la possibilité de se décharger de ses obligations sur un organisme agréé qui va collecter et recycler auprès des ménages les déchets d'emballages en lieu et place des responsables d'emballages.

Les grands acteurs économiques tant de l'industrie agroalimentaire que non-alimentaire ainsi que les représentants de la grande distribution, de la Chambre de Commerce et de la clc (Confédération Luxembourgeoise du Commerce) ont créé un tel organisme. Il s'agit de l'asbl Valorlux qui a reçu un agrément ministériel en avril 2000 pour endosser les obligations légales des responsables d'emballages.

### Valorlux asbl

Cet organisme a opté pour une approche globale et solidaire du problème. En effet, les emballages ménagers sont recyclés et comptabilisés par matériau afin d'atteindre les quotas minimums pour l'ensemble de ses membres.

Concrètement, les responsables d'emballages qui deviennent membres de Valorlux déclarent les poids des différents matériaux d'emballages des produits qu'ils vendent au Luxembourg et paient une contribution au kilo en fonction du matériau déclaré.

Cet argent sert à :

- soutenir financièrement les communes et syndicats par le biais d'une contribution forfaitaire à la tonne notamment de verre et de papier / carton collecté et recyclé;
- financer les collectes en porte à porte des PMC (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boisson) au moyen des sacs bleus.

Ce système permet bien évidemment de se mettre en conformité avec la réglementation aux moindres coûts. Quelque 800 entreprises étrangères et luxembourgeoises sont aujourd'hui membres de Valorlux, ce qui représente près de 80% des emballages ménagers mis sur le marché luxembourgeois.

De plus, Valorlux propose des solutions simples et adaptées aux exigences des différents secteurs d'activités. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2002, les artisans tels que les bouchers, boulangers, pâtisseries et autres traiteurs auront la possibilité de se décharger de leurs obligations via leurs fournisseurs d'emballages. Le coût pour un boulanger approchera 0,49 € pour 1000 sacs de pain. Ce système sera également valable pour les grandes surfaces, boutiques et autres détaillants.

Les négociants et viticulteurs bénéficient aussi d'un système de déclaration adapté sur base de la déclaration des douanes et accises.

D'autres contrats groupés sont également possibles au travers de la clc (Confédération luxembourgeoise du commerce), notamment pour le secteur des chaussures mais aussi pour le secteur textile.

Pour toute information supplémentaire vous pouvez contacter Monsieur Tom Theves (tél. 423939-353; fax: 438326; e-mail: tom.theves@cc.lu) ou directement Valorlux asbl (tél. 370006-1; fax 371137; info@valorlux.lu).

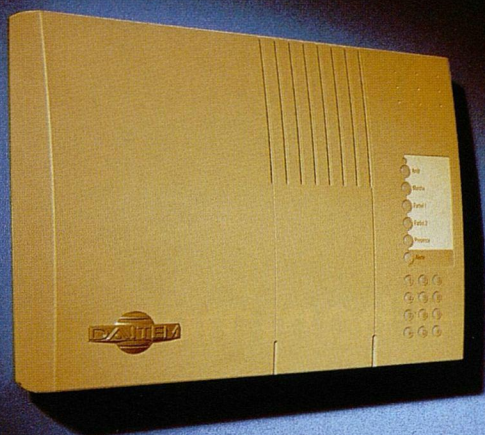
## Valorlux

### Autocollant sur sacs PMC mal triés

Les intrus dans les sacs bleus (résidus de tri) sont une préoccupation constante de Valorlux, car ils augmentent considérablement les coûts du traitement de ces sacs. Les campagnes de sensibilisation, menées en 2001 en vue de les réduire, ont été payantes puisque leur niveau est passé en dessous des 14% en poids. Dans le but d'améliorer la procédure de contrôle des sacs PMC par les collecteurs, Valorlux a introduit à la mi-avril un autocollant qui est apposé sur les sacs PMC mal triés. Lorsqu'un ménage trouve sur son sac PMC un autocollant rouge, il lui suffira de retrier le contenu du sac correctement et de le ressortir lors de la prochaine collecte des PMC. Riche de l'expérience qu'un trieur bien informé en vaut deux, Valorlux lance une campagne de communication portant sur cette action. Le nouveau autocollant a pour objectif d'indiquer aux ménages qu'ils ont sorti leur sac à temps et que les collecteurs l'ont bien vu, mais que le contenu n'est pas conforme. Dans le passé, les collecteurs de sacs bleus déposaient un feuillet d'informations dans la boîte aux lettres des ménages qui n'avaient pas trié correctement leurs sacs PMC. Depuis le 15 avril 2002 ils apposent un autocollant sur le sac bleu.







## SYSTÈME DE SÉCURITÉ SANS FIL DAITEM SP

### La protection sur mesure pour votre entreprise



Le système de sécurité DAITEM SP vous procure une totale disponibilité d'esprit pour votre activité professionnelle.



### Des performances inégalées pour la sécurité des entreprises

La gamme DAITEM SP vous apporte **les avantages des systèmes radio** pour la sécurité des locaux professionnels. **Protection des biens, protection des personnes, protection contre les risques d'incendie**, le système DAITEM SP intègre toutes les fonctionnalités des meilleures alarmes pour les entreprises. L'installation réalisée par un spécialiste DAITEM vous garantit un accompagnement complet et personnalisé.

**La souplesse de la technologie sans fil** permet une installation rapide (quelques heures suffisent) et évolutive dans le temps. Les performances et la fiabilité du système DAITEM SP sont préservées par une **résistance exceptionnelle à la fraude** et au sabotage.

**La synthèse vocale personnalisée** facilite l'exploitation du système en confirmant de manière claire les ordres de commande. La grande variété d'organes de commande, ainsi que le pilotage à distance par téléphone, apportent au système **confort et simplicité d'utilisation**.

La maintenance à distance du système DAITEM SP permet le diagnostic par téléphone et assure une réactivité optimale de votre installateur en cas de besoin.

**DAITEM SP est le système de sécurité qui assurera à votre entreprise une protection optimale.**

### Système de sécurité DAITEM SP :

**Gestion de 80 détecteurs en 4 groupes indépendants**, 10 organes de commande, 10 moyens d'alerte.

**Supervision et identification** de l'ensemble des éléments du système (contrôle permanent de l'état des issues protégées, des alimentations, des liaisons radio, de la ligne téléphonique,...).

**Transmissions téléphoniques vocales et digitales** (télésurveillance), **ou par GSM**.

**Transmission radio hautement fiabilisée TwinBand®** assurant :

- > la sécurité de transmission des informations,
- > la détection immédiate de toute tentative de fraude,
- > l'autoprotection totale du système.

**Double alimentation sécurisée TwinPower®** : insensibilité totale aux coupures de secteur.



Depuis plus de 20 ans, DAITEM invente des systèmes de sécurité totalement sans fil dédiés aux particuliers et aux professionnels. 300 000 installations en Europe.



Pour plus d'informations sur les systèmes de sécurité DAITEM SP, ou pour connaître les installateurs spécialistes DAITEM au Luxembourg, notre service commercial est à votre disposition au +33 476 453 271, ou vous pouvez également nous contacter par Internet : [www.daitem.com](http://www.daitem.com).





**Aujourd'hui, de plus en plus d'hommes  
confient leur vie à des femmes.**



## **L'Egalité des femmes et des hommes: source de progrès**

*La chirurgie n'est plus un domaine réservé aux hommes. Aujourd'hui, de plus en plus de femmes choisissent cette profession. Et prouvent à l'évidence qu'elles sont tout aussi compétentes que leurs confrères.*

*Cela, nombre d'entreprises aussi l'ont compris. En s'engageant par des actions positives en faveur de leurs collaboratrices.*

*En donnant les mêmes chances aux femmes qu'aux hommes, vous faites progresser votre entreprise. Le Ministère de la Promotion Féminine vous soutient dans vos actions en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Nous vous aidons à finaliser vos projets et vous appuyons financièrement.*

*Actions positives: femmes et hommes en profitent à égalité.*



**MINISTÈRE DE LA PROMOTION FÉMININE**



## Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue au tél.: 42 39 39 – 352 (Mme Liette Molitor)

### Ministère d'Etat – Communications

Projet de règlement grand-ducal portant modification

- du règlement grand-ducal modifié du 22 décembre 1997 fixant les conditions du cahier des charges

pour l'établissement et l'exploitation de réseaux fixes de télécommunications et de services de téléphonie, et

- du règlement grand-ducal modifié du 2 juillet 1998 fixant les conditions du cahier des charges pour l'exploitation de services de téléphonie. (2557TCA)

### Ministère du Trésor et du Budget

Projet de règlement grand-ducal concernant les contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat aux Assurances. (2558WJE)

### Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Projet de loi relatif à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente. (2559AFR)

## Offizielle Gemeinschaftsstände

## CeBit mit neuer Struktur: Luxemburger Aussteller feierten Erfolg

Die CeBit 2002 zeigte sich vom 13. bis zum 20. März in Hannover mit neuer Struktur. Die neue, stark optimierte Geländeaufteilung weist thematisch eine Nord-, Ost- und Südwestaufteilung auf. Im Norden findet der Besucher alles, was mit Informationstechnik im Zusammenhang steht, im Osten die Software-Anbieter und im Südwesten den großen Bereich der Telekommunikation. Die neue Aufteilung der CeBit erleichtert es den Besuchern, sich einen schnelleren Überblick über das Messeangebot zu verschaffen.

Auch die Dauer der Messe wurde um einen Tag auf insgesamt acht Tage verlängert. So soll mehr Zeit für Gespräche und individuelle Beratungen an den Messeständen geschaffen werden, da sich die Anzahl der Besucher im Laufe der Jahre stark erhöht hatte.

### Luxemburger Gemeinschaftsstand

Das Großherzogtum Luxemburg präsentierte sich auch in diesem Jahr auf einem Gemeinschaftsstand in der Halle 4 (Software, Internet Solutions & Services). Vertreten waren dort die Unternehmen:

- DATACENTER Luxembourg S.A.;
- EUROCHIP S.A.;

- IBS WORKFLOW TECHNOLOGIES S.A.;
- MUM S.A.;
- SKYCOM S.à.r.l.;
- SMC – Software Management Consulting S.à.r.l.

Der Luxemburger Gemeinschaftsstand, der in Kooperation von Wirtschaftsministerium und Handelskammer Luxemburg organisiert und begleitet wurde, lockte durch seine Größe von 117 m<sup>2</sup> und seinem originalen Design zahlreiche Besucher an.

Für die Aussteller auf dem Luxemburger Gemeinschaftsstand erwies sich die CeBit, trotz geringerer



auf der

**CeBIT**  
HANNOVER  
13. – 20. 3. 2002

Halle 4 - Stand B 76

Tel.: +49 511 89-57286  
Fax: +49 511 89-57287



Besucherzahlen (laut Messe AG 18% weniger als im Vorjahr) als Erfolg, da die Quantität der Besucher nicht über die Qualität der geknüpften Kontakte bestimmt.

Es bahnten sich Erfolg versprechende Geschäftskontakte aus dem In- und Ausland an. Bei den neuen Kontakten stand Deutschland an vorderster Stelle, gefolgt von Luxemburg, Indien, Großbritannien, Belgien und den USA.

Als sehr positiv wurde der Synergie-Effekt des Kollektivstandes bewertet. Die Aussteller lernten sich untereinander kennen und konnten sich somit gegenseitig Kunden vermitteln. Außerdem verlieh der Name «Luxembourg» dem Stand Attraktivität, denn auch, wenn Besucher die ausstellenden Firmen nicht kannten, wurde das Interesse doch nicht selten durch den neuen Slogan «Quality made in Luxembourg» geweckt. Für die Aussteller ist eine Präsenz auf dem Gemeinschaftsstand ein Zeichen für Qualität und eine Frage des Prestige.

### Großer Anteil von Fachbesuchern aus dem Ausland

Auch 2002 zeigte sich auf der CeBit der internationale Charakter der Leitmesse. 22,9 % der Fachbesucher kamen aus dem Ausland. Stark gestiegen ist vor allem der Anteil der Besucher aus Osteuropa. Die Zahl der Besucher aus Amerika erhöhte sich von 8900 auf 9400.

### Hohe Besucherqualität

Bei der Qualität der Besucher ist ebenfalls ein positiver Trend erkennbar. Der Anteil der Besucher aus der Geschäftsleitung ist von 18,1 auf 20,9 % gestiegen. Damit verbesserte sich ebenfalls der Wert der Besucher, die Entscheidungskompetenz beim



Kauf von Produkten und Dienstleistungen besitzen. 32,3 % der Besucher (2001: 29,4 %) sind ausschlaggebend verantwortlich für Beschaffungsentscheidungen in ihrem Unternehmen.

### Positive Stimmung unter den Besuchern

Doch nicht nur für die Aussteller, auch für die Besucher ist die CeBit sowohl die weltgrößte als auch die wichtigste Messe zum Thema Informations- und Telekommunikationstechnik. 51,3 % der Besucher gaben an, dass sie außer der CeBit keine andere Messe zu diesem Thema besuchen und sogar mehr als 70 % der Besucher waren sich sicher, dass sie auch im nächsten Jahr die CeBit erneut besuchen werden, ein Punkt, der auch für die Luxemburger Aussteller positive Ausblicke für das Jahr 2003 zulässt.

### CeBit 2003

Interessenten am Luxemburger Gemeinschaftsstand auf der CeBit 2003, die vom 12. bis 19. März stattfinden wird, können jetzt schon mit unten stehendem Coupon Informationsunterlagen anfordern.



Firma: .....

Name, Vorname : .....

Straße, Nr.: ..... PLZ, Ort: .....

Telefon: ..... Fax: .....

E-Mail: ..... Web Seite: .....

☐ Ich bin interessiert, weitere Informationen über die Teilnahme an dem Luxemburger Gemeinschaftsstand zur CeBit 2003 zu erhalten

☐ Ich möchte gerne einen Termin mit einem Mitarbeiter der Abteilung für Handelsförderung ausmachen, um weitere Details zu besprechen.

**Handelskammer Luxemburg  
Abteilung für Handelsförderung**

Telefon: 42 39 39-334

Fax: 43 83 26

E-mail: promcom@cc.lu

**Ansprechpartner: Frau Sabrina SAGRAMOLA**

**Votre participation  
est demandée**

**Enquête sur le  
secteur «Industrie»**

Comme mentionné dans l'édition 01/2002 du MERKUR, le service de la Promotion Commerciale de la Chambre de Commerce est en train de réaliser toute une série d'enquêtes sectorielles auprès des entreprises luxembourgeoises afin de mieux connaître les besoins du marché en relation avec la participation à des foires internationales ou salons spécialisés à l'étranger.

Dans cette édition, vous trouverez le questionnaire relatif à l'enquête qui s'adresse au secteur de l'in-

dustrie. Si vous êtes concerné par ce secteur, nous vous invitons à participer à cette initiative en nous retournant le questionnaire repris à la page 49.

Votre contribution sera essentielle parce qu'elle nous permettra de connaître vos attentes et d'orienter nos services en fonction des besoins exprimés de votre part.

Pour les entreprises intéressées, le questionnaire de l'enquête est également disponible en langue allemande et peut être obtenu sur simple demande en adressant un téléfax (N° 43 83 26) ou un e-mail (promcom@cc.lu) au service de la Promotion Commerciale de la Chambre de Commerce.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez avoir de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas de vous mettre en contact avec nous au téléphone N° 42 39 39 – 808.

**Messen und Ausstellungen  
im Mai 2002**

**Internationale  
Fachmesse  
für Schokolade**

2.-4.6.2002 Brüssel (B)  
Tel: 0032 2 47 48 540

**FiberComm**

Internationale Fachmesse und Kongress für optische Informations- und Kommunikationstechnologie  
4.-6.6.2002 München (D)  
Tel: 0049 89 94 92 03 15

**GPEC**

Internationale Fachmesse für Polizei- und Spezialausrüstung  
4.-6.6.2002 Münster (D)  
Tel: 0049 34743 62 092

**SPCI**

Internationale Fachmesse für Lieferanten der Papier-, Karton-, Spanplatten-, Faserplatten- und Veredelungsindustrie  
4.-6.6.2002 Stockholm (S)  
Tel: 0046 8 74 94 100

**EUROCOAT**

Internationale Ausstellung für Farben und Lacke, Druckerfarben, Klebstoffe und Bindemittel  
4.-6.6.2002 Barcelona (E)  
Tel: 0033 1 46 65 18 34

**METAV**

Die internationale Messe für Fertigungstechnik und Automatisierung  
4.-8.6.2002 Düsseldorf (D)  
Tel: 0049 69 75 60 810



**COSMETICA Leipzig**

Kosmetik-Fachmesse  
8.-9.6.2002 Leipzig (D)  
Tel: 0049 7225 91 61 55

**CHINA INTERNATIONAL CONSUMER GOODS FAIR 2002**

Home Textiles and Garments, Household Electronic Appliances, Light Industrial Products, Arts and Crafts...  
8.-12.6.2002 Ningbo (P.R. China)  
Tel: 0086 574 87 31 94 93

**RomaEspone**

Internationale Handelsmesse  
8.-16.6.2002 Rom (I)  
Tel: 0039 06 51 781

**European Ethnic Food**

Europäische Ausstellung für Nahrungsmittel, Getränke, Restaurant- und Cateringbedarf  
9.-11.6.2002  
Birmingham (GB)  
Tel: 0044 20 78 86 30 64

**Interbuild**

Internationale Baumesse  
9.-13.6.2002 Birmingham (GB)  
Tel: 0044 20 82 77 51 18

**ELEKTRICON**

Fachausstellung für Elektrotechnik und Industrialelektronik  
17.-20.6.2002 Posen (PL)  
Tel: 0048 61 86 92 193

**HYDROPNEUMATICA-PAN**

Fachausstellung für Pumpen, Armaturen und Antriebe  
17.-20.6.2002 Posen (PL)  
Tel: 0048 61 86 92 193

**MACH-TOOL**

Fachausstellung für Werkzeugmaschinen und Werkzeuge  
17.-20.6.2002 Posen (PL)  
Tel: 0048 61 86 92 355

**EUROSATORY**

Internationale Ausstellung für Boden- und Bodenluftverteidigung  
17.-21.6.2002 Paris (F)  
Tel: 0033 1 44 14 58 10

**EUROCARGO**

Internationale Fachmesse für Logistik, Materialfluss, Transport und Telematik  
18.-20.6.2002 Düsseldorf (D)  
Tel: 0049 89 32 39 12 53

**PACKAGING**

Internationale Fachmesse und Kongress für Packaging Technologies, Circuits & Tools, ASICs und Design Automation  
18.-20.6.2002 Nürnberg (D)  
Tel: 0049 711 61 94 60

**SMT - Surface Mount Technologies**

Internationale Fachmesse und Kongress für Komponenten und Systemintegration in der Mikroelektronik  
18.-20.6.2002 Nürnberg (D)  
Tel: 0049 711 61 94 60

**CleanRooms Europe**

Internationale Fachmesse und Konferenz für Produktion unter reinen Bedingungen / Contamination Control Technology  
18.-21.6.2002 Frankfurt / Main (D)  
Tel: 001 603 89 19 477

**OPTATEC**

Internationale Fachmesse für Optik und Optoelektronik - Anwendung und Technologie  
18.-21.6.2002 Frankfurt / Main (D)  
Tel: 0049 7025 92 060

**WindEnergy**

Internationale Fachmesse für Windenergie  
18.-21.6.2002 Hamburg (D)  
Tel: 0049 40 35 69 21 20

**ZUKUNFT KOMMUNE**

Internationale Fachmesse für kommunale Lösungen, Dienstleistung und Beschaffung  
19.-20.6.2002 Karlsruhe (D)  
Tel: 0049 621 70 01 911

**INTERTOOL AUSTRIA**

Internationale Fachmesse für Fertigungstechnik  
19.-22.6.2002 Wien (A)  
Tel: 0043 1 72 72 03 51

**SCHWEISSEN**

Internationale Fachmesse für Fertigungstechnik  
19.-22.6.2002 Wien (A)  
Tel: 0043 1 79 82 66 311

**PITTI IMAGINE UOMO**

Herrenmodemesse  
20.-23.6.2002 Florenz (I)  
Tel: 0039 055 36 931

**Salon Planète Jeunes-Paris**

Internationale Fachmesse für Kinder- und Jugendmode  
21.-23.6.2002 Paris (F)  
Tel: 0033 1 49 09 60 00

**Kid's Fashion Brussels**

Fachmesse für Kinderbekleidung  
23.-25.6.2002 Brüssel (B)  
Tel: 0032 2 37 06 023

**MILANO freestyle: freeWear**

Internationale Ausstellung für Citywear und Sportswear  
23.-26.6.2002 Mailand (I)  
Tel: 0039 02 77 71 081

**PITTI IMAGINE BIMBO**

Kindermodemesse  
28.-30.6.2002 Florenz (I)  
Tel: 0039 055 36 931

**BIJOUTEX**

Fachausstellung für Modeschmuck, Modeaccessoires, Boutiquemoden, Drogerie- und Geschenkartikel, Parfümerie, Kosmetik und Accessoires  
29.6.-1.7.2002 Stuttgart (D)  
Tel: 0049 7181 97 95 25

**MUSTERMARKT**

Internationale Fachmesse für Geschenkartikel, Korbwaren, Papier- und Schreibwaren, Spielwaren, Hobby-Basteln, Wohnaccessoires  
29.6.-1.7.2002 Stuttgart (D)  
Tel: 0049 7181 97 95 25

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Claudine SCHLESSER, Tel: 42 39 39-341.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Claudine Schlessen, tél.: 42 39 39-341.



# ENQUETE SECTORIELLE RELATIVE AU SECTEUR «INDUSTRIE»

## – L'IMPORTANCE DE L'INTERNATIONALISATION DES ACTIVITES DE VOTRE ENTREPRISE –

Dans le cadre des initiatives entreprises par le service de la Promotion Commerciale de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg afin de sensibiliser les entreprises à adopter une stratégie d'ouverture des marchés et à exploiter davantage les opportunités d'affaires offertes au niveau interrégional et international, nous vous remercions par avance de bien vouloir communiquer votre avis en retournant le présent formulaire à l'adresse indiquée ci-dessous:

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**  
**Service de la Promotion Commerciale**  
à l'attention de  
**Mme Sabrina SAGRAMOLA**  
**31, boulevard Konrad Adenauer**  
**L - 2981 Luxembourg**  
**Téléfax 43 83 26**

|                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
| Société:             | Cachet de l'entreprise: |
| Personne de Contact: |                         |
| Fonction:            |                         |
| Adresse:             |                         |
| Tél./Fax:            |                         |
| E-Mail:              |                         |
| Effectif:            |                         |
| Secteur d'activité:  | Code NACE:              |

### 1. Seriez-vous intéressé à participer à des initiatives qui visent à promouvoir une internationalisation des entreprises dans le secteur de l'industrie?

☐ Oui ☐ Non

### 2. A quel type de manifestation seriez-vous le plus intéressé?

☐ Foires commerciales ☐ Bourses d'affaires  
☐ Salons de coopération ☐ Autres manifestations (à préciser)

### 3. Dans l'affirmative, à quel niveau?

☐ National ☐ Pays PHARE (Europe Centrale & Orientale)  
☐ Régional (SAAR-LOR-LUX) ☐ Pays TACIS (Nouveaux Etats Indépendants & Mongolie)  
☐ Européen (15 Etats Membres) ☐ Autres pays ou marchés (à préciser):

### 4. Quels sont les pays qui vous intéressent le plus dans le cadre du développement de vos relations internationales sur les marchés étrangers?

### 5. Dans ce contexte, quels sont les secteurs qui vous intéressent le plus?

☐ Automobile ☐ Emballage ☐ Innovation  
☐ Biotechnologies & techniques de laboratoire ☐ Industrie parachimique ☐ Sous-traitance  
☐ Electrique – Electronique ☐ Informatiques & NTIC ☐ Transformation des métaux  
☐ Automatisation, maîtrise & processus industriels, systèmes d'entraînement



## 6. Connaissez-vous les foires internationales et salons spécialisés suivants relatifs au secteur de l'industrie?

### Automobile

- |                                                             |                                                             |                                                          |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> AUTO (Lyon)                        | <input type="checkbox"/> CARAVAN (Paris)                    | <input type="checkbox"/> SALON INTERNATIONAL (Bruxelles) |
| <input type="checkbox"/> AUTOMECHANIKA (Francfort)          | <input type="checkbox"/> CARAVAN SALON (Düsseldorf)         | <input type="checkbox"/> CARROSSERIE INDUSTRIELLE (Lyon) |
| <input type="checkbox"/> AUTO MOBIL INTERNATIONAL (Leipzig) | <input type="checkbox"/> IAA/Nutzfahrzeuge (Hanovre)        | <input type="checkbox"/> EQUIP'AUTO (Paris)              |
| <input type="checkbox"/> BEDRIJAUTO (Amsterdam)             | <input type="checkbox"/> IAA/Personenkraftwagen (Francfort) |                                                          |

### Automatisation, maîtrise et processus industriels, systèmes d'entraînement

- |                                                      |                                            |                                                     |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> AANDRIJFTECHNIEK (Utrecht)  | <input type="checkbox"/> MECANELEM (Paris) | <input type="checkbox"/> SCANAUTOMATIC (Stockholm)  |
| <input type="checkbox"/> FLUIDTRANS COMPOMAC (Milan) | <input type="checkbox"/> MESUCORA (Paris)  | <input type="checkbox"/> SENSOR & TEST (Nuremberg)  |
| <input type="checkbox"/> HANNOVER MESSE (Hanovre)    | <input type="checkbox"/> MOTTEK (Sinsheim) | <input type="checkbox"/> SPS/IPC/DRIVES (Nuremberg) |
| <input type="checkbox"/> INTERKAMA (Düsseldorf)      | <input type="checkbox"/> MSV (Brno)        |                                                     |

### Informatique & NTIC

- |                                                  |                                                   |                                             |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> BUREAUTEC (Luxembourg)  | <input type="checkbox"/> INTERNET WORLD (Paris)   | <input type="checkbox"/> ORGATECH (Cologne) |
| <input type="checkbox"/> CEBIT (Hanovre)         | <input type="checkbox"/> NETWORLD/INTEROP (Paris) | <input type="checkbox"/> SMAU (Milan)       |
| <input type="checkbox"/> IFA (Berlin)            | <input type="checkbox"/> ORBIT (Bâle)             | <input type="checkbox"/> SYSTEMS (Munich)   |
| <input type="checkbox"/> INTERNET WORLD (Berlin) |                                                   |                                             |

### Biotechnologies & techniques de laboratoire

- |                                                  |                                                 |                                                      |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ACHEMA (Francfort)      | <input type="checkbox"/> BIOTEC EUROPE (Paris)  | <input type="checkbox"/> LABORATOIRE-BIOEXPO (Paris) |
| <input type="checkbox"/> ANALYTICA (Munich)      | <input type="checkbox"/> BIOTECHNICA (Hanovre)  | <input type="checkbox"/> MAC (Milan)                 |
| <input type="checkbox"/> BIO (Canada/Etats-Unis) | <input type="checkbox"/> INSTRURAMA (Bruxelles) |                                                      |

### Sous-traitance

- |                                            |                                                 |                                            |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ALLIANCE (Lyon)   | <input type="checkbox"/> METALECTRA (Montluçon) | <input type="checkbox"/> SWISSTECH (Bâle)  |
| <input type="checkbox"/> ESEF (Utrecht)    | <input type="checkbox"/> MIDEST (Paris)         | <input type="checkbox"/> ELMIA (Jönköping) |
| <input type="checkbox"/> FIST (Strasbourg) | <input type="checkbox"/> PROCEED (Metz)         |                                            |

### Emballage

- |                                                |                                                 |                                         |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> EMBALLAGE (Paris)     | <input type="checkbox"/> INTERPACK (Düsseldorf) | <input type="checkbox"/> PACK IT (Bâle) |
| <input type="checkbox"/> EUROPACK (Lyon)       | <input type="checkbox"/> IPACK (Milan)          |                                         |
| <input type="checkbox"/> FACH PACK (Nuremberg) | <input type="checkbox"/> MACROPAK (Utrecht)     |                                         |

### Transformation des métaux

- |                                             |                                             |                                                  |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> EMO (Hanovre)      | <input type="checkbox"/> INTERTOOL (Vienne) | <input type="checkbox"/> SAMUMETAL (Pordenone)   |
| <input type="checkbox"/> INTEROUTIL (Paris) | <input type="checkbox"/> NORTEC (Hambourg)  | <input type="checkbox"/> SVARKA (St.Petersbourg) |

### Electrique – Electronique

- |                                                   |                                              |                                                           |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ELEC (Paris)             | <input type="checkbox"/> EURELEC (Bruxelles) | <input type="checkbox"/> PRODUCTRONICA (Munich)           |
| <input type="checkbox"/> ELECTRONICA (Munich)     | <input type="checkbox"/> INELTEC (Bâle)      | <input type="checkbox"/> SMT/HYBRID/PACKAGING (Nuremberg) |
| <input type="checkbox"/> ELTEC (Munich/Nuremberg) | <input type="checkbox"/> INTERTRONIC (Paris) |                                                           |

### Innovation

- |                                             |                                               |                                           |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> EUREKA (Bruxelles) | <input type="checkbox"/> INPEX (Pittsburgh)   | <input type="checkbox"/> PALEXPO (Genève) |
| <input type="checkbox"/> FOROTECH (Bilbao)  | <input type="checkbox"/> INVENTIKA (Bucarest) | <input type="checkbox"/> SITEF (Toulouse) |
| <input type="checkbox"/> IEITP (Peking)     | <input type="checkbox"/> NOVOTECH (Belgrad)   |                                           |

### Industrie chimique & parachimique

- |                                                   |                                                 |                                            |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> EUROPLAST (Paris)        | <input type="checkbox"/> INTERCHIMIE (Paris)    | <input type="checkbox"/> NORTEC (Hambourg) |
| <input type="checkbox"/> FAKUMA (Friedrichshafen) | <input type="checkbox"/> INTERPLAS (Birmingham) | <input type="checkbox"/> PLAST (Milan)     |
| <input type="checkbox"/> INCHEM (Tokyo)           | <input type="checkbox"/> K (Düsseldorf)         | <input type="checkbox"/> RICH-MAC (Milan)  |

## 7. Avez-vous déjà participé à des salons de ce genre:

- ☐ Oui, comme visiteur. Veuillez spécifier le(s) quelle(s) .....
- ☐ Oui, comme exposant. Veuillez spécifier le(s) quelle(s) .....
- ☐ Non. Pourquoi? .....

## 8. Dans l'affirmative, est-ce que la participation auxdits salons a donné la possibilité à votre entreprise de développer des relations d'affaires intéressantes et fructueuses pour l'avenir?

- ☐ Oui, de quelle façon? .....
- ☐ Non, pourquoi? .....

## 9. Connaissez-vous d'autres manifestations qu'il vous semblerait intéressant de nous proposer?

.....

## 10. Quel est le type de coopération que vous recherchez / offrez à ces salons?

- ☐ Général (Joint-Venture, mise en commun, accords réciproques).....
- ☐ Commercial (Franchising, assistance commerciale, accords de point de vente, fourniture de matériel)
- ☐ Financier (Création d'entreprise, filiale/succursale, fusion, acquisition)
- ☐ Technique (Accords de fabrication, assistance technique, assurance-qualité, droit de production)
- ☐ Technologique (Echange de savoir-faire, R&D, transfert de technologies)
- ☐ Autres: .....

## 11. Dans le cadre d'une foire internationale ou d'un salon spécialisé, seriez-vous intéressé à participer en tant que:

- ☐ Exposant ☐ Visiteur
- ☐ Pour quelle manifestation? .....

## 12. En qualité d'exposant, seriez-vous intéressé à participer à un stand collectif mis en place par le Ministère de l'Economie ou par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg?

- ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Si oui, pour quelle(s) manifestation(s)? .....

## 13. En qualité de visiteur, seriez-vous intéressé à participer à une visite accompagnée organisée par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg?

- ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Si oui, pour quelle(s) manifestation(s)? .....

## 14. Désirez-vous nous rencontrer pour recevoir une assistance sur mesure ainsi que des informations complémentaires sur les foires et salons spécialisés à l'étranger relatifs à votre secteur d'activité?

- ☐ Oui ☐ Non

Date:..... Signature: .....



## Le service de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI

### L'Europe à la Carte pour les PME et PMI luxembourgeoises



**PME/PMI**  
LUXEMBOURG

#### CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2002

- |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>13/05/2002</b> | <b>ADRIATIC SEA PARTENARIAT : Découvrez les Balkans</b><br>Séance d'information et de préparation pour la promotion du salon de coopération internationale «ASP 2002 » qui se déroulera dans la ville de Split en Croatie les 30 septembre et 1 <sup>er</sup> octobre 2002                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>28/05/2002</b> | <b>Les plates-formes de discussion sur le commerce électronique</b><br>Ces workshops restreints conçus sous forme de table ronde ont pour ambition de favoriser un échange de vues en relation avec différents aspects du commerce électronique (sites marchands, entretien d'un site web, référencement, Intranet, confidentialité et protection des données, hébergements collectifs,...).<br>Cette action s'inscrit dans le cadre de la campagne promotionnelle de la DG Entreprises de la Commission européenne officiellement lancée au Luxembourg le 18 octobre 2001 et coordonnée au niveau national par l'EIC de la Chambre de Commerce. |
| <b>31/05/2002</b> | <b>Le management environnemental : perspectives et nouveautés</b><br>Conférence sur le management environnemental et les évolutions qui ont eu lieu au cours des dernières années tel que le nouveau règlement EMAS II. Des visites «sur sites» dans différentes entreprises industrielles seront organisées dans l'après-midi.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>19/06/2002</b> | <b>L'ouverture du marché des télécommunications: état des lieux et perspectives</b><br>Conférence sur la situation actuelle de la libéralisation du marché des télécommunications: cadre législatif général, réseaux fixes et mobiles, connexions internationales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>11/07/2002</b> | <b>L'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI fête ses 15 ans</b><br>Journée «Porte Ouverte», séance académique, exposition, démonstrations assistées, présentation de nouveaux services et rétrospective des activités entreprises depuis 1987                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>09/10/2002</b> | <b>Le stockage et le transport de substances dangereuses</b><br>Conférence concernant le stockage et le transport de substances dangereuses, y compris la législation communautaire et nationale en vigueur, la gestion des substances dangereuses ou encore la responsabilité des chefs d'entreprise. Des visites «sur sites» dans différentes entreprises industrielles seront organisées dans l'après-midi.                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>14/10/2002</b> | <b>Le commerce électronique et les entreprises du commerce de gros et de détail</b><br>Conférence organisée sous l'égide du programme communautaire «GO-DIGITAL» et visant à sensibiliser les PME commerciales à l'application du commerce électronique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>13/11/2002</b> | <b>L'accès des PME aux financements européens</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>20/11/2002</b> | Cycle de conférences sur les mesures d'assistance financière et les nouvelles possibilités pour le financement de projets d'investissement dans les pays en voie d'adhésion à l'UE; aspects pratiques et mise en œuvre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |



Depuis cette année, l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des directives et règlements communautaires. Ainsi, vous trouverez dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant ces textes législatifs publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera / seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

### Directives publiées du 15 mars au 15 avril 2002

|    |            |                                                                                                                                                                       |
|----|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | 2002/12/CE | exigence de marge de solvabilité des entreprises d'assurance vie                                                                                                      |
| 2  | 2002/13/CE | exigence de marge de solvabilité des entreprises d'assurance non vie                                                                                                  |
| 3  | 2002/14/CE | cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs                                                                                             |
| 4  | 2002/15/CE | aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier                                                                    |
| 5  | 2002/25/CE | règles et normes de sécurité pour les navires à passagers                                                                                                             |
| 6  | 2002/26/CE | modes de prélèvement d'échantillons et des méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en ochratoxine A des denrées alimentaires                         |
| 7  | 2002/27/CE | modes de prélèvement d'échantillons et de méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs maximales pour certains contaminants dans des denrées alimentaires |
| 8  | 2002/28/CE | mesures de protection contre l'introduction dans la CE d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la CE |
| 9  | 2002/29/CE | zones protégées, exposées à des dangers phytosanitaires particuliers, dans la CE                                                                                      |
| 10 | 2002/30/CE | restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports                                                                                                         |
| 11 | 2002/31/CE | indication de la consommation d'énergie des climatiseurs à usage domestique                                                                                           |

### Règlements publiés du 15 mars au 15 avril 2002

|    |          |                                                                                                                                                                                                                                   |
|----|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12 | 445/2002 | soutien au développement rural par le FEOGA                                                                                                                                                                                       |
| 13 | 460/2002 | transferts entre les limites quantitatives de produits textiles et d'habillement originaires de la République populaire de Chine                                                                                                  |
| 14 | 471/2002 | classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée                                                                                                                                                                |
| 15 | 472/2002 | teneurs maximales pour certaines contaminants dans les denrées alimentaires                                                                                                                                                       |
| 16 | 473/2002 | mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires, et modalités de la communication des informations relatives à l'utilisation des composés du cuivre |
| 17 | 474/2002 | régimes spécifiques d'approvisionnement des régions ultrapériphériques                                                                                                                                                            |
| 18 | 475/2002 | système de double contrôle pour certains produits textiles                                                                                                                                                                        |
| 19 | 484/2002 | attestation de conducteur                                                                                                                                                                                                         |
| 20 | 486/2002 | fixation de certaines dates limites (secteur du tabac)                                                                                                                                                                            |
| 21 | 487/2002 | régime des certificats d'exportation dans les secteurs des œufs et de la viande de volaille                                                                                                                                       |
| 22 | 488/2002 | nomenclature des produits agricoles pour les restitutions à l'exportation                                                                                                                                                         |
| 23 | 490/2002 | durée des contrats des agents auxiliaires                                                                                                                                                                                         |



|    |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 24 | 492/2002 | régimes d'achat à l'intervention publique dans le secteur de la viande bovine / achat de viande bovine par voie d'adjudication                                                                                                                                                                                                                     |
| 25 | 493/2002 | organisation des marchés dans le secteur des œufs et de la viande de volaille (nomenclature combinée de certains produits)                                                                                                                                                                                                                         |
| 26 | 494/2002 | mesures techniques supplémentaires visant à reconstituer le stock de merlu                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 27 | 496/2002 | droit antidumping définitif sur les importations de certains types de polyéthylène téréphtalate originaires, entre autres, de l'Inde                                                                                                                                                                                                               |
| 28 | 498/2002 | application des droits additionnels à l'importation dans le secteur des fruits et légumes                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 29 | 505/2002 | régime des certificats d'exportation dans le secteur de la viande de porc                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 30 | 506/2002 | régime des certificats d'exportation dans le secteur de la viande de porc                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 31 | 507/2002 | octroi des restitutions à l'exportation de certains produits dans le secteur de la viande de porc                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 32 | 508/2002 | acomptes relatifs aux cotisations à la production dans le secteur du sucre pour la campagne de commercialisation 2001/2002                                                                                                                                                                                                                         |
| 33 | 509/2002 | organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 34 | 510/2002 | valeurs forfaitaires à l'importation pour la détermination du prix d'entrée de certains fruits et légumes                                                                                                                                                                                                                                          |
| 35 | 525/2002 | certificats d'exportation et des restitutions à l'exportation dans le secteur du lait et des produits laitiers                                                                                                                                                                                                                                     |
| 36 | 535/2002 | modification de l'annexe C de la directive 64/432/CEE du Conseil et la décision 2000/330/CE                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 37 | 538/2002 | inscription de certaines dénominations dans le «Registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées»                                                                                                                                                                                                          |
| 38 | 540/2002 | droit antidumping provisoire sur les importations de certains tubes et tuyaux soudés, en fer ou en acier non allié, originaires de la République tchèque, de Pologne, de Thaïlande, de Turquie et d'Ukraine                                                                                                                                        |
| 39 | 541/2002 | ouverture de contingents tarifaires applicables à l'importation dans la CE de certains produits agricoles transformés originaires de Suisse et du Liechtenstein                                                                                                                                                                                    |
| 40 | 545/2002 | financement des plans d'amélioration de la qualité et de la commercialisation de certains fruits à coque et caroubes (aide spécifique pour les noisettes)                                                                                                                                                                                          |
| 41 | 546/2002 | primes et seuils de garantie pour le tabac en feuilles par groupe de variétés                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 42 | 550/2002 | mesure dans laquelle les demandes de certificats d'importation introduites en mars 2002 pour les fromages originaires de l'Afrique du Sud dans le cadre d'un contingent tarifaire peuvent être acceptées                                                                                                                                           |
| 43 | 560/2002 | mesures de sauvegarde provisoires à l'égard des importations de certains produits sidérurgiques                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 44 | 563/2002 | teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 45 | 564/2002 | enregistrement des indications géographiques et des appellations d'origine / protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires / inscription de certaines dénominations dans le «Registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées» |
| 46 | 565/2002 | gestion des contingents tarifaires / régime de certificats d'origine pour l'ail importé des pays tiers                                                                                                                                                                                                                                             |
| 47 | 570/2002 | exportation de certains produits sidérurgiques CECA de la Pologne vers la CE                                                                                                                                                                                                                                                                       |



|    |          |                                                                                                                                                                                                                             |
|----|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 48 | 573/2002 | droit compensateur provisoire sur les importations d'acide sulfanilique originaire de l'Inde                                                                                                                                |
| 49 | 574/2002 | mesures exceptionnelles de soutien du marché dans le secteur de la viande de porc en Espagne                                                                                                                                |
| 50 | 575/2002 | droit antidumping provisoire sur les importations d'acide sulfanilique originaire de la République populaire de Chine et de l'Inde                                                                                          |
| 51 | 578/2002 | nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun                                                                                                                                                           |
| 52 | 579/2002 | régime de compensation des surcoûts induits par l'ultrapériphéricité pour l'écoulement de certains produits de la pêche des Açores, de Madère, des îles Canaries et des départements français de la Guyane et de la Réunion |
| 53 | 580/2002 | pêche au large de la côte gabonaise                                                                                                                                                                                         |
| 54 | 582/2002 | prélèvement supplémentaire dans le secteur du lait et des produits laitiers                                                                                                                                                 |
| 55 | 595/2002 | modalités communes d'application du régime d'octroi des restitutions à l'exportation et des critères de fixation de leur montant                                                                                            |
| 56 | 596/2002 | régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables                                                                                                                                                             |
| 57 | 597/2002 | droits à l'importation dans le secteur des céréales                                                                                                                                                                         |
| 58 | 612/2002 | valeurs unitaires pour la détermination de la valeur en douane de certaines marchandises périssables                                                                                                                        |
| 59 | 622/2002 | transmission des informations nécessaires à l'évaluation des substances aromatisantes de constitution chimique définie utilisées dans ou sur les denrées alimentaires                                                       |
| 60 | 623/2002 | zones éligibles à la prime à la chèvre                                                                                                                                                                                      |
| 61 | 636/2002 | dispositions temporaires relatives à la communication des demandes de certificats / restitutions à l'exportation dans le secteur des fruits et légumes                                                                      |
| 62 | 637/2002 | redistribution des quantités non utilisées des contingents quantitatifs à certains produits originaires de la République populaire de Chine                                                                                 |

# WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTE FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische  
Lösungen für ein  
erfolgreiches Risk-  
Management

Creditreform Luxembourg SA  
Tel. 00 352 263460-1  
Fax 00 352 263460-50  
e-mail [info@creditreform.lu](mailto:info@creditreform.lu)

# RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le  
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

**Creditreform**

Unternehmen Sie nichts ohne uns





**BON DE COMMANDE**

Nom de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Téléfax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_ http://\_\_\_\_\_

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants

☐ en français ☐ en allemand ☐ en anglais☐ autre (à préciser) \_\_\_\_\_

- |                            |                             |                             |                             |                             |                             |                             |                             |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 9  | <input type="checkbox"/> 17 | <input type="checkbox"/> 25 | <input type="checkbox"/> 33 | <input type="checkbox"/> 41 | <input type="checkbox"/> 49 | <input type="checkbox"/> 57 |
| <input type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> 10 | <input type="checkbox"/> 18 | <input type="checkbox"/> 26 | <input type="checkbox"/> 34 | <input type="checkbox"/> 42 | <input type="checkbox"/> 50 | <input type="checkbox"/> 58 |
| <input type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 11 | <input type="checkbox"/> 19 | <input type="checkbox"/> 27 | <input type="checkbox"/> 35 | <input type="checkbox"/> 43 | <input type="checkbox"/> 51 | <input type="checkbox"/> 59 |
| <input type="checkbox"/> 4 | <input type="checkbox"/> 12 | <input type="checkbox"/> 20 | <input type="checkbox"/> 28 | <input type="checkbox"/> 36 | <input type="checkbox"/> 44 | <input type="checkbox"/> 52 | <input type="checkbox"/> 60 |
| <input type="checkbox"/> 5 | <input type="checkbox"/> 13 | <input type="checkbox"/> 21 | <input type="checkbox"/> 29 | <input type="checkbox"/> 37 | <input type="checkbox"/> 45 | <input type="checkbox"/> 53 | <input type="checkbox"/> 61 |
| <input type="checkbox"/> 6 | <input type="checkbox"/> 14 | <input type="checkbox"/> 22 | <input type="checkbox"/> 30 | <input type="checkbox"/> 38 | <input type="checkbox"/> 46 | <input type="checkbox"/> 54 | <input type="checkbox"/> 62 |
| <input type="checkbox"/> 7 | <input type="checkbox"/> 15 | <input type="checkbox"/> 23 | <input type="checkbox"/> 31 | <input type="checkbox"/> 39 | <input type="checkbox"/> 47 | <input type="checkbox"/> 55 |                             |
| <input type="checkbox"/> 8 | <input type="checkbox"/> 16 | <input type="checkbox"/> 24 | <input type="checkbox"/> 32 | <input type="checkbox"/> 40 | <input type="checkbox"/> 48 | <input type="checkbox"/> 56 |                             |



**PME/PMI**  
LUXEMBOURG

**Euro Info Centre - Luxembourg**  
**PME/PMI - Chambre de Commerce**  
**Personne de contact: Monsieur Niels DICKENS**

31, boulevard Adenauer  
LUXEMBOURG - KIRCHBERG  
Adresse postale: L-2981 LUXEMBOURG  
Tél. : 42 39 39-333 • Fax : 43 83 26  
E-mail: eic@cc.lu

## **L'élargissement en bonne voie**

## **10 candidats visent à conclure les négociations en 2002**

La Commission européenne souligne les progrès substantiels réalisés par l'ensemble des pays candidats en vue de respecter les critères d'adhésion à l'UE. Mais la Commission appelle aussi à davantage d'efforts de leur part pour assurer l'application effective de la législation et des normes de l'Union européenne (l'acquis communautaire) avant leur

adhésion. A cette fin, la Commission établira un plan d'action pour aider les pays candidats à renforcer leurs capacités administratives et judiciaires. Les négociations continueront à reposer sur les mêmes principes qui ont été suivis jusqu'à présent, et en particulier selon les mérites de chaque pays. Elles se poursuivront suivant la «feuille de route» et le calendrier approuvés par le Conseil européen, qui prévoient la conclusion des négociations avec les pays les mieux préparés avant la fin de 2002. L'UE ne créera pas de nouvelles conditions d'adhésion. Ce qui signifie que sur tous les sujets à venir, en particulier ceux comportant d'importantes implications financières tels que l'agriculture, la politique régionale et le budget, qui seront abordés au cours du premier semestre 2002, la Commission fera des propositions de négociation basées sur l'acquis et le cadre budgétaire existants. La Commission consi-



dère ce dernier comme suffisant pour permettre d'accueillir jusqu'à dix nouveaux Etats membres. Les négociations peuvent donc être conclues indépendamment des décisions sur le financement de l'UE après 2006 et les autres grandes réformes prévues dans les domaines de l'agriculture, de la politique régionale et sur l'avenir de l'Europe. Compte tenu du rythme actuel des négociations, la Commission devrait être en mesure de faire des recommandations avant la fin de 2002 sur ceux des pays candidats prêts pour l'adhésion.

### Un plan d'action pour renforcer la capacité administrative et judiciaire des pays candidats

Lors de sa réunion le 14 juin 2001 à Göteborg, le Conseil européen a fixé l'objectif que ceux des pays candidats qui seront prêts participent en tant que membres de l'UE aux élections pour le Parlement européen en 2004, et devraient être en mesure de conclure les négociations d'adhésion avant la fin de 2002.

Une clé pour atteindre ces objectifs fixés à Göteborg est que les pays candidats assurent une application effective de l'acquis communautaire c'est-à-dire de l'ensemble des règles, normes et législations existantes de l'UE. Ceci exige en particulier des efforts supplémentaires pour renforcer les structures administratives et réformer les systèmes judiciaires dans ces pays candidats.

A cette fin, la Commission propose un «plan d'action» visant à aider les pays candidats à développer encore leurs capacités administratives. Ce plan d'action aura recours à des instruments existants (assistance technique, mise en réseaux, formation, plans d'investissement) et mobilisera en 2002 un concours financier spécial allant jusqu'à 250 millions € prélevé sur le programme PHARE. S'ajoutant aux 750 millions € déjà prévus, ce montant portera donc l'effort total de l'UE en faveur de la capacité administrative et judiciaire des pays candidats à 1 milliard € pour l'année 2002. Si nécessaire, cet effort pourrait être répété en 2003 pour, par exemple, soutenir des actions de formation supplémentaires.

La Commission surveillera également l'état de préparation de chaque pays candidat. Les prochains rapports réguliers en 2002 détermineront alors si les pays candidats disposeront, au moment de l'adhésion, d'une capacité adéquate pour appliquer correctement l'acquis.

### Vers les premières adhésions

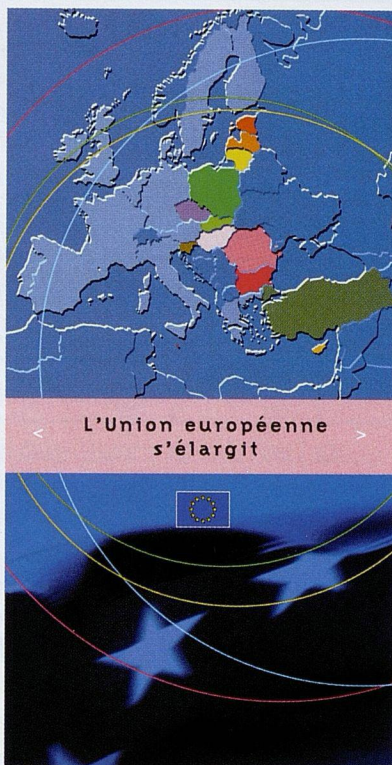
Compte tenu du rythme actuel des négociations et des progrès accomplis jusqu'à présent, la Commission devrait être en mesure de recommander les pays candidats prêts pour l'adhésion sur la base de ses rapports réguliers 2002. Parmi les dix pays en négociation, dix se sont fixés comme objectif des dates d'adhésion compatibles avec le calendrier de Göteborg.

Pour les pays candidats qui ne concluront pas les négociations en 2002, il est proposé que la Commission établisse dans son prochain document stratégique sur l'élargissement en 2002 une feuille de route mise à jour et, si nécessaire, une stratégie de pré-adhésion révisée pour ces pays. L'ouverture de tous les chapitres de négociation restants devrait être possible au cours de l'année 2002.

L'examen des progrès des pays candidats pour remplir les critères économiques intervient dans un contexte de détérioration rapide des conditions économiques globales. Cependant, en 2000 et durant la première moitié de 2001, la croissance dans les pays candidats était relativement forte.

Au total, s'agissant des deux critères économiques (existence d'une économie de marché viable et capacité de supporter la pression concurrentielle et le jeu des forces du marché à l'intérieur de l'Union), les conclusions sont les suivantes:

- Chypre et Malte confirment que ce sont des économies de marché viables, susceptibles de supporter la pression concurrentielle et le jeu des forces du marché à l'intérieur de l'Union.
- La République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie sont des économies de marché viables. Il existe des différences économiques substantielles parmi ces pays, mais à condition qu'ils continuent à mettre en oeuvre un certain nombre de mesures détaillées dans chaque rapport régulier, ils devraient être en mesure à court terme de supporter la pression concurrentielle et le jeu des forces du marché à l'intérieur de l'Union.
- La Bulgarie est proche d'une économie de marché viable. Si elle poursuit la mise en oeuvre des réformes et intensifie ses réformes pour éliminer des difficultés persistantes, elle devrait être en mesure à moyen terme de supporter la pression concurrentielle et le jeu des forces du marché à l'intérieur de l'Union.





- La Roumanie ne remplit encore aucun des deux critères économiques mais, pour la première fois, a fait des progrès décisifs vers cet objectif.
- La Turquie a été incapable d'accomplir des progrès supplémentaires pour instaurer un marché viable. En revanche, des pans considérables de son économie sont déjà compétitifs sur le marché de l'UE dans le cadre de l'Union douanière.

L'aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion le troisième critère d'adhésion exige l'adoption et l'application effective de l'acquis. Cela suppose aussi la présence de structures administratives et judiciaires adéquates.

Comme l'an dernier, de bons progrès ont été encore accomplis en ce qui concerne l'adoption de la législation. Il y a eu également des progrès pour développer les capacités administratives nécessaires à la mise en oeuvre de l'acquis, mais ceci reste le domaine qui exige encore le plus d'efforts. Cela vaut en particulier pour la plupart, voire tous les pays candidats dans des domaines essentiels pour l'UE, comme le bon fonctionnement du marché intérieur, les conditions de vie durables, la protection des citoyens et la gestion des fonds européens.

### Les critères d'adhésion: un rappel

Le pays candidat doit, pour satisfaire aux critères d'adhésion définis par le Conseil européen de Copenhague de 1993 (et confirmés par les Conseils européens successifs) et entrer dans l'Union, veiller à assurer:

- la stabilité des institutions garantissant la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'homme, ainsi que le respect et la protection des droits des minorités,
- l'existence d'une économie de marché viable et la capacité de supporter la pression concurrentielle et le jeu des forces du marché à l'intérieur de l'Union,
- l'aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion, notamment à adhérer aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire.

En 1995, le Conseil européen de Madrid a souligné à quel point il était important, non seulement de transposer l'acquis dans le droit national, mais aussi de garantir son application effective par des structures administratives et judiciaires adéquates.

Le document stratégique et les rapports réguliers sont disponibles sur l'Internet à l'adresse suivante:

<http://europa.eu.int/comm/enlargement/index.htm>

## Europartner NRW 2002

## Le catalogue est arrivé

La Chambre de Commerce et son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, en tant que partenaire

officiel pour le Grand-Duché de Luxembourg, participeront les 24 et 25 juin prochains au salon de coopération internationale «Europartner Nordrhein-Westfalen 2002» qui se déroulera dans la ville de Dortmund en Allemagne.

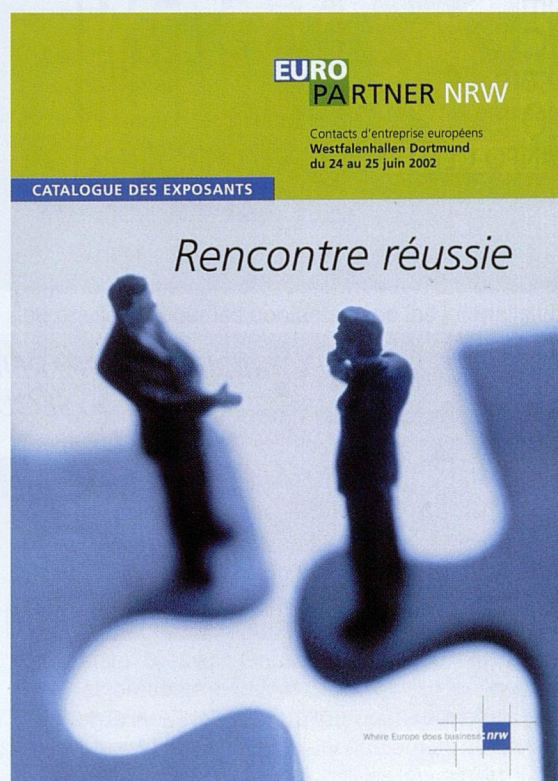
Un catalogue officiel qui regroupe les profils de coopération de plus de 300 «entreprises hôtes» en provenance de «Nordrhein-Westfalen» (NRW) et du reste des régions européennes partenaires dont les Pays-Bas, la Belgique, et le Grand-Duché de Luxembourg a été publié en version française, allemande et anglaise.

A partir de ce catalogue, les participants pourront sélectionner les entreprises qu'ils souhaitent rencontrer lors de la manifestation à Dortmund. Ainsi, elles auront également la possibilité de fixer lors de l'événement des entrevues individuelles avec les «entreprises visiteuses» venues de 35 pays différents. Le catalogue des entreprises visiteuses est d'ores et déjà disponible sur le site web officiel du salon:

<http://www.europartner-nrw.com>

D'autres informations pratiques telles que l'enregistrement au salon, des chiffres clés, le programme de la manifestation, etc... sont également disponibles sur ce site que nous vous invitons vivement à consulter.

Si vous voulez recevoir de plus amples renseignements sur la participation au salon «EUROPARTNER NRW 2002», nous vous invitons à retourner le formulaire à la page suivante par courrier, par télécopie ou encore par e-mail au service de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce.





Europartner Nordrhein-Westfalen 2002

**EURO**  
PARTNER NRW

**La Bourse de Coopération européenne  
aux Westfallenhallen à Dortmund les 24 et 25 juin 2002**

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Téléfax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_ http:// \_\_\_\_\_

☐ Je désire recevoir le catalogue du salon «EUROPARTNER NRW 2002» en version

☐ française

☐ allemande

☐ anglaise.

☐ Je désire rencontrer un collaborateur de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI afin de recevoir plus de détails sur le déroulement pratique de cette manifestation.

☐ Je désire recevoir de plus amples renseignements sur d'autres actions similaires organisées au cours de l'exercice 2002.

☐ Je désire recevoir plus d'informations sur les services offerts par l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce aux entreprises luxembourgeoises.



**PME/PMI**  
**LUXEMBOURG**

**CHAMBRE DE COMMERCE  
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG  
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI**

31, boulevard Adenauer  
LUXEMBOURG-KIRCHBERG  
Adresse postale: L-2981 Luxembourg  
Tél. : 42 39 39-333 – Fax : 43 83 26  
E-mail: eic@cc.lu

**Personne de contact: Laura Gutiérrez**

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE  
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

**A.R.TECH**  
L'ART DE LA TECHNOLOGIE

SOCIÉTÉ  
ANONYME

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG  
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu



## L'Office National du Tourisme se présente

Créé en 1931 sous le nom d'Union des villes et centres touristiques, l'Office National du Tourisme a.s.b.l. regroupe en 2001 188 membres. L'Office conventionné avec le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement regroupe des communes, des syndicats d'initiative, des associations et compagnies en relation directe avec le tourisme et chambres et associations professionnelles.

Sa mission est d'élaborer, de coordonner et d'effectuer la promotion touristique nationale. Il assiste et conseille ses membres dans leurs activités de propagande touristique. Il propose des formations touristiques et des stages professionnels.

Il assure l'accueil des touristes aux points de chutes nationaux: gare centrale, aéroport, relais autoroutiers.

Il est géré par un Conseil d'Administration de 26 membres et occupe 18 employés et six personnes en relation freelance.

### Le département du marketing

Doté de trois universitaires il collabore avec le secteur touristique, le Ministère du tourisme, les représentations touristiques du Luxembourg à l'étranger, les bureaux conseils, les agences de communication. Les stratégies publicitaires de l'ONT se fondent sur les résultats du Statec, les enquêtes propres à l'Office, les résultats d'études internationales, les recommandations du concept stratégique du tourisme luxembourgeois défini par l'Institut Européen de Tourisme auprès de l'Université de Trèves.

Consciente de l'importance de «Event-marketing» et du «Hard selling», la publicité de l'Office permet la réservation directe auprès de l'offrant (hôtels, organisateurs de festivals, etc). A côté de la publicité directe, dite d'appel, l'Office propose à ses membres des publicités de décision, dites collectives largement cofinancées par l'ONT.

Une greffe visuelle identique pour l'ensemble des médias et actions marketing caractérise la ligne de communication de l'Office. Le degré de reconnaissance et de notoriété de la destination augmente ainsi auprès de la clientèle-cible.

Les médias incluent la publicité dans la presse, la télévision, la radio, l'affichage, internet.

Les marchés nationaux investis par les actions promotionnelles de l'Office concernent la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne, le Danemark, la Grande-Bretagne. Pour les marchés lointains Etats-Unis et Asie, l'Office collabore avec la European Travel Commission, le Ministère des Affaires Etrangères et la Chambre de Commerce.

La grande région SarreLorLux/Wallonie est investie par des actions spécifiques favorisant l'excursionnisme.

Le marketing interne est assuré par des cours de formation continue à l'adresse du personnel d'accueil des secteurs de l'hébergement et des attractions, la journée de réflexion Incoming Day, la Lettre Marketing, les rubriques fixes dans les magazines des associations professionnelles, le conseil individuel.

### Le département des Relations publiques

Les nouvelles pistes VTT dans les Ardennes luxembourgeoises, le second volet des festivités dans le cadre du changement de règne à Luxembourg, les événements insolites tels que les «Jardins ouverts» «Art on Cows», expo «Bible Art», les grandes manifestations traditionnelles, la LuxembourgCard, le Départ du Tour de France en 2002 et l'Expogast ont été les accroches majeures pour attirer en 2001 quelque 70 journalistes étrangers au Luxembourg par le biais de sept voyages d'études en groupe et 19 en voyages individuels.

La présence de l'ONT dans les émissions télévisées et radiophoniques a été conséquente. Souvent ONT et Ministère du Tourisme ont joint leurs efforts afin d'accroître la présence du Luxembourg sur le petit écran.

En 2001 un accent particulier a été mis sur la promotion touristique en Allemagne.

Le tourisme culturel et le tourisme de loisirs pour familles ont fait l'objet des voyages d'études pour journalistes allemands. Ensemble avec le Ministère du Tourisme, l'ONT a prêté son assistance au tournage et au repérage de l'émission touristique-musicale «Kein schöner Land». Plusieurs émissions sur le Luxembourg passées sur le ARD et le ZDF ont fait partie des actions de 2001.

Le marché français a été investi par des voyages d'études portant sur le tourisme vert et de proximité. Un accent plus particulier a été mis sur la presse féminine par le biais de voyages d'études individuels.

La collaboration avec plusieurs radios régionales a permis d'atteindre une audience supplémentaire.

Aux Pays-Bas, la Vakantiebeurs d'Utrecht et le workshop d'Antor ont été tout comme l'ITB à Berlin, un lieu privilégié pour les contacts avec les journalistes.

Les voyages d'études axés sur la nature, les grandes manifestations et les nouvelles attractions ont été suivis par l'Algemeen Dagblad, Telegraaf, le Haagsche Courant, Grasduinen, Kampioen, Reisgids, Golfers magazine. La destination a également été présentée à la radio et à la télévision néerlandaise.

Les pistes VTT dans les Ardennes ont été au centre de voyages d'études organisées à l'adresse de rédacteurs touristiques belges. Les plus grands quotidiens et hebdomadaires, tels que De Standaard, Het laatste Nieuws, Gael, etc ont suivi l'appel de l'ONT et présenté plusieurs articles sur ce produit. Les magazines des grands touroperateurs, tels que Travel Magazine, Car & Bus ont également suivi l'invitation de l'ONT pour découvrir les nouvelles infra-



structures, services et événements. Une collaboration intense a été mise sur pied avec la BRF et la BRT. Enfin, en collaboration avec le Ministère du Tourisme, l'ONT a participé à l'organisation de l'émission sur la chanteuse flamande Lisa del Bo.

Le marché autrichien a fait l'objet d'un voyage d'étude organisé ensemble avec Luxair et les Amis de l'Autriche.

Des émissions radiophoniques ont été réalisées sur le marché britannique.

Suite aux missions économiques en Asie, l'ONT a pu accueillir pour trois émissions différentes la Télévision SBS de la Corée du Sud ainsi que des rédacteurs du magazine japonais Tabi Meijin.

Enfin, l'ONT a annoncé l'avènement du Tour de France à Paris et à Dunkerque, et à l'IFA de Berlin.

Les Press News permettent d'adresser à plus de 1.100 rédactions touristiques à l'étranger de courtes informations sur les nouveautés de la branche.

Le tourisme indigène est développé par la couverture de rubriques fixes dans Auto Touring revue, Zack, Gaart an Heem, Contacto, Flydoscope. Des émissions hebdomadaires de l'ONT ont été assurées sur les ondes de RTL 92,5, DNR, 100,7 et Radio Latina. Une collaboration intense à lieu avec le CLAE et certaines associations d'étrangers au Luxembourg, tels que le American Women's Club, ou l'Union Royale belge.

Enfin l'Agenda du Luxembourg et ses produits miroirs [www.agendalux.lu](http://www.agendalux.lu) et [wap.agendalux.lu](http://wap.agendalux.lu) est devenu le numéro un de l'information au Luxembourg.

La Journée Mondiale du Tourisme placée sous le thème «Le tourisme comme instrument de la paix et du dialogue entre les cultures» a attiré quelque 9.000 spectateurs, y compris ceux venus admirer le cortège de l'UGDA, et 1.650 participants aux divers concours.

Plus de 90 photos représentant des destinations luxembourgeoises sont présentées en permanence dans 22 wagons des CFL.

### Le département des foires et salons touristiques

Actuellement les foires grand public sont investies de façon séparée par le Ministère du Tourisme et par l'ONT. Des pourparlers sont en cours en vue d'une présentation et gestion unique des deux organismes. Les salons professionnels sont couverts par l'Office.

En 2001, l'Office a été présent à 19 foires et salons touristiques. Suite à cette présence, le Luxembourg est proposé dans plus de 30 catalogues supplémentaires de touroperateurs, agences de voyages et d'autocaristes de neufs pays différents. La Luxembourg-Card pour l'année 2002 a été offerte aux Touroperateurs tout comme les grandes manifestations «Tour de France, Giro d'Italia, Victor Hugo et Expogast» leur ont été annoncées. Les plus grands revendeurs de notre destination restent «Vrij Uit», «Jetair» et «Service Reisen». A noter que suite à la mission économique en Hongrie le Luxembourg a pu être admis au pro-

gramme du touroperateur Utazasi. Suite aux foires et salons touristiques 76 touroperateurs ont pu être accueillis à Luxembourg pour préparer leurs programmes sur notre destination. Quelque 40 partenaires ont participé aux différents stands de l'ONT en 2001.

### Le département de la création de produits

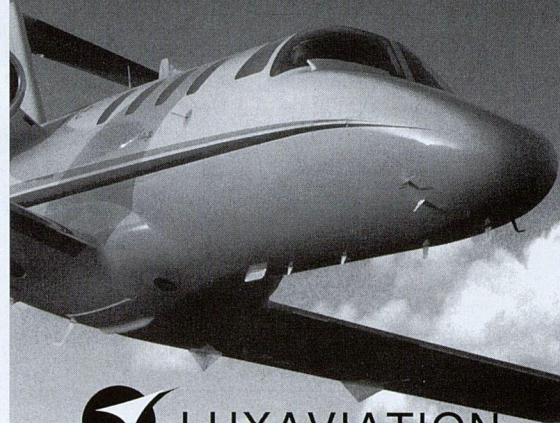
En 2001, l'ONT a pu mettre sur pied quelque 19 arrangements forfaitaires pour l'hôtellerie. Six portent sur de grandes manifestations, dont les festivals et la procession dansante. Trois sont ciblées sur la culture, la nature et les enfants. L'ONT propose également les arrangements forfaitaires proposant des séjours «randonnées à pied ou à vélo» de l'entente des Hôtels et Restaurants du Lac de la Haute Sûre, tout comme les arrangements du LCTO. Pour 2002 les grands événements «Tour de France, Giro d'Italia, Année Victor Hugo et Expogast» font également partie d'offres spéciales.

La LuxembourgCard propose au visiteur quelque 40 attractions du Grand-Duché et de la grande région. Le client qui achète ce passeport touristique pour un à trois jours, peut ainsi visiter gratuitement ces attractions et profiter également de la gratuité du transport public (train et bus). Des remises spéciales sont accordées aux familles et aux personnes du troisième âge. En 2001 quelque 20.500 entrées ont pu être enregistrées grâce à cet instrument de promo-

### VOTRE TAXI AERIEN

- ✔ Vols directs à la demande
- ✔ Rapidité et confort total
- ✔ Souplesse horaire
- ✔ Excellence du service

☎ 42 52 52-1



**LUXAVIATION**

**Compagnie luxembourgeoise de Taxi aérien**

LUXEMBOURG AIRPORT L-1110 FINDEL FAX: 42 71 40



tion. Sur l'ensemble des cartes vendues, deux tiers étaient des cartes pour familles et groupes. Les cartes pour un jour représentent 58% des ventes. La capitale et Vianden restent les sites les plus visités par le bais de la LuxembourgCard.

### **Le département de l'Edition et de la Diffusion de brochures**

Ce département est responsable de l'édition de 2,5 millions d'exemplaires de brochures touristiques nationales. Chaque année l'Office édite quelque 58 publications différentes sans compter les 10 affiches publiées en parallèle.

Les brochures d'appel sont éditées en langue française, anglaise, allemande, néerlandaise, italienne, espagnole, japonaise et russe.

L'Office est également en charge de l'édition des brochures en version française, néerlandaise, allemande et anglaise des brochures de décisions «Sites et Attractions», «Sport et Santé», «Fleuron de culture», «Produits du Terroir et métiers d'Art», «Pique-Nique», «Carte touristique avec itinéraires».

Les guides de l'hébergement (hôtels, campings, logements de vacances) sont des guides officiels édités pour le compte du Gouvernement.

Enfin, l'Agenda du Luxembourg coédité avec les Ministères du Tourisme, de la Culture et de la Famille est l'agenda national arrêté dans les accords de coalition gouvernementale. L'Agenda du Luxembourg est imprimé en moyenne en 87.000 exemplaires par édition (10 en tout) et est ainsi le premier magazine de ce genre au Grand-Duché. Son site internet [www.agendalux.lu](http://www.agendalux.lu) est consulté jusqu'à 5.000 reprises par jour. L'Agenda du Luxembourg est également accessible sous wap. [wap.agendalux.lu](http://wap.agendalux.lu).

Un nouveau film dynamique incluant tant les nouvelles attractions que les grandes manifestations a été tourné en 2001. Cette nouvelle pellicule de l'ONT est destinée à être diffusée par les autocaristes, les agents de voyages, les chaînes de télévisions, les compagnies aériennes, etc. Elle sera prête pour le départ du Tour de France à Luxembourg en 2002. Réalisé par la Cellule d'Expertise Audio Visuelle du CRP Henri Tudor, ce nouveau film comportera également des séquences filmées à partir de l'hélicoptère. Le plan de tournage a été mis sur pied en collaboration avec le secteur touristique ainsi qu'avec le Service Information et Presse du Gouvernement.

### **Le département des Médias informatiques**

Outre la présence de l'Agenda du Luxembourg sur internet, l'Office y assure également la gestion d'un site [www.ont.lu](http://www.ont.lu) accessible par quelque 30 noms de domaines différents. Ce site est également consulté à quelque 5.000 reprises par jour. Les e-mails font actuellement plus de 60% de la demande touristique au siège de l'ONT.

Si le site de l'Agenda du Luxembourg reprend toutes les manifestations et expositions au Grand-Duché et dans la grande région, le site [ont.lu](http://ont.lu) présente les informations contenues dans les brochures et guides d'hébergement avec possibilité de réservation directe auprès de l'offrant. Le site contient également un e-shop avec des articles souvenirs ou des guides touristiques édités par les différents éditeurs luxembourgeois.

Enfin, l'Office dispose d'un parc de sept bornes interactives qui enregistrent quelque 250.000 demandes par an. Ici la réservation à l'hôtel est également possible. Ce parc des bornes est actuellement en voie de remplacement par une nouvelle génération de bornes.

Enfin, l'Office dispose d'une banque de données comprenant quelque 50.000 adresses clients à la disposition de ses membres pour des actions de mailing.

La création d'une banque unique de données touristiques a été définie comme pouvant devenir un projet de l'entreprise gouvernementale e-Lëtzebuerg. La consultation d'informations touristiques, la réservation et l'achat par internet, wap, intranet (Güтик) et bornes interactives sera désormais possible grâce à une seule banque de données.

### **Le département de l'Accueil touristique**

La demande touristique spontanée à l'adresse du siège de l'ONT s'est élevée à 9.916 requêtes. Sur dix ans la tendance de la demande demeure, malgré quelques fluctuations, positive.

36,7 % des demandes reçues concernent des informations sur l'hôtellerie, 23,10 % sur les logements, 8,83% sur les campings et 14,79 % sur les auberges de jeunesse. 64,75 % des requêtes concernent les sites et attractions. 16,27 % la culture, 16,16 % les forfaits, 10,75 % le sport et les promenades. 2,46% des demandes concernent les groupes.

Le nombre des visiteurs à la gare centrale s'est élevé à 78.300 personnes. Les visiteurs des Etats Unis suivis des Allemands et des Français constituent 40 % de la demande à l'accueil. Les Belges et les Néerlandais font 16% des visiteurs au guichet. Notons que le nombre de clients asiatiques au bureau d'accueil à la gare centrale est passé, suite aux missions économiques en Asie, de 3.522 visiteurs en 1999 à 6.569 en 2000 et à 6.799 en 2001.

Si les réservations ont connu une chute continue depuis 10 ans, suite à un changement de comportement des touristes, 2001 annonce une reprise de celles-ci avec un accroissement de 3,67 %.

Parallèlement au Camping-guidage l'ONT a introduit en 2001 un système de réservation pour les logements de vacances. La fréquentation des bureaux d'accueil temporaires sur le réseau autoroutier a fortement diminué en 2001 (-36 %). Par contre, le nombre des brochures distribuées en libre service est passé de 100.000 en 2000 à 142.000 en 2001.



**Aciers automobiles****Accord de coopération entre Arcelor, Nippon Steel Corporation et Tata Steel**

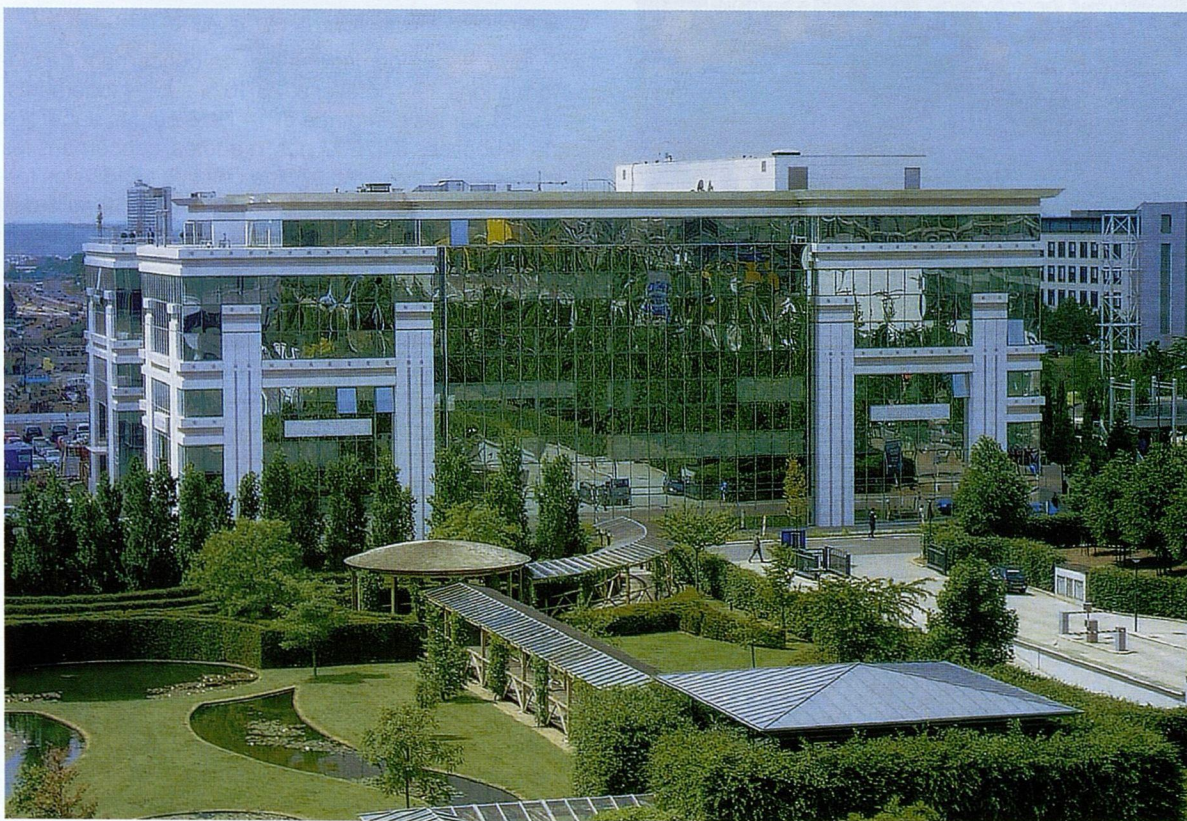
Nippon Steel Corporation (Japon), Arcelor (Europe) et Tata Steel (Inde) viennent de signer un accord de coopération concernant la technologie des aciers automobiles (Automotive Steel Technology Cooperation Agreement). L'objet de cet accord est d'étudier conjointement une coopération technique répondant aux besoins du marché indien des aciers automobiles. Son but est de fournir à l'industrie automobile indienne des solutions acier efficaces et d'améliorer les performances des trois sociétés sidérurgiques.

Nippon Steel et Arcelor, qui ont une expertise technique reconnue dans la fourniture de produits en acier à l'industrie automobile mondiale, vont assister Tata Steel sur le plan technique. Dans le cadre de cette coopération, Nippon Steel et Tata Steel ont signé un accord aux termes duquel Nippon Steel assistera Tata Steel pour fabriquer des produits de qualité auto-

mobile laminés à froid. Arcelor et Tata Steel ont entamé des études sur les besoins en tôles galvanisées destinées à l'industrie automobile indienne, et sur une assistance technique d'Arcelor envers Tata Steel pour la production de tôles galvanisées pour l'automobile. Désormais, les trois sociétés vont coopérer pour répondre aux besoins techniques spécifiques de l'industrie automobile indienne. Seront discutées notamment les activités techniques requises pour mieux faire accepter par les clients automobiles en Inde les tôles revêtues à haute ductilité, tout en respectant les spécifications en matière de sécurité, d'environnement et de réduction de poids des voitures.

**Marché immobilier****Ateac: Nouveau centre d'affaires au Kirchberg**

Le 1<sup>er</sup> mai 2002, l'Espace Kennedy situé sur le Plateau de Kirchberg a accueilli un nouveau centre d'affaires du groupe ateac, conçu pour répondre aux besoins de flexibilité en matière de bureaux de ce quartier d'affaires en plein essor. Le réseau de centres d'affaires ateac a été créé en janvier 1990



Ateac: Nouveau centre d'affaires au Kirchberg



pour apporter une solution immobilière aux entreprises qui recherchent des surfaces généralement comprises entre 15 et 200 m<sup>2</sup>.

La particularité des centres atec réside dans la mise à disposition de bureaux ou espaces modulables offrant tous une gamme de prestations pour une heure, un jour, un mois, une année... Grâce à des équipements techniques innovants, atec offre une solution à toute société recherchant des espaces de travail évolutifs pour des durées flexibles. Les centres atec se prêtent idéalement aux sociétés en expansion qui cherchent à délocaliser un département ou aux sociétés en phase de déménagement. C'est également la possibilité de répondre aux besoins des sociétés étrangères s'établissant dans un pays pour une période déterminée en raison d'activités bien spécifiques.

Le centre d'affaires atec de l'Espace Kennedy à Kirchberg a une surface de 1 000 m<sup>2</sup>, et une capacité de 30 bureaux pouvant accueillir 50 à 60 personnes. Les clients bénéficient d'installations de qualité, notamment de bureaux fonctionnels et modulables, de salles de réunion et bureaux de passage ainsi que de services de secrétariat, de traduction, de coursier, de visioconférence et de téléconférence. Les postes de travail sont équipés de connexions en réseau et d'Internet à haut débit ainsi que de postes de téléphone numériques. Pour toute information complémentaire: atec, M. Eric Foucque de Villeneuve, +352 021 45 87 87, e-mail: efoucque@ateac.com, www.ateac.com.

## Arbed

### Résultats satisfaisants dans un environnement difficile

Dans un environnement particulièrement difficile caractérisé par une baisse des prix de vente et un recul de la demande, le groupe Arbed a réalisé en 2001 des résultats satisfaisants, bien qu'affaiblis par rapport aux performances records de l'année précédente. Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé en 2001 à EUR 12.501,6 millions contre EUR 13.232,0 millions en 2000, soit un recul de 5,5%. Le résultat net a atteint EUR 246,6 millions (part groupe EUR 85,7 millions) contre EUR 938,2 millions (part groupe EUR 443,6 millions) en 2000.

L'année 2001 aura surtout été marquée par l'intégration des groupes Aceralia, Arbed et Usinor au sein du nouveau groupe Arcelor. Le redressement du marché sidérurgique, tributaire de l'évolution des conditions économiques globales, ne peut être attendu avant la fin du premier semestre. A ce moment, les stocks de produits sidérurgiques devraient atteindre un niveau normal ce qui devrait soutenir une reprise de la consommation apparente d'acier et

# LES PROFESSIONNELS DE L'UTILITAIRE

Le savoir-faire, l'expérience et le sérieux depuis 1939



#### FIAT DOBLO CARGO

1,9 JTD  
3,2 m<sup>3</sup>

GRAND  
VOLUME  
3,8 m<sup>3</sup>



1,2 m entre roues  
accueille deux  
EUROPALETES  
C.U. 620 ou 805 Kg

porte latérale  
la plus large  
de son segment

**FIAT**  
KEY-DEALER

## GARAGE MAGIRUS DEUTZ

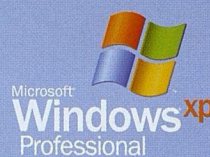
Arthur Schmitz  
243, route d'Esch  
L-1471 Luxembourg  
Tél. 48 74 74  
Fax 49 00 85





## Office XP et Windows XP : *en standard.* Déballage : *en option.*

Installer un nouvel ordinateur n'a jamais été aussi simple. Sortez-le de sa boîte, posez-le sur le bureau, branchez et... commencez à travailler. Facile, du moins si vous optez pour un ordinateur avec Microsoft Office XP Professionnel et Windows XP Professionnel préinstallés. Vous disposez ainsi d'outils pratiques qui rendent votre travail et celui de vos collègues plus simple et plus efficace. Vous avez entre autres : le support en standard de connexion Internet à haut débit, des fonctions de sécurité de pointe, des outils de productivité simples et efficaces comme Word, Excel, PowerPoint, Access, Messenger, MediaPlayer, Moviemaker pour n'en citer que quelques-uns. Vous le voyez, avec Windows XP Professional et Office XP Professional, vous serez un utilisateur particulièrement emballé.



[www.microsoft.be/XP](http://www.microsoft.be/XP)

**Microsoft®**



Votre distributeur agréé:

Treetop, Rue des Joncs 4, L-1818 Howald, GD Luxembourg, tél.: 00/352/26 29 501.

Les PC de Treetop utilisent la version légale de Microsoft® Windows® <<http://www.microsoft.com/piracy/howtotell>>



confirmer le relèvement des prix des principaux produits sidérurgiques.

Les décisions protectionnistes du gouvernement américain destinées à protéger l'industrie sidérurgique américaine – caractérisée par des surcapacités de production et un manque de restructuration – risquent d'affecter les sidérurgistes européens par une réduction des exportations vers les Etats-Unis et d'entraîner un flux accru d'importations de produits sidérurgiques de pays tiers vers l'Union Européenne. La mise en place d'Arcelor permettra au nouveau groupe de mettre à profit la complémentarité de ses produits et de ses marchés afin d'atténuer les effets de la cyclicité de la demande et de mieux répondre aux défis d'une restructuration de la sidérurgie à l'échelle mondiale.

## Cargolux

### Gute Ergebnisse in einem schwierigen Umfeld

Auf seiner Jahrespressekonferenz meldete Cargolux für das Jahr 2001 einen Nettogewinn von US\$ 15,4 Millionen. Der Jahresüberschuss aus gewöhnlicher Geschäftstätigkeit betrug US\$ 22,3 Millionen (-38,25%) bei einem Umsatz von US\$ 731,1 Millionen (-1,75%).

Das Jahr 2001 war von einer weltweiten Rezession und den Ereignissen des 11. September geprägt. Für Cargolux begann es mit einem außergewöhnlich guten ersten Quartal. Im April wurde dann eine weltweite Marktverschlechterung verzeichnet. In den folgenden fünf Monaten dominierten eine niedrige Auslastung, verringerte Erträge und hohe Kerosinpreise. Im September erlitt die Industrie durch die Terroranschläge in New York einen herben Rückschlag. Dennoch hatte die darauffolgende Reduzierung von Frachtkapazität auf Passagierflugzeugen einen positiven Effekt auf die Auslastung bei Cargolux und die Gesellschaft konnte das vierte Quartal mit einem guten Ergebnis abschließen. Als reine Frachtfluggesellschaft kann Cargolux schneller auf veränderte Marktbedingungen reagieren als die sogenannten Kombifluggesellschaften, die sowohl Passagiere als auch Fracht befördern.

2001 verzeichnete die gesamte Industrie einen Rückgang an geflogenen Frachttonnenkilometern (FTK) von 8%. Dagegen flog Cargolux 3,768 Millionen FTKs, 1,2% weniger als im letzten Jahr aber bedeutend besser als der Industriedurchschnitt. Die Gesellschaft transportierte 433 096 Tonnen Fracht und ihre Flugzeuge erreichten einen durchschnittliche tägliche Nutzungsdauer von 15 Stunden und 25 Minuten.

Cargolux hat eine Reihe von Veränderungen im Streckennetz vorgenommen, um seine Kunden noch besser bedienen zu können. Die Gesellschaft eröffnete neue Strecken, zum Beispiel nach Baku in Uzerbaidshan, Calgary und Manila. Portland, Shanghai und Johannesburg bekamen zusätzliche Frequenzen. Neue Flüge in die Golfregion verstärkten das Cargolux-Streckennetz im Mittleren Osten. Die Gesellschaft erhielt neue oder erweiterte Landrechte und kann ihren Kunden in den entsprechenden Märkten einen noch besseren Service bieten. So erhielt Cargolux zum Beispiel die Genehmigung, Fracht nach Hong Kong und darüber hinaus zu fliegen und kann jetzt unter den sogenannten Open Skies Verträgen in Malaysia und Chile operieren.

Im August lieferte Boeing eine weitere B747-400F an Cargolux aus. Die Gesellschaft nutzt jetzt 11 B747-400F Flugzeuge und 20 LKW Subunternehmen, um 91 weltweite Destination, 49 per Flugzeug und 42 per LKW, zu bedienen. Im Dezember 2001 beschäftigte Cargolux 1 411 Mitarbeiter weltweit. Fast 227 Millionen € kamen in Form von Gehältern, Sozialversicherungsbeiträgen, Steuern und dem Einkauf von Waren und Dienstleistungen direkt der Luxemburger Wirtschaft zugute. In Zusammenarbeit mit der Luxemburger Flughafenbehörde und Boeing wurden neue Verfahren eingeführt, die die Umweltauswirkungen der Cargolux-Flüge in Luxemburg verringern. Die Gesellschaft verzeichnet durchschnittlich sechs bis acht Flüge täglich

**Wer  
liefert  
was?**

**POUR VOS ACHATS  
PROFESSIONNELS  
LE MOTEUR DE RE-  
CHERCHE B TO B**

**www.WLW.lu**

- Recherche de fournisseurs et de prestataires de services
- Marché électronique pour vos demandes d'offre
- myWLW – votre accès personnalisé aux services de WLW
- Business-Center – des informations pratiques pour faire des affaires

43.000 produits et  
prestations de services  
avec plus de 370.000  
entreprises dans  
13 pays européens

Wer liefert was? GmbH  
Succ. belge  
Avenue Louise 65/11 · 1050 Bruxelles  
Tél. 02/245 22 28 · Fax 02/245 62 13  
e-mail: info@wlw.lu



in Luxembourg. Die neuen Verfahren ergeben reduzierte Schadstoffausstöße der Triebwerke, weniger Lärm und einen niedrigeren Kerosinverbrauch. Für 2002 sind zusätzliche Massnahmen geplant. Diese beinhalten die Einführung von Start- und Landeverfahren, die Überflüge über die Stadt Luxemburg verringern. Außerdem soll bei Starts die Triebwerksleistung früher reduziert werden und Landungen weiter hinter dem Aufsetzpunkt der Landebahn durchgeführt werden. Dadurch können die Cargolux-Flugzeuge höher und entsprechend leiser anfliegen.

## Banque Générale du Luxembourg

### Belle croissance des résultats et des activités

L'exercice 2001 a été marqué pour la Banque Générale du Luxembourg par les efforts de rapprochement et d'intégration dans le groupe Fortis. Devenue l'unique pôle bancaire de Fortis à Luxembourg, la banque apporte à Fortis le savoir-faire des équipes de la BGL, mais également et de façon plus générale, les atouts de la place financière de Luxembourg. La BGL et ses clients profitent également à de multiples égards des ressources et du réseau de liens d'un groupe bancaire et d'assurances d'une dimension vraiment internationale.

Le total du bilan s'élève à 39 milliards d'euros au 31 décembre 2001, soit une augmentation de 9,8% par rapport au 31 décembre 2000. Les fonds confiés par la clientèle augmentent de 10,9% pour atteindre 27,39 milliards d'euros, tandis que les créances sur la clientèle augmentent de 9,2% pour atteindre 8,16 milliards d'euros.

Quant aux fonds propres réglementaires, ils passent de 2.078,6 millions d'euros à 2.600 millions d'euros.

Le résultat provenant d'opérations financières a connu une baisse significative de 48,6 millions d'euros pour atteindre 15,2 millions. Cette régression de 76,3% se situe principalement au niveau du négoce d'actions compte tenu du climat boursier défavorable de cette année et des résultats exceptionnels réalisés en début 2000. Après déduction des impôts de 102,2 millions d'euros, le résultat consolidé (part du groupe) s'élève à 262,7 millions d'euros, en progression de 28% par rapport à l'exercice précédent. Le premier semestre 2001 de la BGL a été marqué par l'élargissement de son périmètre de consolidation à travers la reprise des entités de Private Banking International du groupe Fortis en Suisse et à Guernesey. Au total, ces entités emploient plus de 325 personnes.

La BGL a finalisé en 2001 l'intégration des entités bancaires luxembourgeoises de Fortis telle que prévue dans l'accord de partenariat conclu lors de l'OPE en 2000. Dans le cadre de cette intégration, la BGL a repris l'ensemble des activités, clients et collaborateurs des entités bancaires luxembourgeoises du groupe. Une suite logique de cette OPE a également été le retrait du titre BGL de la cote officielle de la Bourse de Luxembourg. En juin 2001, The Bank of TDW & BGL a lancé Internaxx, un service de courtage en ligne pour investisseurs autonomes. The Bank of TDW & BGL est détenue à hauteur de 49% par la Banque Générale du Luxembourg.

La banque a continué à investir dans la modernisation de son réseau d'agences. Six projets d'agrandissement et de réaménagement ont ainsi pu être clôturés au courant de l'année. L'année sous revue a été fortement marquée par les préparations du change-over vers l'euro. Cet événement historique a nécessité tout au long de l'année des ressources importantes.

L'évolution des résultats consolidés du groupe BGL au terme des premiers mois de l'exercice 2002 est relativement favorable. Ainsi, le total des revenus est en progression par rapport à la même période de l'année passée et les frais sont en recul important par rapport à la même période de l'exercice précédent. En conclusion, la banque envisage avec sérénité l'évolution de ses résultats.

**SÉCURISEZ VOS MESSAGES E-MAIL ET VOTRE SITE WEB PAR UN CERTIFICAT NUMÉRIQUE  
RECEVEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE POUR ENCRYPTER ET SIGNER VOTRE COURRIER VIA ORDINATEUR**

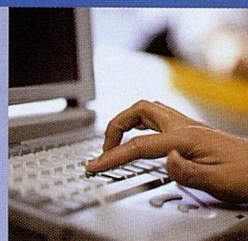


**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

31, boulevard Konrad Adenauer  
L-2981 Luxembourg  
Téléphone: (352) 42 39 39 - 310 ou 314  
Fax: (352) 43 83 26  
E-mail: [globalsign-lux@cc.lu](mailto:globalsign-lux@cc.lu)  
Homepage: [www.cc.lu](http://www.cc.lu)

site internet: <http://www.cc.lu>  
e-mail: [globalsign-lux@cc.lu](mailto:globalsign-lux@cc.lu)

Pour toute commande  
de certificat ou tout  
renseignement complé-  
mentaire:



**Certification Service Provider / CSP**



**Utopia S.A.****Excellente situation financière**

L'Assemblée Générale ordinaire d'Utopia SA a approuvé les comptes sociaux pour l'exercice 2001. Le résultat avant impôts provenant des activités ordinaires d' Utopia S.A. est de LUF 66,4 millions contre LUF 65,8 pour l'exercice précédent. Le résultat consolidé des activités ordinaires avant impôts et après prise en compte d'un amortissement de goodwill de LUF 13,5 millions s'élève à LUF 66,6 millions contre LUF 61,7 millions en 2000.

L'exercice écoulé clôture avec un bénéfice net d'Utopia S.A. de LUF 26,8 millions contre LUF 44,9 millions en 2000 et un résultat net consolidé de LUF 21,2 millions contre LUF 39,2 millions en 2000.

En dépit d'une nette augmentation du chiffre d'affaires et des marges atteinte en 2001, le résultat net d'Utopia S.A. et le résultat consolidé net se trouvent affectés momentanément par une dégradation conjoncturelle sensible du marché publicitaire et par des charges d'exploitation exceptionnellement élevées et partiellement non-récurrentes. Les résultats nets sont en outre grevés par un redressement fiscal non-récurrent de LUF 14,75 millions portant principalement sur l'exercice 1996.

Vu le cash-flow net consolidé de LUF 116 millions, généré par les différentes exploitations du groupe Utopia pendant l'exercice écoulé, et compte tenu de l'évolution favorable des activités ordinaires du groupe et de son excellente situation financière permettant d'assurer le financement des projets d'expansion en voie de réalisation et à venir, l'Assemblée Générale ordinaire a décidé la distribution d'un dividende brut par action de € 0,60 (+ 7 % par rapport à 2000), soit € 0,48 par action après la retenue à la source de 20 % (+14% par rapport à 2000). Le rapport annuel 2001 est à la disposition du public au siège social de la société. Il peut également être consulté sur le site internet [www.utopolis.lu](http://www.utopolis.lu).

**Hauptversammlung der Thiel Logistik AG****Management erwirbt weitere 150 000 Aktien**

Die Hauptversammlung der Thiel Logistik AG hat am Mitte April 2002 alle vom Verwaltungsrat vorgeschlagenen Punkte der Tagesordnung be-

Visitez  
notre site Internet  
[www.isg.lu](http://www.isg.lu)

isolation  
thermique  
sous toiture

isolation  
de conduites  
de chauffage  
et de sanitaires



isolation  
coupe feu

étanchéité  
de terrasses  
et de toitures

**ISG**

Z.A.R.E.  
Zone industrielle  
EHLERANGE

Isolations tous genres  
Vente et application

Tél.:  
55 93 50-1

ORBITE MEDIA

Merkur 4-2002



schlossen. Die Hauptversammlung hat die Bestellung von Christian Fürstaller, Chief Operations Officer, zum Mitglied des Verwaltungsrates bestätigt. Stefan Delacher, Chief Marketing Officer und Prof. Dr. Andreas Goldschmidt, Chief HealthCare Officer, wurden bis zur Hauptversammlung 2005 zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt. Als Zeichen des Vertrauens haben die neuen Verwaltungsratsmitglieder je 50 000 Aktien des Unternehmens am Markt erworben. Auf der Hauptversammlung in Luxemburg genehmigten die Aktionäre weiterhin den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2001 und die Verwendung des Gewinnes per 31. Dezember 2001, der auf neue Rechnung vorgetragen werden wird. Verwaltungsrat, Beirat und Wirtschaftsprüfer wurden für das Geschäftsjahr 2001 entlastet. Des Weiteren wurden die Mitglieder des Beirats sowie der Wirtschaftsprüfer bestellt.

## Cegedel

### Première édition du «Elektroforum Communes»

Mi-avril, Cegedel avait invité les bourgmestres et leurs responsables techniques au premier «Elektroforum Communes», qui a eu lieu au Centre des Arts Pluriels Ed Juncker à Ettelbruck. Soucieux d'être à l'écoute et au service de ses clients, Cegedel a convié les communes du pays entier afin de les informer sur l'évolution de la libéralisation du marché de l'électricité et ses conséquences pour le Grand-Duché. Pour Cegedel, les communes sont, d'une part, des clients en tant que consommateurs de courant dans de nombreux bâtiments communaux, mais elles sont, d'autre part, également des partenaires lors de la réalisation des réseaux de distribution locaux.

Après des mots de bienvenue de Pierre Kraus, bourgmestre de la commune d'Ettelbruck, et Romain Becker, directeur général de Cegedel, les différents intervenants ont expliqué les incidences de l'ouverture du marché sur l'organisation interne de la société. La libéralisation progressive, qui a déjà eu pour effet de supprimer le monopole de Cegedel, prévoit la distinction de deux métiers de base: celui de gestionnaire de réseaux et celui de fournisseur d'électricité. La libéralisation impose donc de faire la différence entre le coût du transport de l'électricité et le coût de l'énergie fournie. Le gestionnaire de réseaux, qui est responsable de l'infrastructure de transport et de distribution, doit mettre ses installations à disposition des fournisseurs et revendeurs d'électricité contre paiement d'une rémunération transparente et correcte. Il constitue donc le secteur régulé soumis à un organe de contrôle, à savoir l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR). D'un autre côté, Cegedel,

en tant que fournisseur d'électricité, évolue dans un environnement de concurrence et de négociations de contrats de fourniture, dont les durées sont beaucoup plus courtes que dans le passé.

«L'Elektroforum» a continué avec la présentation de la politique environnementale de Cegedel. La société continue à apporter un soin accru à l'insertion de ses ouvrages dans le paysage lors du renouvellement des lignes ou lors de la réalisation de nouveaux ouvrages. Ainsi, à la fin de l'année 2001, la part relative des lignes souterraines atteint 90% en basse tension et 40% en moyenne tension, ce qui situe Cegedel dans le peloton de tête en Europe en ce qui concerne la mise en souterrain de lignes électriques. Ensuite, différents responsables des services techniques et commerciaux de Cegedel ont présenté une multitude de services qu'offre la société à ses clients et qui dépassent la simple fourniture d'électricité: la gestion des courbes de charge, l'entretien périodique des postes de transformation clients, une nouvelle approche pour réaliser l'entretien des réseaux de l'éclairage public... pour ne citer que quelques-uns.

Mais au-delà de la simple information des communes, cette journée a permis de renforcer le dialogue et les liens amicaux entre des partenaires qui, tous les deux, ont à cœur le sens du service public. La réunion s'est clôturée par une réception où invités et représentants de Cegedel ont été réunis dans une atmosphère des plus sympathiques.





## Forum des Mini-Entreprises et de l'Esprit d'Entreprise

Le jeudi, 2 mai 2002 s'est tenu au Forum Geesseknäppchen le premier «Forum des Mini-Entreprises et de l'Esprit d'Entreprise», organisé conjointement par le Ministère d'Etat, le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère de l'Economie, le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la SNCI, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprises de Luxembourg, la Fondation des Universitaires en Sciences Economiques et la Fédération des Jeunes Artisans.

L'objectif visé par l'opération «Esprit d'Entreprise» était de stimuler l'émergence d'une culture entrepreneuriale auprès des jeunes, élèves et étudiants, et de les orienter vers la création de mini-entreprises. Le premier but visé était de leur faire découvrir et de vivre les différents aspects de la vie d'une entreprise, depuis la conception d'un produit jusqu'à la vente, en passant par tous les stades de la production.

Les jeunes étaient appelés à vendre leurs idées et à gagner la confiance auprès de leurs actionnaires et auprès de leur clientèle potentielle. Ils ont dû gérer leur temps c'est-à-dire apprendre à s'organiser en fonction des exigences du «métier» et en fonction de contraintes et d'imprévus. Les différents groupes étaient coachés par quelques professeurs de leurs lycées respectifs.

Lors de la soirée du Forum des Mini-Entreprises et de l'Esprit d'Entreprise, les dix groupes de mini-entrepreneurs ont été amenés à prendre la parole en public en présentant leur société et leur concept devant une centaine d'invités, le comité d'organisation et le jury. Ce dernier était composé de six personnes, dont trois professeurs, Lucien Clement, Armand Juncker, Romain Kieffer, et trois dirigeants d'entreprises de la Fédération des Jeunes Dirigeants, Nico Biever, Marc Giorgetti et Dieter Eixler.

La présentation des mini-entreprises a été suivie par une concertation du jury et un podium de discussion entre le Ministre de l'Economie et les représentants des mini-entreprises.

Par la suite, le jury a decerné les prix suivants aux dix participants:

- 1000 EUR: Prix du meilleur projet remis par M. Henri Grethen, Ministre de l'Economie, au groupe «D'Eislécker Schräinerprofilen»,
- 500 EUR: Prix de l'originalité remis par M. Lou Scheider, FJD, au groupe «BRAC-O-LUX»,

- 500 EUR: Prix de la présentation remis par M. Norbert Friob, Vice-Président de la Chambre de Commerce, au groupe «T-SHIRT»,
- 500 EUR: Prix de la qualité remis par M. Paul Reckinger, Président de la Chambre des Métiers, au groupe «Xylem S.à.r.l.»,
- 500 EUR: Prix de la gestion remis par M. Georges Schmit, Président de la SNCI, au groupe «Young fashion».
- et last but not least, 250 EUR remis par le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, à tous les autres mini-entreprises comme Prix d'encouragement.

La soirée s'est terminée par un cocktail de clôture et la visite des stands des mini-entreprises. On peut retenir que les élèves ont été profondément marqués par l'ampleur du travail d'un dirigeant d'entreprise et que l'initiative de ce Forum des Mini-Entreprises et de l'Esprit d'Entreprise a été fortement saluée par tous les participants.

### Centre-Ville

## Inauguration officielle du Centre Bancaire de la BGL

La Banque Générale du Luxembourg a officiellement inauguré fin avril son Centre Royal-Monterey à Luxembourg-Ville. L'agence elle-même, située au numéro 27, avenue Monterey, accueille ses clients depuis le 19 novembre dernier dans un cadre plus spacieux et répondant aux derniers standards de confort et de sécurité.

La grande majorité des agences de la BGL sont aujourd'hui dotées d'équipements technologiques avancés, d'espaces d'accueil agrandis, de guichets conseils, de parloirs, etc. La BGL modernise ainsi son réseau d'agences au Luxembourg de manière continue afin de pouvoir servir ses clients dans un cadre approprié et répondant à leurs attentes.

Le projet du développement du Centre Royal-Monterey comprenait deux volets principaux – la reconstruction de l'ancienne maison Schoetter et le réaménagement de l'agence Royal-Monterey. Le nouveau concept prévoyait une extension considérable en surface destinée à procurer aux clients un meilleur service du point de vue convivialité, sécurité et discrétion.

Tandis que la maison Schoetter disposait de trois étages hors sol, la nouvelle construction compte 8 niveaux hors sol et 6 sous-sols. Afin de constituer un ensemble cohérent, le nouveau bâtiment est relié à chaque niveau au Centre Royal-Monterey. Un auditoire pouvant accueillir jusqu'à 110 personnes, qui



pourra être utilisé pour des conférences et autres manifestations, est aménagé au niveau -2.

Déjà lors de la conception du siège social de la banque au Kirchberg, une attention particulière avait été portée aux aspects écologiques. Pour la nouvelle construction au centre-ville, les critères écologiques ont également joué un rôle déterminant dans le choix de l'approche adoptée. Le bâtiment est ainsi basé sur le concept du type «low energy». Les nouvelles installations permettront de réduire jusqu'à 50% les coûts d'exploitation.

L'agence Royal-Monterey, quant à elle, s'étend sur deux niveaux. En entrant dans l'agence, dans la partie Express Banking située à gauche, quatre guichets rapides sont à la disposition des clients pour les transactions courantes (virements, versements etc.), de même qu'un espace self-banking avec bancomat et connexion web. L'agence est par ailleurs équipée d'un bancomat et d'un trésor de nuit à l'extérieur du bâtiment. Au centre du rez-de-chaussée, un vaste espace d'attente a été aménagé, avec douze guichets-conseil situés le long du Boulevard Royal et quatre parloirs. A l'arrière se trouvent deux caisses et le backoffice. L'espace conseils en placement se situe au premier étage, avec des parloirs entièrement réaménagés. Le service coupons est installé dans l'entresol.

## **Swiss Life (Luxembourg) S.A.**

### **Bénéfice net augmente de 24%**

En dépit d'un contexte économique mouvementé, l'année 2001 se révèle satisfaisante pour Swiss Life (Luxembourg) S.A.. En effet, son bénéfice net atteint presque 1,2 millions, avec une augmentation de 24 % par rapport à 2000. La société enregistre cependant une diminution de près de 13 % de l'encaissement brut ( 82 millions en 2001 contre 94 millions en 2000), due en particulier à l'encaissement en 2000 d'une prime non récurrente de 27 millions. Abstraction faite de ce facteur exceptionnel, l'encaissement de 2001 est en croissance de 22 % par rapport à l'année 2000. Parallèlement, les provisions techniques ont connu une croissance de 5 %.

Dans le contexte des résultats et mesures annoncés par Rentenanstalt/Swiss Life, Swiss Life (Luxembourg) S.A participe dès maintenant au programme de réduction des coûts et de renforcement de la capacité de rendement mis en place pour l'ensemble du groupe, mais n'est concernée par aucune suppression de poste. Dès 2001, Swiss Life (Luxembourg) S.A. a délibérément mis en œuvre une approche orientée client. Ses compétences et la solidité de son portefeuille tant collectif qu'individuel, permettent à la société d'être confiante dans sa capacité à relever ces nouveaux défis et à pérenniser son activité.

## **European Business Panel**

### **2<sup>e</sup> enquête sur les compétences, la mobilité et la formation professionnelle de la main-d'oeuvre**

L'European Business Panel (EBP) est une initiative menée en collaboration avec les Chambres de Commerce européennes et coordonnée par Eurochambres, l'association des CCI européennes. Cette initiative vise la mise en place d'un panel permanent de 30.000 entreprises européennes. A travers des enquêtes d'opinion auprès de ce panel, l'objectif de l'EBP est d'améliorer l'influence des entreprises et des Chambres de Commerce européennes lors des prises de décisions politiques européennes.

Le rapport des différentes enquêtes est envoyé aux membres de la Commission européenne et du Parlement européen, ainsi qu'aux entreprises participantes. Les avantages de l'EBP pour les entreprises sont nombreux. En effet, l'EBP leur permet de participer étroitement au processus d'élaboration des politiques de l'Union européenne et de contribuer ainsi au développement d'une législation européenne favorable aux entreprises.

La première enquête avait été effectuée en novembre 2001 et avait porté sur le sujet des sources de financement des entreprises en Europe. Cette enquête a été un véritable succès puisque les négociations ayant suivi les résultats ont amené les autorités communautaires à améliorer le cadre légal de l'accès aux capitaux.

La prochaine enquête sera lancée dans les prochains jours et portera sur les compétences, la mobilité et la formation professionnelle continue de la main-d'oeuvre. L'objectif de l'enquête est de faciliter la flexibilité du marché de travail, d'améliorer la disponibilité de personnes qualifiées et de faciliter l'accès à la formation professionnelle continue.

Au niveau national, la Chambre de Commerce se charge de la mise en place de l'échantillon à la base de l'enquête. Si vous êtes intéressés à participer à l'EBP et à faire entendre de cette manière votre voix dans le processus décisionnel de l'Union européenne, n'hésitez pas à envoyer un e-mail à la Chambre de Commerce à l'adresse suivante: [carlo.thelen@cc.lu](mailto:carlo.thelen@cc.lu).

Au moment de la réalisation d'une enquête, votre entreprise sera contactée par e-mail qui comportera un lien internet avec le questionnaire confidentiel afférent, que l'on peut remplir en moins de 5 minutes.

Si vous avez d'autres questions concernant l'EBP, veuillez contacter le Service Etudes économiques de la Chambre de Commerce (Monsieur Carlo Thelen, tél: 42 39 39 - 351) ou Eurochambres (Madame Julie Hertsens, e-mail: [hertsens@eurochambres.be](mailto:hertsens@eurochambres.be)).



# L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG

## PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE



**Votre accès à  
l'information  
communautaire**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg  
Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg  
Tel.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: [eic@cc.lu](mailto:eic@cc.lu) homepage: <http://www.cc.lu>

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:





COMMERCIAL ET MARKETING

Gestion stratégique et techniques de marketing management

Animation et gestion d'une formation

**CHAMBRE DE COMMERCE**

COMMERCIAL ET MARKETING

Gestion stratégique et techniques de marketing management

Animation et gestion d'une formation

**DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**

Formation professionnelle continue

# VOTRE PARTENAIRE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Consultez notre offre sur:  
**[www.cc.lu](http://www.cc.lu)**

**SEMINAIRES**

**SEMINAIRES**

**COURS DU SOIR**

**COURS DU SOIR**

**CYCLES**

**CYCLES**

**COURS DU JOUR**

**COURS DU JOUR**

**SEMINAIRES**

**SEMINAIRES**

**Chambre de Commerce  
Centre de Formation**

**31, boulevard Konrad Adenauer  
L-1115 Luxembourg-Kirchberg  
Email: [formcont@cc.lu](mailto:formcont@cc.lu)**

